

Export des observations de l'enquête publique du 14/03/2022 12:45

Observation n° 1 du 21 février 2022 - 12:40

Défavorable

Auteur : Nathalie Mastorakis

Pas adaptée à Gruissan

Observation n° 2 du 21 février 2022 - 12:43

Défavorable

Auteur : Guillaume Richard

Projet pas réaliste

Observation n° 3 du 21 février 2022 - 14:16

Défavorable

Auteur : Jacqueline Roig

Non à la bétonisation à la destruction des terres agricoles et jardins
Non à la disparition des espèces animales et flores protégées
Conformément aux décisions de l'Europe projet de construction
Non recevable et non justifié

Observation n° 4 du 21 février 2022 - 17:05

Défavorable

Auteur : jacques hard Organisation : S A G N E

NON la destruction massive de terres naturelles et agricole!
NON à la bétonisation de la Sagne!
NON à la destruction d'espèces protégées au niveau européen !
NON aux expropriations !

Observation n° 5 du 21 février 2022 - 17:22

Défavorable

Auteur : monique marin Organisation : SAGNE

NON à la destruction massive de terre naturelles et agricoles

NON à la bétonisation de la SAGNE !

NON à la destruction d'espèces protégées au niveau européen!

NON AUX EXPROPRIATIONS !

Observation n° 6 du 21 février 2022 - 17:42

Défavorable

Auteur : pierre carbonel

Il y a au moins une alternative à ce projet sans détruire des espaces naturels et exproprier de leurs terres des Gruissannais.

Observation n° 7 du 21 février 2022 - 17:42

Défavorable

Auteur : pierre carbonel

Il y a au moins une alternative à ce projet sans détruire des espaces naturels et exproprier de leurs terres des Gruissannais.

Observation n° 8 du 21 février 2022 - 17:42

Défavorable

Auteur : pierre carbonel

Il y a au moins une alternative à ce projet sans détruire des espaces naturels et exproprier de leurs terres des Gruissannais.

Observation n° 9 du 21 février 2022 - 18:48

Défavorable

Auteur : Elise Granier

Construire autant de logements va amplifier le déficit de logements sociaux.
Oui aux logements sociaux sur la base de la réhabilitation du foncier déjà existant.

Observation n° 10 du 21 février 2022 - 18:51

Défavorable

Auteur : Lionel GARCIA

C'est une ineptie de construire sur une nappe phréatique, réceptacle de toutes les eaux de pluie de la Clape.

La Sagne= roseaux= zone humide.

A l'heure où la planète a chaud et souffre de notre bêtise humaine à vouloir toujours plus, montrons nous responsables et raisonnables.

Observation n° 11 du 21 février 2022 - 19:00

Défavorable

Auteur : Zoé Garcia--Granier

Ne détruisez pas mon jardin.
Il me nourrit.

Observation n° 12 du 21 février 2022 - 19:56

Défavorable

Auteur : Sylvaine Lesecq

Je pense qu'il faut protéger les zones naturelles et arrêter de construire des bâtiments neufs, notamment dans le cadre de résidences secondaires et/ou à vocation touristique. Celles ci amènent en plus une augmentation de la circulation automobile, déjà problématique à Gruissan. De nombreux logements sont vacants en France et particulièrement à Gruissan. Réhabilitons les avant de détruire des espaces naturels importants pour préserver la biodiversité et combattre les dérèglements climatiques.

Non à ce quartier qui n'a d'éco que le nom, assez de green washing..

Observation n° 13 du 21 février 2022 - 19:56

Défavorable

Auteur : Sylvain Gérard

NON à la bétonisation de la Sagne. Ce projet n'est pas du tout écologique !

Observation n° 14 du 21 février 2022 - 21:28

Défavorable

Auteur : Jean-Sylvain Granier

Dans les délibérations du conseil municipal, il est mentionné (en justification de cette utilité publique) deux points :

- que le projet vise à combler un manque de logement, et particulièrement, de logement sociaux. Mais il fallait démontrer cette pression immobilière, avec une étude mentionnant le déficit de logement, les candidats à l'installation, sous quelle forme, avec quel budget, leur attentes en matière de services communaux, ect. Et démontrer que le projet est construit en concordance avec cette étude.
- que le projet améliorera les infrastructures routières par la création de deux rond-point, c'est faux. Sans ce projet, les deux ronds-point ne sont pas nécessaires. C'est la réalisation du projet en question qui impose la création de ces deux rond-point.

Les parcelles à exproprier ne sont pas mentionnées, on fait l'impasse sur l'impact négatif que cela représente.

Sur la dénomination « écoquartier », la non plus, la démonstration n'est pas faite. Certes, c'est un bien joli projet où il semble que certains parties seront très agréables à vivre. Mais rien concernant le chauffage solaire, les panneaux photovoltaïques, les bornes de recharge pour les véhicules électriques (pourtant bonnes candidates pour faire les allez-retours à Narbonne), l'autopartage, le covoiturage, les parkings à vélo, ni les structures pour favoriser les démarches éco-citoyennes.

Le quartier sera loin du village. Accessible éventuellement en vélo, mais sera trop loin pour aller faire le marché à pied.

Ça restera quand même un quartier dans un village périphérique : les « actifs » devront quand même prendre leur voiture pour aller travailler.

L'impact sur les infrastructures routières existantes n'est pas évoqué. Pas plus que l'impact sur les

équipements de la commune (écoles, médecins,

Concernant la D332 : dans le sens pour aller vers Narbonne-Plage, la route commence à se surélever dès la fin de la courbe, pour atteindre l'échangeur qui permet de rentrer à Gruissan par le Lidl. Et justement, dans ce même secteur, la colline plantée se réduit. Toutes les habitations qui seraient construites à ce niveau vont bénéficier d'un champ de cigales bien particulières....

De façon générale, sur toute la ceinture que forme la D332, l'idée de la colline plantée pour parer du bruit est séduisante, mais insuffisante. Elle parera une partie du bruit, mais la nuit, le bruit des voitures qui passe se fera toujours entendre. Dormir avec les fenêtres ouvertes sera impossible en plein été, et il faudra allumer la clim. Rien d'écologique dans tout ça.

Dernières remarques en vrac :

Il y aurait des habitations adossées à la déchèterie (qui ne sera pas expropriée, elle !). Qui viendra récolter les sacs plastiques et les morceaux de polystyrène dans les jardins de ces maisons ? Nombreuses habitations en RDC dans une zone très proche du niveau de la mer, alors qu'on nous annonce une montée des eaux dans les années à venir. Des parkings à demi-enterrés ... vous êtes tombés sur la tête ?!

De nombreux espaces verts sont au programme, mais l'impact de leur entretien et leur irrigation ne sont pas mentionnés.

Observation n° 15 du 22 février 2022 - 00:46

Défavorable

Auteur : Julien SANTACATALINA

Le projet au jour d'aujourd'hui ne reflète en rien les besoins du village en termes de logements le tout au détriment D'une zone protégé.

Observation n° 16 du 22 février 2022 - 09:34

Défavorable

Auteur : Arthur Biou

La Sagne est une zone humide nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes locaux.

Observation n° 17 du 22 février 2022 - 11:28

Défavorable

Auteur : Bernard Prospéro

Il suffit de lire la définition du mot "Sagne", pour comprendre que l'on doit choisir un autre lieu pour faire ces logements

Étymologie

(XIIe siècle) seigne « marais ». (XVIIe siècle) sagne, forme du gaulois *sagna (« terrain marécageux ») dans la moitié sud de la France.

Observation n° 18 du 22 fevrier 2022 - 14:00**Défavorable**

Auteur : ANNIE CHALMETON Organisation : Aude Sans Pesticides Sans OGM

Extrait du rapport du GIEC

"D'ici à 2050, les inondations seront le principal risque qui pèsera sur les Français.

Les experts tablent sur une hausse de leur fréquence sur l'ensemble du territoire français en raison d'une évolution du régime des précipitations : plus élevées sur les deux tiers nord du territoire en moyenne annuelle, et plus rares mais plus intenses sur un grand quart Sud-Est. Ainsi, les pertes liées aux risques d'inondations de plaine (dites lentes) devraient augmenter de +110 %. Quant aux crues éclairs, la hausse de la sinistralité attendue est de l'ordre de +130 %."

Est ce que nos élu-es connaissent les risques encourus en projetant des constructions dans une zone humide ? une zone dont l'existant comporte des jardins familiaux , des reserves d'eau douce ?

L'avenir doit envisager une souveraineté alimentaire , nous devons relocaliser pour diminuer les impacts sur le changement climatique ! aussi les terres agricoles sont à protéger ! nous en auront besoin ! rien ne sert d'accueillir sans cesse de nouveaux habitants si nous sommes incapables de les nourrir localement !

Protégeons la terre et le vivant ! NON ceci n'est pas un eco quartier mais un quartier de trop ! Annie Chalmeton pour l'Association Aude Sans Pesticides Sans OGM Narbonne !

Observation n° 19 du 22 fevrier 2022 - 16:11**Défavorable**

Auteur : Brigitte Ribard

Je ne comprends que l'on puisse dénaturer un lieu si magnifique en le bétonnant et portant atteinte à l'écosystème.

Observation n° 20 du 22 fevrier 2022 - 17:22**Défavorable**

Auteur : Yves BOUTROUE Organisation : Actif Formation

Encore un de ces innombrables projets à courte vue, qui ne prêtent aucune attention à l'avenir de la planète et se concentrent sur d'éventuels profits (économiques et/ou électoraux) à court terme.

Observation n° 21 du 22 fevrier 2022 - 21:12**Défavorable**

Auteur : Jérôme Ha

Bonjour,

Je suis défavorable à ce projet d'eco quartier.

C'est une zone humide inondée plusieurs semaines par an.

Aussi, cette zone habrite des espèces protégées.

Combien d'habitants en plus pour NOTRE petit village ?

Nous tenons à notre environnement, nous tenons à notre calme.

Qui n'a pas remarqué les débordements, le bruit, quand les beaux jours arrivent ?

Nous ne voulons pas vivre ça à l'année.

Ce quartier sera la porte ouverte à d'autres infrastructures ecocides...

Il y a déjà le ski nautique, les logements sociaux construits aux Ayguades...

L'Artificialisation des sols est un problème qui touche tout le littoral, notre environnement est une chance, il est temps de s'en rendre compte...

Observation n° 22 du 22 février 2022 - 23:19

Défavorable

Auteur : Sylvaine Lesecq

Je pense qu'il faut protéger les zones naturelles et arrêter de construire des bâtiments neufs, notamment dans le cadre de résidences secondaires et/ou à vocation touristique. Celles ci amènent en plus une augmentation de la circulation automobile, déjà problématique à Gruissan. De nombreux logements sont vacants en France et particulièrement à Gruissan. Réhabilitons les avant de détruire des espaces naturels importants pour préserver la biodiversité et combattre les dérèglements climatiques.

Non à ce quartier qui n'a d'éco que le nom, assez de green washing..

Observation n° 23 du 23 février 2022 - 07:55

Défavorable

Auteur : christophe combes

Du béton, du béton encore du béton dans une zone qui draine naturellement les eaux de pluie pour des logement !

En se promenant dans le bourg il y a plein de maison vides a rénover .Il serait plus logique de commencer par là si il manque des logements à Gruissan.

Observation n° 24 du 23 février 2022 - 10:28

Défavorable

Auteur : gwenaelle fournié

Je déplore urbanisation à outrance dans des zones naturelles, vu le changement climatique...Merci

Observation n° 25 du 23 février 2022 - 13:12

Favorable

Auteur : Gérard AZIBERT

Ce projet d'eco quartier permettra aux jeunes couples de se loger et de s'installer sur Gruissan. De pouvoir accéder à des appartements de qualités qui tiennent compte de l'empreinte carbone. L'aménagement de ce quartier permettra l'accès à la propriété pour les personnes qui voudront s'installer définitivement à Gruissan. L'équilibre semble avoir été atteint entre les bâtiments, les habitations individuelles ou en bandes.

L'insertion des végétaux existants et les nouvelles plantations donneront une image agréable de cet éco quartier.

Observation n° 26 du 23 fevrier 2022 - 13:43

Favorable

Auteur : Géraldine Angermann

Un vrai beau projet ! Innovant et realiste

Observation n° 27 du 23 fevrier 2022 - 15:44

Favorable

Auteur : PASCALE SOLER

les personnes qui ont la chance de travailler à gruissan, ne trouvent pas de logement décent, à des prix raisonnables (mon fils est dans ce cas)

faudrait que ce nouveau quartier soit pour eux en priorité, et pas pour des gens qui achètent pour revendre plus cher

Observation n° 28 du 23 fevrier 2022 - 16:57

Défavorable

Auteur : Page Regine

Ce projet d'urbanisation de la Sagne ne correspond pas aux besoins sociaux, économiques et environnementaux. Ni à la beauté du site.

Observation n° 29 du 23 fevrier 2022 - 17:51

Défavorable

Auteur : severine ratat

non au projet d'urbanisation de la Sagne pour les raisons suivantes:

- destruction massive des terres agricoles et naturelles
 - destruction d'espèces protégées
 - bétonisation de la Sagne
 - expropriation
 - ne correspond pas aux besoins sociaux, économiques, environnementaux
 - n'est pas un écoquartier
-

Observation n° 30 du 23 fevrier 2022 - 18:19

Défavorable

Auteur : Colette Trouillet

Il s'agit d'une zone humide à préserver.

Observation n° 31 du 23 fevrier 2022 - 18:21

Favorable

Auteur : DANIEL LECLERCQ

Etude complète...Le vocable 'Chalet' ne me parait pas approprié...les chalets sont soit en montagne soit à GRUISSAN PLAGES... CE SERAIT TROMPER LA CLIENTELE...

Observation n° 32 du 23 fevrier 2022 - 23:33

Défavorable

Auteur : ROLAND REBUFFY

NON au béton à la Sagne

Observation n° 33 du 23 fevrier 2022 - 23:39

Défavorable

Auteur : GENEVIEVE LATERRASSE épouse REBUFFY

NON aux expropriations

Observation n° 34 du 24 fevrier 2022 - 08:27

Favorable

Auteur : Isabelle BIERI

Je suis à 100 % pour la création de l'éco quartier La Sagne qui apportera un grand plus à notre ville de Gruissan. Aussi bien sur le plan économique, touristique. Étant déjà propriétaire de Gruissan, nous attendons avec impatience de pouvoir faire construire notre villa à cet endroit.

Observation n° 35 du 24 fevrier 2022 - 09:52

Défavorable

Auteur : Chantal MATHIEU

Parole de touriste : Gruissan vit du tourisme. A une époque les touristes étaient attirés par le climat exceptionnel de l'Espagne. Aujourd'hui Gruissan a su trouver un attrait international et une économie. Le béton et le vent ne font pas rêver. Sachez garder la beauté sauvage de vos paysages, la nature ! pour la vie de vos enfants à Gruissan.

Observation n° 36 du 24 fevrier 2022 - 11:53

Défavorable

Auteur : remy steiner

Stop au béton !

Observation n° 37 du 24 fevrier 2022 - 12:56

Défavorable

Auteur : pascal pavie

on doit laisser des espaces sauvages sans perturbation. il s'agit d'une zone à intérêt écologique majeur . ce n'est pas un écoquartier , il s'agit d'un étalement urbain en maisons individuelles fortement déconseillé par le gouvernement lui-même pour des raisons environnementales . il faut aussi stopper l'artificialisation des sols . monsieur le maire de Gruissan est aussi vis président du Conseil régional Occitanie , dans le SRADET , SCHéMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DURABLE page 21 objectif limiter l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles , page 28 : atteindre la non-perte de biodiversité ; page 40: zéro artificialisation des terres . avec ce projet

Gruissan est en totale contradiction avec les objectifs de la Région .

Observation n° 38 du 24 février 2022 - 13:19

Défavorable

Auteur : marie-renée stéiner

Ce projet est incohérent avec le projet de transmettre aux jeunes générations un lieu naturel exceptionnel.

Avons-nous vraiment besoin d augmenter la capacité d hébergements saisonniers, là où, déjà, la surdimension existe ! Restons raisonnables.

Observation n° 39 du 24 février 2022 - 15:35

Défavorable

Auteur : didier Hard

NON à la destruction massive des terres naturelles et agricole

NON à la bétonisation de la sagne

NON à la destruction d'espèces protégées

NON AUX EXPROPRIATIONS

Observation n° 40 du 24 février 2022 - 15:37

Défavorable

Auteur : catherine hard

NON à la destruction massive des terres naturelles et agricole

NON à la bétonisation de la sagne

NON à la destruction d'espèces protégées

NON AUX EXPROPRIATIONS

Observation n° 41 du 24 février 2022 - 18:09

Défavorable

Auteur : Lucette Le roch

Projet inadapté aux enjeux écologiques, démographiques et économiques actuels sur la commune

Observation n° 42 du 25 février 2022 - 11:15

Défavorable

Auteur : ANNIE FOURCADE

NON AUX EXPROPRIATIONS

ce ne sont pas des personnages virtuels que l'on veut exproprier, ce sont des Gruissanais : Gisèle, Josette, Marie Jeanne, François, Jean Paul, Philippe, Jany, Pierre, Claude, Maité, Laurent, René, Michel...! On veut les déposséder de la terre de leurs ancêtres, terre qui nourrit les Gruissanais depuis plusieurs siècles.

Pourquoi ? pour installer 400 familles venues des 4 coins de France (car il n'y a pas 400 familles en attente de logement social à Gruissan), attirées par le soleil, qui ne trouveront pas d'emploi ni à Gruissan ni à Narbonne qui ne possède aucune industrie, ni productivité et a l'un des plus forts taux de chômage de France.

Pour construire des résidences secondaires, augmentant de 3000 personnes et 1000 voitures un village déjà sursaturé en été. Les logement sociaux peuvent se faire ailleurs : l'association SAGNE l'a prouvé.

Ce projet va détruire 40 ha de terres agricoles, dont 52 jardins familiaux, ce qui est contraire à la loi Climat.

Gruissan n'a aucune autonomie alimentaire en cas de crise (cf : crater.resiliencelalimentaire.org) .

La Sagne est la seule terre maraichère de la commune. le vin ne nourrit pas ! et les hectares que l'on promet pour compenser se situent dans la partie salée où aucun légume ne poussera.

Sans parler des espèces protégées au niveau européen qui seront détruites, ce projet d'urbanisation massive est prélude à catastrophe écologique. La Sagne (étymologiquement : terrain marécageux), gorgée dans son sous sol de la nappe phréatique du Rec d'argent et, reliée à la mer via l'étang de Pech Maynaud et l'étang de Gruissan, ne pourra plus servir d'éponge en cas d'épisode cévenol.

Le préfet de région Étienne Guyot a annoncé ses objectifs le 19/09/21 : zéro artificialisation des sols et rénovation des stations balnéaires. Le directeur départemental des territoires et de la mer Vincent Cligniez prévoit une exemption totale d'obligation en matière de logement social d'ici 2 ans : il est temps d'appliquer la loi à Gruissan.

Pour finir, sachons tirer des leçons du passé : le projet d'écoquartier du théâtre à Narbonne a du être abandonné en 2008, au vu du coût exorbitant résultant des frais de fonctionnement et d'entretien, devant être supporté par les contribuables.

Observation n° 43 du 25 fevrier 2022 - 14:54

Favorable

Auteur : EMILIE GUILLE

Développer un tel projet sur la commune de Gruissan va apporter un énorme plus sur l'ensemble de notre bassin.

Un projet aussi ambitieux ne peut (et ne doit) qu'arriver au bout pour le plus grand plaisir de tous les locaux.

Observation n° 44 du 25 fevrier 2022 - 16:07

Favorable

Auteur : MONIQUE VICTORIA

Cette ZAC apportera à GRUISSAN un enrichissement économique par la venue de nouveaux habitants

Observation n° 45 du 25 fevrier 2022 - 16:09

Favorable

Auteur : Clément Rge

Je souhaite depuis plusieurs années vivre à Gruissan, mais trouver un logement devient mission impossible...

Je soutiens donc totalement ce beau projet !

Observation n° 46 du 25 fevrier 2022 - 16:56

Favorable

Auteur : Jean-Luc LALEMAN

OUI aux logements abordables pour tout le monde

OUI à l'ouverture d'esprit et à la mixité

OUI aux projets d'utilité publique

OUI à l'identité gruissanaise renouvelée

Observation n° 47 du 25 fevrier 2022 - 16:59

Favorable

Auteur : Jean-Luc LALEMAN

La loi climat et résilience demande de ne plus artificialiser les sols mais la population souhaite une maison avec un jardin.

Que faut-il faire, enfermer tout le monde dans des immeubles ?

Tous les français veulent :

Acquérir leur maison

Disposer d'un jardin dans lequel jouer avec leurs enfants

Vivre dans leur pays en évitant le départ vers les grandes villes

Profiter des atouts d'une nouvelle construction économe en énergie

Transmettre un bien à leurs enfants

C'est ce que leur apportera le projet de LA SAGNE !!

Observation n° 48 du 25 fevrier 2022 - 17:01

Favorable

Auteur : SERGE THOMIERES Organisation : xxxx

Bonjour, j'observe depuis toujours les opportunités d'investissement foncier ou résidentiel sur Gruissan. J'espère que cet écoquartier se concrétisera rapidement. Développons harmonieusement notre littoral. Merci

Observation n° 49 du 25 fevrier 2022 - 17:46

Favorable

Auteur : Laetitia CERVERA

HALTE AU NO MAN'S LAND

Sous le prétexte fallacieux de conserver une zone humide, nous ne pouvons pas garder à l'entrée de notre village favori une zone ponctuée de friches et de constructions inachevées.

GRUISSAN mérite un quartier digne de ses chalets et de sa tour de barberousse.

Observation n° 50 du 25 février 2022 - 18:35

Favorable

Auteur : marc cassin

Je suis très attaché à la protection de la nature, à l'écologie, aux respects des gens et de l'intérêt général.

Je trouve que c'est un projet qui a toute sa place à Gruissan et d'autant plus sur notre littoral. Un écoquartier à Gruissan est tout à fait en phase avec notre présent et notre futur...

Sans nul doute ce sera un projet exemplaire comme l'est devenu Gruissan depuis des années et sur beaucoup points....

Ce projet permettra d'embellir Gruissan et surtout de permettre à des jeunes et des familles locales et avoisinantes de continuer à faire perdurer l'amour qu'ils ont pour ce village, de pouvoir grandir et élever leurs enfants.

Gruissan doit avoir cet écoquartier, Gruissan doit permettre à des jeunes et des moins jeunes de revenir et éviter d'aller vivre ailleurs à leur plein gré...

Les prix flambent et continueront s' il n'y a pas de nouveaux logements.

Nous ne souhaitons pas nous retrouver sur une station de la côte d'azur.....

Mais pour les détracteurs de tout et de rien, cela ne signifie rien car la vision leur manque...

Messieurs dames qui avez certainement votre maison à Gruissan, voire deux, voire trois, arrêtez de regarder votre nombril, de ne penser qu'à vous ou aux soi-disantes terres que vous aimez tant !!!

Vous ne savez pas planter un chou.... La garrigue est grande....

Gruissan est un paradis, sachons le partager...

Observation n° 51 du 25 février 2022 - 18:50

Défavorable

Auteur : Gilbert SOLIER

je suis contre ce projet

Observation n° 52 du 25 février 2022 - 21:01

Favorable

Auteur : Maxime Saint denis

Favorable à ce projet qui permettra d'embellir gruisan.

Observation n° 53 du 25 février 2022 - 21:22

Défavorable

Auteur : ANNIE CHALMETON Organisation : Mouvement Alternatiba

AGIR MAINTENANT c'est abandonner les projets écocides tel ce quartier (qui n'a rien d'éco) qui détruirait une zone humide , une zone de biodiversité ! incompensable ! oui la Sagne est une réserve d'eau et ses terrains ne peuvent accueillir des bâtiments qui seraient soumis aux aléas climatiques !

merci de tenir compte de la charte du mouvement national pour le CLIMAT:

"Le dérèglement climatique menace nos conditions de vie sur Terre. Les scientifiques sont unanimes : le dérèglement climatique est un fait et les activités humaines en sont la cause.

Le danger, ce n'est pas seulement la disparition des ours polaires ou quelques degrés de plus au printemps. Le danger, ce sont des canicules, des inondations, des feux de forêt plus fréquents et plus intenses. C'est l'élévation du niveau de la mer, la chute de la biodiversité, de la fertilité des sols et des réserves en eau potable, l'apparition de nouvelles maladies. Ce sont de vastes régions du monde qui vont devenir invivables, alors qu'elles abritent aujourd'hui des millions de personnes.

Le dérèglement climatique est le plus grand défi auquel l'humanité ait été confrontée. Nous ressentons le devoir d'être à la hauteur, nous devons agir collectivement pour réduire autant que possible l'ampleur de la catastrophe. Chaque dixième de degré compte. Nous pouvons encore changer les choses. À condition d'agir dès maintenant."

Observation n° 54 du 25 février 2022 - 22:00

Défavorable

Auteur : Robert Rouanet

Stop beton

Observation n° 55 du 25 février 2022 - 22:54

Favorable

Auteur : Jean Martin

Impossible de se loger dans ce joli village car les prix sont trop élevés, ce projet est le bienvenu

Observation n° 56 du 26 février 2022 - 08:59

Favorable

Auteur : Jean Louis Trebost

En attente de logement social, Merci de ne pas penser qu'à vous et à votre nombril.

Observation n° 57 du 26 février 2022 - 09:06

Favorable

Auteur : Mona Garcia

Je suis favorable au projet et je le soutien

Observation n° 58 du 26 fevrier 2022 - 09:54

Favorable

Auteur : Alexia Lenoir

Ce projet va repondre a un réel besoin de notre population

Chef d entreprise localisée sur Gruissan ,depuis 10 ans, aucun de mes salariés avec des enfants ne peux se loger sur la commune à l année.

En effet aucun logement type f4 ou f5 n est disponible pour accueillir des famille

Cet eco quartier ,respecte notre nature,loge la jeunesse et les familles

JE DIS OUI

Observation n° 59 du 26 fevrier 2022 - 09:59

Favorable

Auteur : Marie-Lou Lajus

Ce projet permettra l'accession à la propriété pour de nombreuses familles n'ayant pas actuellement de logement adapter à leur situation.

Il allie le développement local et la protection de l'environnement (développement des voies douces, mesure de protection des espèces, ...)

C'est un très beau projet.

Observation n° 60 du 26 fevrier 2022 - 10:13

Favorable

Auteur : Silvio Gelmi

Un projet qui va permettre d'acheter une propriété adaptée au besoin des famille ou future famille sur Gruissan, tout en respectant nôtre environnement naturel.

Belle initiative de nos élus, cela apporte une nouvelle dynamique pour Gruissan.

Observation n° 61 du 26 fevrier 2022 - 10:30

Favorable

Auteur : Jean Baptiste Gaubert Organisation : Élu ville de Gruissan

Je suis pour ce projet car il permettra aux jeunes gruisssanais de rester et vivre ici. Et aussi pour les jardins qui sont à mon goût tout aussi important que le reste du projet.

Observation n° 62 du 26 fevrier 2022 - 10:31

Favorable

Auteur : Jean Baptiste Gaubert Organisation : Élu ville de Gruissan

Je suis pour ce projet car il permettra aux jeunes gruisssanais de rester et vivre ici. Et aussi pour

les jardins qui sont à mon goût tout aussi important que le reste du projet.

Observation n° 63 du 26 février 2022 - 10:33

Favorable

Auteur : JEAN-MARIE LAVOUÉ

Voilà déjà bien longtemps que les jeunes gruisanais rencontrent de grosses difficultés pour se loger; de plus en plus de familles se trouvent face à des écueils pour habiter un logement décent tant pour les parents que pour les enfants. Comment peut-on être contre un projet qui offre des possibilités de logements dans un cadre structuré, réfléchi et pensé pour que chacun puisse y vivre paisiblement et agréablement.

Quant à l'emplacement de cet écoquartier il me semble tout à fait judicieux.

Observation n° 64 du 26 février 2022 - 11:35

Favorable

Auteur : Claude Leveau

Cet éco quartier permettra enfin aux jeunes familles gruisanaise de vivre dans leur village, de pouvoir donner une réponse favorable à Tous ces demandeurs de logements pour tous auxquels nous ne pouvons répondre actuellement et enfin, de par sa diversité, ses verdure, points de rencontre, commerces donnera une autre ampleur à Gruissan pour un Bien Vivre ensemble.

Observation n° 65 du 26 février 2022 - 11:53

Favorable

Auteur : Alain GEORGES

Joli projet parfaitement intégré. Architecture des constructions en harmonie avec la nature et l'originalité du village et des chalets. Merci à cette municipalité dynamique, soucieuse de l'environnement et de la qualité de vie de sa population.

Bravo et vive Gruissan!

Observation n° 66 du 26 février 2022 - 11:58

Favorable

Auteur : Jean Claude Jalabert

Je suis favorable à ce projet afin de pouvoir les Gruissanais

Observation n° 67 du 26 février 2022 - 14:12

Favorable

Auteur : Guillaume Mattera

Je souhaite me positionner pour ce projet que je trouve bon pour la ville de gruisan

Bien à vous

Guillaume Mattera

Observation n° 68 du 26 fevrier 2022 - 15:06**Favorable**

Auteur : PATRICK EVE

Un projet exemplaire au service de la population Gruissanaise. La mixité sociale, la convivialité et le développement durable sont mis en avant. Un habitat du 21 ème siècle, à la fois moderne et confortable qui respecte la nature, le patrimoine notamment en privilégiant les transports doux, une bonne gestion des eaux pluviales et de la biodiversité. Une réponse aux besoins d'habitats à loyers modérés en location comme en accession à la propriété.

Observation n° 69 du 26 fevrier 2022 - 15:12**Favorable**

Auteur : Marie Hélène Vetro Organisation : Conseillère déléguée à l'urbanisme

Cet eco quartier va permettre de répondre enfin aux besoins de logements des gruisanais dans un cadre harmonieux et respectueux du site

Observation n° 70 du 26 fevrier 2022 - 15:17**Favorable**

Auteur : Chiara LENOIR

Jeune étudiante, ce projet va me permettre de pouvoir fondée la famille et rester vivre sur Gruissan, ayant pour projet de vivre dans une maison autonome, cet eco quartier correspond parfaitement à l'intégration de mon projet personnel.

Observation n° 71 du 26 fevrier 2022 - 15:38**Favorable**

Auteur : Laurence Delbecq

C'est un magnifique projet qui tarde à venir, il respecte l'écologie, le bien vivre ensemble, la diversité et la possibilité d'acquérir un bien à prix raisonnable ou de louer un logement neuf à prix convenable.

Observation n° 72 du 26 fevrier 2022 - 15:46**Favorable**

Auteur : Jean marc Jalabert

Bonjour

Je suis favorable à la construction d'un eco quartier à GRUISSAN

Observation n° 73 du 26 fevrier 2022 - 17:14**Défavorable**

Auteur : Nadine Lauberge

La circulation devient de plus en plus difficile et le sera encore davantage avec cette augmentation

significative de la population. Le premier projet était tout à fait acceptable et raisonnable. Celui est complètement disproportionné au vu de l'infrastructure routière.

Observation n° 74 du 26 février 2022 - 18:22

Ne se prononce pas

Auteur : Paul Gentil

Bonjour Rémi et Didier

Cela fait plus de 10 ans que l'on se concerte depuis quelques années je n'ai plus aucun retour Je possède un terrain 2000 M2 environ a la Sagne depuis 40 ans j'espérai un jour m'y installer et vivre avec vous dans cette belle cité de Gruissan .

Aujourd'hui ma question est es ce que je peux être prioritaire pour acheter un terrain dans le futur eco quartier de la Sagne merci de me répondre vous avez mon téléphone et mon mail

Cordialement

Paul Gentil.

Observation n° 75 du 26 février 2022 - 19:07

Défavorable

Auteur : Colette FORTUNEL

NON au béton dans la Sagne

NON à la destruction massive des terres naturelles et agricoles

NON AUX EXPROPRIATIONS !

Observation n° 76 du 26 février 2022 - 20:31

Défavorable

Auteur : Benoît Saleur

Ce projet est inutile et contraire à l'esprit de la loi Climat et Résilience, qui se donne pour objectif une réduction de l'artificialisation des sols.

Observation n° 77 du 26 février 2022 - 20:49

Cette observation a été désactivée car elle est contraire à la charte d'utilisation.

Observation n° 78 du 27 février 2022 - 09:22

Favorable

Auteur : Anne Bonavida

Il s'agit d'un projet d'une grande envergure et mûrement pensé par la Ville de Gruissan, il va me semble-t-il offrir à de nombreux prétendants la possibilité de s'installer et de vivre dans cette charmante bourgade. Tous les ingrédients sont réunis pour y répondre.

Alors croisons les doigts pour que ce remarquable projet, sorte de terre.

Ainsi va la VIE,

Observation n° 79 du 27 février 2022 - 09:43

Favorable

Auteur : Georgette cathy Leveau

Grand projet que cet écoquartier qui permettra à la ville de Gruissan de répondre favorablement à Toutes les demandes de logements mus en attente depuis des années, projet sui donnera un nouvel élan commercial, convivial, qui permettra des primo accession à des jeunes couples dans un environnement boisé et verdoyant sans départager le cachet de Gruissan envie par beaucoup et refléter ce Bien Vivre ensemble qui nous est cher.

Observation n° 80 du 27 février 2022 - 13:33

Favorable

Auteur : Delphine Lignon

Très favorable à ce projet qui permettra un développement positif pour la ville de Gruissan.

Observation n° 81 du 27 février 2022 - 16:01

Favorable

Auteur : Jean baptiste Besse Organisation : Élu gruissan

La sagne est un superbe projet qui permettra aux jeunes gruissannais de se loger à gruissan. Un projet respectueux de l'environnement, un projet avec une belle mixité sociale ,bref une chance pour notre village.

Observation n° 82 du 27 février 2022 - 17:59

Favorable

Auteur : Cindy Armengaud

Bonjour, je souhaiterais savoir si il va y avoir des cellules commerciales dans ce projet ou si c est uniquement des habitations, merci. C.Armengaud

Observation n° 83 du 27 février 2022 - 18:24

Favorable

Auteur : Catherine MAUFRAIS

Que dire de ce beau projet? Un projet indispensable pour de futurs propriétaires en attente pour s'installer et vivre à Gruissan. On les comprend tant le site est unique. On peut le partager entre tous avec ce respect évident de la nature... Acceptons ce partage de Gruissan en toute responsabilité pour un bel avenir partagé. Le site et ce projet de SM me semblent parfaitement s'y intégrer.

Observation n° 84 du 27 février 2022 - 18:35

Favorable

Auteur : André Jacquin

Moi je souhaite que ce magnifique projet aboutisse ne serait ce que pour héberger gratuitement

des familles Ukrainiennes à ma charge. Ces ecolos bien planqués me font rire dans leur petite France bien au chaud et à l'abri des missiles, des chars, des immeubles en feu qui polluent... ah oui? Mais loin alors on s'en moque. Réveillez vous les égoïstes nombrilistes et cessez cette petite gueguerre de retraités ou élus de Gruissan qui s'ennuient et disent non à toute forme d'ouverture.
PARTAGEONS GRUISSAN

Observation n° 85 du 27 février 2022 - 18:40

Défavorable

Auteur : Alain Rasle Organisation : Centre Hemera

1 - Gruissan n'a pas besoin d'attirer autant de population nouvelle :

- la demande d'habitat social doit être satisfaite en requalifiant certains bâtis existants, et de préférence dispersés dans le tissu urbain, afin de favoriser la mixité sociale, au lieu de créer un ghetto le long de la déviation ;
- la demande d'accession à la propriété pour les jeunes ménages gruissanais est extrêmement faible ; elle peut être satisfaite sans ouvrir à l'urbanisation une zone naturelle ;
- créer une offre d'habitat individuel ne fait qu'alimenter une spéculation immobilière : les premiers acheteurs n'auront aucune envie d'habiter Gruissan et revendront rapidement leur bien à des investisseurs ; ces résidences resteront inoccupées l'essentiel du temps.

2 - La Loi "Climat et Résilience", dont les principes sont repris dans le SRADDET en cours d'approbation, milite pour la limitation de l'artificialisation des espaces naturels et ruraux ; priver les générations futures de 26 hectares de terrains répondant à cette définition sur une seule commune de 5000 habitants permanents, est irresponsable.

3 - Les espaces qu'il est proposé d'urbaniser sont en grande partie patrimoniaux, de par la présence d'espèces représentant des enjeux écologiques forts ; même si une partie de ces espaces est théoriquement préservée, la proximité d'une présence humaine dense mettra en péril les biotopes prétendument épargnés.

Observation n° 86 du 27 février 2022 - 18:53

Favorable

Auteur : Katy Riffaud

Si ce nouveau quartier pouvait donner la possibilité aux Narbonnais et Gruissanais de pouvoir acquérir d'un bien dans cette région natale, ce serait le bonheur !

Observation n° 87 du 27 février 2022 - 19:26

Défavorable

Auteur : christiane sauri

La Commune de Gruissan a-t-elle besoin de 800 logements? Construire 100 logements touristiques pour une occupation 2 mois par an ? L'urbanisation va entraîner une augmentation du trafic automobile de 21 % soit 5500v/j alors que l'accès à la commune est déjà saturé chaque week-end et pendant toutes les vacances. Les emplois sont à Narbonne et pas ailleurs : il faut installer les travailleurs près des emplois ! Il y a largement, sur la commune de Narbonne, de quoi offrir les surfaces nécessaires, évitant ainsi d'émettre des centaines de tonnes de CO2 chaque année. Le projet se revendique écologique, mais la destruction d'espaces naturels est tout sauf écologique.

La production des jardins et terres agricoles présents sur le site permettrait d'alimenter par exemple : maison de retraite, cantine scolaire, et même une partie des Gruissanais. L'enjeu de l'autonomie alimentaire apparaît de plus en plus d'actualité.

Observation n° 88 du 28 février 2022 - 08:19

Favorable

Auteur : Laure MATEO

Un beau projet qui semble avoir été réfléchi pour bien s'intégrer et offrir un cadre de vie agréable aux futurs habitants.

Observation n° 89 du 28 février 2022 - 08:43

Favorable

Auteur : Hugo Pech

Hâte de voir ça !!

Observation n° 90 du 28 février 2022 - 09:07

Favorable

Auteur : Emmanuelle Giancesello

J'ai hâte !

Observation n° 91 du 28 février 2022 - 09:22

Favorable

Auteur : mathieu vandewoestyne

Projet exemplaire qui devrai servir de référence pour l'avenir de notre région !

Observation n° 92 du 28 février 2022 - 10:51

Favorable

Auteur : Marie Françoise Quillet

La Sagne est un magnifique projet d'éco quartier. Un projet respectueux de l'environnement, et qui permettra aux jeunes gruisanais de pouvoir rester dans leur si beau village.

Observation n° 93 du 28 février 2022 - 11:35

Favorable

Auteur : Alexandra Lej

Ce projet pourrait répondre aux nombreuses demandes d'achat de biens qui se font beaucoup trop rares actuellement. Je cherche depuis plus d'un an mais ne trouve rien dans mon budget

Observation n° 94 du 28 février 2022 - 11:41

Favorable

Auteur : RICHARD NAVARRO

Cet écoquartier est un projet bien pensé, il sera une référence pour toute une région, cela donnera une plus valu à Gruissan.

Observation n° 95 du 28 février 2022 - 13:37

Défavorable

Auteur : Patrick MERCIER

Ne vous y trompez pas! Si la volonté politique avait été de construire pour ses jeunes, des logements à loyers modérés, la mairie pouvait le faire sur les terres qui lui appartiennent et ce depuis plusieurs années...Elle aurait alors pu réaliser des lotissements à taille humaine comme la cité du Grazel ou le Clos de l'Estret et il n'aurait pas été question d'exproprier des Gruissanais qui tiennent à leurs jardins...

Observation n° 96 du 28 février 2022 - 14:06

Favorable

Auteur : Quentin Fouillot

Favorable au projet.

Observation n° 97 du 28 février 2022 - 14:08

Défavorable

Auteur : Bruno MILHÉ

Si l'idée d'"Écoquartier" part d'une bonne intention, je pense qu'il existe pour nos enfants et les nouveaux arrivants d'autres lieux et d'autres alternatives pour répondre à leur demande de logements sociaux ou à l'accession à la propriété, tout en gardant pour objectif la qualité environnementale.

Il est évident que le projet d'urbanisation de "La SAGNE" divise:

- sur le fond, par la bétonisation et l'artificialisation des sols naturels et agricoles
- sur la forme, par l'expropriation de Gruissanais ce qui ne va pas dans le sens du bien vivre ensemble

Au delà des passions et de toute idéologie, j'espère que la raison l'emportera et qu'une alternative à ce projet viendra réconcilier les autochtones, pour le bien de tous et de GRUISSAN en particulier.

Observation n° 98 du 28 février 2022 - 14:24

Défavorable

Auteur : Alexia BETTSWORTH

La création de l'éco quartier est une idée néfaste pour la ville de Gruissan. En effet, ces terrains sont utilisés par des villageois depuis des années à des fins de culture et de prés pour divers animaux. De plus, ces logements n'aurait vocation qu'à être habité que 2 mois de l'année alors que ces terrains sont utilisés depuis des années et toute l'année par leurs propriétaires. C'est d'ailleurs une zone avec son écosystème propre qui viendrait à être complètement détruit. Gruissan

s'urbanise depuis maintenant plusieurs années en perdant tout l'esprit tant aimé de cette ville. La nature est l'élément principal qui fait que cette ville est tant aimé par ses habitants, ses saisonniers et aussi les touristes du monde entier. Pourtant, les dernières créations ont complètement détruit ce paysage et cette cohésion humaine avec la nature. Depuis mon plus jeune âge, Gruissan est une ville que j'adore et je viens le plus souvent possible pendant toutes les saisons. J'ai la chance de connaître et savourer cette nature si cher à mon coeur à Gruissan. Je suis ainsi donc contre ce projet car je souhaite que Gruissan conserve sa singularité qui plaît tant à toutes les personnes qui passent par cette ville.

Observation n° 99 du 28 février 2022 - 15:12

Favorable

Auteur : Thomas Rouyre

L'écoquartier de La Sagne est un beau projet qui permettra de pallier à une demande croissante de terrain à bâtir à des prix abordables sur la belle commune de Gruissan. Celui-ci a été réfléchi pour s'intégrer au mieux dans le paysage tout en respectant dans l'environnement du site.

Observation n° 100 du 28 février 2022 - 16:39

Favorable

Auteur : RENAN WURMSER

Magnifique projet ambitieux.

Bravo, ce projet va permettre sans aucun doute d'offrir des possibilités de logement plus importantes.

Observation n° 101 du 28 février 2022 - 17:14

Favorable

Auteur : Guy LAMIC Organisation : Retraité

Projet très bien intégré avec des plantations implantées pour la mise en valeur des logements.

Nouvel atout pour la commune de GRUISSAN en manque de terrains constructibles.

Observation n° 102 du 28 février 2022 - 17:22

Favorable

Auteur : Lionel Zins

Favorable

Observation n° 103 du 28 février 2022 - 18:11

Défavorable

Auteur : Claire COURDIL

Pour La Sagne

Bonjour

Je désire vous faire connaître ma totale opposition au projet d'urbanisation de La Sagne.

Je tiens à ce que soit préservé ce milieu agricole, naturel et patrimonial, privilégié par la présence de l'eau et la fertilité des sols. Plus que jamais l'homme a besoin d'espace pour les cultures et la domestication animale.

Les changements climatiques nous incitent à protéger pour l'avenir les terres de La Sagne.

Claire Courdil

Observation n° 104 du 28 février 2022 - 18:38

Favorable

Auteur : Thomas Gaston

Favorable pour l'éco quartier

Observation n° 105 du 28 février 2022 - 21:00

Favorable

Auteur : Adeline NAUDINAT

Un projet qui s'inscrit dans le respect de son environnement et qui va permettre à Gruissan d'accueillir de nouvelles familles. Un écrin de verdure et de modernité dans lequel il sera agréable de vivre au quotidien

Observation n° 106 du 28 février 2022 - 21:47

Favorable

Auteur : Marie-France Pereira Minana

...pour le soutien à l'Ukraine, bravo Monsieur Le Maire, oui au partage de la Sagne...

Marie-France Pereira Minana

Observation n° 107 du 1 mars 2022 - 08:37

Favorable

Auteur : Jessica Sid-Atmane

Vive le futur quartier de la SAGNE !

Observation n° 108 du 1 mars 2022 - 08:47

Favorable

Auteur : TEMPURA Marjorie

La création de l'éco quartier est une idée bénéfique pour la ville de Gruissan. En effet, ces terrains ne sont quasiment plus utilisés par les villageois depuis des années. De plus, ces logements amèneront de nouvelles familles à l'année sur GRUISSAN alors que ces terrains sont très peu utilisés par leurs propriétaires. C'est d'ailleurs une zone dont l'écosystème propre sera complètement préservé. Gruissan s'urbanise depuis maintenant plusieurs années pour la joie et le bonheur des personnes qui apprécient tant l'esprit tant aimé de cette ville. La nature est l'élément

principal qui fait que cette ville est tant aimé par ses habitants, ses saisonniers et aussi les touristes du monde entier. Cette nouvelle création préservera complètement ce paysage et cette cohésion humaine avec la nature. Depuis mon plus jeune âge, Gruissan est une ville que j'adore et je viens le plus souvent possible pendant toutes les saisons. J'ai la chance de connaître et savourer cette nature si cher à mon coeur à Gruissan. Je suis ainsi donc pour ce projet car je souhaite que Gruissan conserve sa singularité qui plaît tant à toutes les personnes qui passent par cette ville.

Observation n° 109 du 1 mars 2022 - 08:51

Favorable

Auteur : Guillaume LOURDES

J'habite depuis des années dans un logement en copropriété sur GRUISSAN. Je participe activement à la vie de cette commune que j'apprécie pour son identité et sa nature. Pourtant, mon rêve est de construire ma maisons dans ce village et je n'ai jamais trouvé de terrain. Ce projet est une aubaine pour moi qui rêve de pérenniser mon installation dans ce village. J'attends avec impatience de savoir comment seront positionnés ces terrains et combien ils coutent.

Observation n° 110 du 1 mars 2022 - 09:06

Favorable

Auteur : MARION SOGORB

Un projet ambitieux pour la ville de Gruissan qui ouvre de nouvelles perspectives pour la commune sans toutefois dénaturer le paysage. La conception du projet est bien pensée avec notamment la partie "chalets". Les problématiques hydrauliques et environnementales sont très bien prises en considération avec notamment la préservation de la zone humide.

Observation n° 111 du 1 mars 2022 - 09:44

Favorable

Auteur : Magali MYARA

Enfin un quartier bien pensé!!!

Observation n° 112 du 1 mars 2022 - 10:05

Favorable

Auteur : Lou Ancillon

Ras

Observation n° 113 du 1 mars 2022 - 11:10

Défavorable

Auteur : jean-pierre chaubet

Bétonisation; ruissellement des eaux de pluie(puits asséchés?); surpopulation; circulation routière infernale et impossible donc; jardins potagers familiaux sacrifiés alors que les autres villes les créent.

Observation n° 114 du 1 mars 2022 - 11:37

Favorable

Auteur : Arnaud Ramey

Ayant grandi à Gruissan, je suis favorable à la construction de l'éco quartier de La Sagne, ce qui permettrait aux jeunes gruisanais de devenir propriétaire ou de tout simplement revenir habiter à Gruissan (ce qui est mon cas).

Observation n° 115 du 1 mars 2022 - 11:41

Favorable

Auteur : Bernard Soubielle

Merci pour ce projet qui prend en compte les aspirations de la population pour habiter des lieux novateurs qui intègre la nature et les lieux de vie avec mesure et équilibre.

Observation n° 116 du 1 mars 2022 - 11:45

Favorable

Auteur : Fabien Claret Organisation : Particulier

Venant à Gruissan depuis presque 30 ans chez mes grands parents. Ma compagne et moi même souhaitons acheter un terrain où construire notre future résidence principale, le projet d'une vie.

Le projet de la Sagne labelise Ecoquartier est une opportunité et une chance que nous souhaitons saisir depuis très longtemps, ce pourquoi nous avons fait une demande de terrain il y a maintenant plusieurs années.

Son plan de composition ainsi que sa morphologie urbaine verte correspond en tout point à nos attentes.

Nous attendons impatiemment la sortie de ce projet de terre.

Très cordialement,

Fabien CLARET
06.37.34.94.01

Observation n° 117 du 1 mars 2022 - 11:51

Favorable

Auteur : Eric Gouverne

En espérant que ce projet soit destiné à des personnes dans le cadre d'une résidence principale!!!!Ce qui est mon intention.

Nous sommes nombreux à fonder cet espoir.

Et non une nouvelle spéculation immobilière ou résidences secondaires...

Observation n° 118 du 1 mars 2022 - 11:56

Favorable

Auteur : guillaume borwin

Je suis très favorable et impatient de pouvoir habiter à Gruissan qui plus est dans un Eco quartier.

Observation n° 119 du 1 mars 2022 - 11:57

Favorable

Auteur : Nicolas Rouanet

Afin de favoriser l'accession au logement des jeunes de notre commune qui est de plus en plus compliqué, je suis favorable à la construction de cet écoquartier qui nous permettra de garder les nouvelles générations dans notre beau village.

Observation n° 120 du 1 mars 2022 - 11:57

Favorable

Auteur : BRUNO HUBERT

Très beau projet d'avenir

Observation n° 121 du 1 mars 2022 - 12:06

Favorable

Auteur : Marlène Maronda

L'Ecoquartier répond aux attentes fortes de la population en matière de qualité et de développement durable.

Observation n° 122 du 1 mars 2022 - 12:22

Favorable

Auteur : Sandrine Pecaut

Bonjour je réside sur gruissan dans un petit appartement, je suis en cdi sur gruissan.. Ou il est très difficile de se loger à l'année un tel projet serait une solution pour logée decamment les habitants travaillant sur gruissan

Observation n° 123 du 1 mars 2022 - 12:30

Favorable

Auteur : Brigitte Dupuis

Très favorable pour ce superbe et ambitieux projet qui a été bien pensé, pour respecter la nature et le bien-être des habitants.

Beaucoup de jeunes Gruissanais attendent avec impatience l'occasion de pouvoir s'installer à Gruissan dans un si bel environnement.

Et contrairement à ce que certains pensent, des jardins familiaux et partagés sont prévus dans ce projet.

L'écoquartier de la Sagne embellira Gruissan, car cet espace ressemble à une friche, mal entretenue et triste.

Observation n° 124 du 1 mars 2022 - 12:33

Défavorable

Auteur : MARIANNE Tennessel

Il est étrange de constater que malgré tous les arguments, certaines mairies, dont apparemment la mairie de Gruissan, persistent à privilégier une urbanisation rétrograde.

Je ne vais pas répéter les arguments, pourtant limpides, en faveur du maintien de cette zone naturelle. Continuer à recouvrir et à imperméabiliser la surface du sol, alors que les inondations deviennent d'année en année davantage une source de dégradations majeures, et choisir en plus une zone comme la Sagne pour ce faire... extraordinaire. La mairie connaît ces arguments, je n'en doute pas du tout, et si elle persiste dans ce projet peu rationnel, c'est parce que les motivations réelles pour la réalisation de cette zone d'urbanisation n'ont rien à voir avec les raisons "affichées". Tous le savent, personne ne le dit, circulez il n'y a aucun conflit d'intérêt à voir.

Mais: le tourisme est, et restera, la source principale de revenus pour les communes du littoral, dont Gruissan. J'ai réalisé une petite enquête, depuis le début du projet, auprès des touristes notamment anglais, allemands, néerlandais. Qu'est-ce qui vous fait choisir Gruissan, en tant que destination, plutôt que d'autres sites sur la côte française ou espagnole? Réponse: il y a encore de la nature à peu près intacte par endroits, tout n'est pas bétonné, on a moins l'impression de se trouver dans une cité de banlieue. Beaucoup regrettent le bitume, le béton qui recouvrent tout, et de nombreux touristes choisiront d'autres destinations si le cadre continue à se dégrader.

Observation n° 125 du 1 mars 2022 - 12:56

Favorable

Auteur : Franck Milone Organisation : Particulier

Bonjour,

Je trouve ce projet audacieux qui va totalement avec l'harmonie de Gruissan.

Le cadre s'y prête l'environnement extraordinaire ne fait que conforter l'esprit dans lequel on perdure la bienveillance de la population.

J'espère que ce projet verra le jour très prochainement merci encore à l'équipe municipale et à sont Maire.

Observation n° 126 du 1 mars 2022 - 13:42

Favorable

Auteur : Didier DURRIEU

Enfin, depuis le temps que l'on attendait une zone foncière sur Gruissan.

Notre retraite approchant, on souhaiterais pouvoir s'installer dans une maison capable d'accueillir toute notre famille. Je pense que cette zone en éco quartier laisse encore pas mal de place à la garrigue environnante et va permettre de réduire la pression foncière sur la ville.

On est dans l'attente de pouvoir choisir le terrain avec impatience

Observation n° 127 du 1 mars 2022 - 13:51

Favorable

Auteur : Julien Rivat

Très beau projet du Groupe SM qui va valoriser le village de Gruissan.

Observation n° 128 du 1 mars 2022 - 14:23

Favorable

Auteur : Arnaud Ramey

Ayant grandi à Gruissan, je suis favorable à la construction de l'éco quartier de La Sagne, ce qui permettrait aux jeunes gruisanais de devenir propriétaire ou de tout simplement revenir habiter à Gruissan (ce qui est mon cas).

Observation n° 129 du 1 mars 2022 - 14:23

Favorable

Auteur : Remi Rapinat

Très beau projet, et nécessaire au développement aussi de notre littoral et sa préservation par ce très beau programme

Observation n° 130 du 1 mars 2022 - 14:32

Favorable

Auteur : Laëtitia Parfait

Favorable

Observation n° 131 du 1 mars 2022 - 15:05

Favorable

Auteur : Madeleine Ramey

Très belle initiative pour le développement de GRUISSAN et pour des habitants à l'année

Observation n° 132 du 1 mars 2022 - 15:54

Favorable

Auteur : Jean-Paul Ramey

Nouveau quartier permettra le développement de la commune dans le respect des normes d'environnement.

Observation n° 133 du 1 mars 2022 - 16:42

Défavorable

Auteur : Patrick Sablairoles

Je suis contre tout bétonnage et augmentation de population à Gruissan.

Observation n° 134 du 1 mars 2022 - 17:19**Favorable**

Auteur : Adeline NAUDINAT

Un projet qui s'inscrit dans le respect de son environnement et qui va permettre à Gruissan d'accueillir de nouvelles familles. Un écrin de verdure et de modernité dans lequel il sera agréable de vivre au quotidien

Observation n° 135 du 1 mars 2022 - 17:25**Favorable**

Auteur : Stéphane Cohas

Bonjour,

Je suis favorable à ce projet, car il permettra à des citoyens de Gruissan au revenu modeste (comme moi) de faire construire, et d'accéder à la propriété à un prix abordable. (Car sans ce projet il m'est impossible d'acheter pour moi et mes enfants une maison à Gruissan.)

Et je suis très favorable au fait qu'il y a des logements sociaux dans ce projet.

Stéphane Cohas

Observation n° 136 du 1 mars 2022 - 17:30**Défavorable**

Auteur : MARTINE JOURDAN

Je viens en vacances régulièrement en famille à Gruissan depuis plus de 30 ans et je pense que je participe à ma façon à la prospérité de la commune et de ses commerces; location d'appartement, loisirs, restos, locations vélos, bateaux etc... Il est bien évident qu'avec un projet pareil, totalement disproportionné à la taille de la commune et qui contrevient complètement avec mes convictions écolo, je n'y mettrai plus les pieds.

Observation n° 137 du 1 mars 2022 - 17:33**Favorable**

Auteur : GUY LASCHKAR

Nous sommes favorables à ce très beau projet de développement qui saura embellir et mettre en valeur Gruissan. Nous ne doutons pas que la zone naturelle sur ce littoral privilégié saura préservée au travers d'un programme ambitieux. Nous souhaitons tous conserver ce bel environnement.

Observation n° 138 du 1 mars 2022 - 17:38**Défavorable**

Auteur : Jean-Claude COURDIL

Je suis très défavorable au bétonnage de la Sagne en voici les raisons :

Deux faits sont à envisager : l'évidence du réchauffement climatique et sa brusque aggravation, maintenant l'épidémie, la pandémie

La conjugaison de ces deux calamités peut être considérée comme une grande menace. Le récent rapport du GIEC nous donne selon ses termes un « terrible avertissement ». Pouvons-nous le négliger ?

Les événements récents ont fait la démonstration que les délocalisations de nombreuses entreprises vers l'étranger nous mettent aujourd'hui dans un grand dénuement sur bien des plans. Si nous voulons retenir la leçon il faudra bien revenir à une production française, locale. Cela vaut pour notre alimentation.

Comment ferons-nous quand les meilleures terres arables de la commune seront bétonnées et que nous aurons plusieurs milliers de bouches à nourrir en plus des actuelles ?

La Sagne ce sont les « hortas » - le terme est explicite non ?- ayant nourri Gruissan pendant longtemps qui vont disparaître avec les innombrables puits qui nous révèlent l'exceptionnelle richesse en eau de cette zone, paradoxalement dans ce lieu le plus aride de France. (La Clape est le SEUL lieu de France à être classé en zone « semi-aride » semblable à l'Espagne ou l'Afrique du Nord) pouvons-nous impunément nous enfoncer dans cette erreur ?

Ne pas tenir compte de ce contexte plus qu'une erreur est une faute dont les conséquences irrémédiables pèseront sur les générations à venir.

Observation n° 139 du 1 mars 2022 - 17:39

Favorable

Auteur : Ghislaine Breant

Particulier résident à l'année, je suis favorable à ce projet que porte le maire de Gruissan.

Observation n° 140 du 1 mars 2022 - 18:00

Favorable

Auteur : Stéphane Cohas

Bonjour,

Je suis favorable à ce projet, car il permettra à des citoyens de Gruissan au revenu modeste (comme moi) de faire construire, et d'accéder à la propriété à un prix abordable. (Car sans ce projet il m'est impossible d'acheter pour moi et mes enfants une maison à Gruissan.)

Et je suis très favorable au fait qu'il y a des logements sociaux dans ce projet.

Stéphane Cohas

Observation n° 141 du 1 mars 2022 - 18:14

Défavorable

Auteur : Daniele Rudloff

Venant depuis 50 ans à Gruissan je ne comprends pas l'intérêt de construire encore des immeubles et détruire surtout une zone naturelle importante et magnifique.

Observation n° 142 du 1 mars 2022 - 18:43

Défavorable

Auteur : Josette Azibert épouse Bettsworth

Je réponds à votre demande de concertation du 22 février dernier pour vous exprimer ma totale hostilité au projet de nouveau quartier au lieu dit : la Sagne pour Gruissan. Mes raisons sont les mêmes que celles énoncées le 5 mai 2021 en réponse à votre demande d'opinion sur ce projet. Je suis entièrement d'accord avec la réponse du président de l'Association S.A.G.N.E du 22 février dernier.

Observation n° 143 du 1 mars 2022 - 20:03

Favorable

Auteur : Anne POTAY

Gruissan, citée balnéaire douce où l'art de vivre est culture nous offre à chaque venue du bonheur.

Malheureusement les acquisitions immobilières onéreuses et rares font fuir les jeunes futurs parents ou chargés de famille.

Le programme de l'ecoquartier LA SAGNE permettrait de dynamiser la démographie de ce village et de transmettre un patrimoine exceptionnel aux enfants, à leurs parents et à leurs familles. Et ainsi de faire perdurer l'héritage fantastique de générations en générations de ce lieu exceptionnel.

Au-delà de ça, ce programme permettrait à nombreuses et nombreux de pouvoir jouir d'une vie remarquable entre la clape, l'île sainte Lucie, les salins, les plages somptueuses et ce village si charmant.

On peut protéger et respecter nos terres tout en ayant la possibilité d'y vivre dans une démarche de construction écologique responsable. Voilà, me semble-t-il le but de cet ecoquartier La Sagne.

Anne POTAY

Observation n° 144 du 1 mars 2022 - 22:05

Défavorable

Auteur : Catherine Planton

Très beau projet immobilier mais qui je pense n'est pas raisonnable. La Sagne et ses jardins méritent au même titre que la clape d'être préservée et protégée. Si nous voulons réduire notre impact sur la nature, commençons par arrêter de construire n'importe où : je suis contre ce projet démesuré, la réalisation de quelques logements sociaux ou la réhabilitation de certains autres devrait suffire à loger tous le monde. Le bien vivre à Gruissan et le respect de la nature qui l'entoure, n'est pas compatible avec un doublement de sa population vivant à l'année.

Observation n° 145 du 1 mars 2022 - 22:42

Défavorable

Auteur : Phil GACHENIARD

Il y a 60 ans nos anciens défendaient Gruissan contre un projet anti béton ! Gruissan à l'époque devait être comme la grande motte ! merci à eux d'avoir résisté et profitons de ce qu'ils nous ont laissé. Des logements vides et à vendre, il y en a tout les jours à Gruissan ! La mairie peut faire préemption et récupérer des dizaines de logements pour les redistribuer en logements sociaux et à

bas prix pour loger les habitants de Gruissan et beaucoup plus économique que ce quartier qui n'a aucun sens ! Un dortoir pour Narbonne ? Une nouvelle verrue dans notre décor ? Celle de capitoul nous suffit ! Merci

Observation n° 146 du 2 mars 2022 - 01:45

Défavorable

Auteur : Martine Ribet

Je loue tous les ans une maison juste à côté
Si c'est pour être emboucané par des travaux pendant mes vacances Ciao

Observation n° 147 du 2 mars 2022 - 07:20

Favorable

Auteur : Michele Aussel

Favoriser l'accès à la propriété aux habitants de Gruissan qu'ils soient jeunes ou seniors, leur donner priorité pour éviter que ce ne soit seulement que des personnes ayant un fort pouvoir d'achat qui viennent acheter ici ou parce qu'ils ont des relations ...
Faire en sorte que ce ne soit pas non plus des investisseurs en obligeant les acquéreurs à acheter pour y vivre et non pas pour revendre en faisant des plus values
Imposer sur le plan esthétique un cahier des charges de manière à avoir une harmonie (type île de Ré) correspondant à notre terroir méditerranéen (couleur matériaux toits ...
Meexi

Observation n° 148 du 2 mars 2022 - 09:09

Favorable

Auteur : Catherine Durier

Je suis favorable pour cet ecocartier car ça amènera du travail et ensuite un entretien des terrains qui étaient laissés à l'abandon.

Observation n° 149 du 2 mars 2022 - 09:56

Favorable

Auteur : Axelle PASTUREL

Très beau projet pour la commune de GRUISSAN!

Observation n° 150 du 2 mars 2022 - 10:43

Défavorable

Auteur : Narbonne Greenpeace Organisation : Greenpeace

Nous nous positionnons contre l'artificialisation des terres, et soutenons l'association "S.A.G.N.E" dans son combat et ses arguments contre ce soi-disant éco-quartier. Le greenwashing d'une telle opération étant évidente, nous nous référons plutôt, en termes de création de logements, aux études d'urbanisme montrant que des constructions dans les "dents creuses" et autres zones déjà

urbanisées sont préférables à la destruction d'un éco-système unique.

Observation n° 151 du 2 mars 2022 - 10:45

Défavorable

Auteur : Titouan BILLON

Je ne suis pas pour la destruction des espaces naturels. Je suis contre une énième artificialisation des terres et des zones littorales déjà trop mises à mal.

Je suis contre la bétonnisation des zones dans lesquels je viens me baigner et passer mes week-ends.

Je m'oppose fermement à ce projet d'"éco-quartier" de la Sagne.

Observation n° 152 du 2 mars 2022 - 11:25

Favorable

Auteur : Veronique Pino

C'est un quartier d'avenir alliant urbanisme et environnement

Observation n° 153 du 2 mars 2022 - 13:01

Défavorable

Auteur : Catherine Laffage

Originaire de Gruissan, ayant passée mon enfance au jardin de mes grands parents tout les we à la sagne et aujourd'hui ce même jardin appartient à ma mère et à ma tante, j'ai toujours connue les oliviers, les azeroliers et vignes tout au tour. Gardons notre patrimoine naturel qui a toujours existé au lieu de détruire et construire du béton

Observation n° 154 du 2 mars 2022 - 13:02

Défavorable

Auteur : Catherine Laffage

Originaire de Gruissan, ayant passée mon enfance au jardin de mes grands parents tout les we à la sagne et aujourd'hui ce même jardin appartient à ma mère et à ma tante, j'ai toujours connue les oliviers, les azeroliers et vignes tout au tour. Gardons notre patrimoine naturel qui a toujours existé au lieu de détruire et construire du béton

Observation n° 155 du 2 mars 2022 - 13:12

Favorable

Auteur : Philippe Fernández

Projet d'utilité publique indispensable pour bien assoir la notoriété de notre ville au sein de la région

Observation n° 156 du 2 mars 2022 - 14:03

Favorable

Auteur : Fabrice Maronda

Besoin de logements pour que nos jeunes puissent rester à Gruissan.

Observation n° 157 du 2 mars 2022 - 14:14

Favorable

Auteur : sylvie maronda

manque de logement

Observation n° 158 du 2 mars 2022 - 14:16

Favorable

Auteur : sylvie maronda

manque de logement

Observation n° 159 du 2 mars 2022 - 14:17

Favorable

Auteur : valérie robert

Beau projet en perspective, Hâte de le découvrir !

Observation n° 160 du 2 mars 2022 - 14:39

Favorable

Auteur : Lydia Maronda

Besoin de logements

Observation n° 161 du 2 mars 2022 - 15:26

Favorable

Auteur : audrey BELEHSEN

Très beau projet

Observation n° 162 du 2 mars 2022 - 15:31

Favorable

Auteur : Jules Ancillon

Gruissan a besoin de nouvelles habitations et de projets pour toujours se tourner vers l'avenir. Ce projet est authentique : respectueux de l'environnement et social.

Je vois d'un bon oeil ce nouveau quartier !

Observation n° 163 du 2 mars 2022 - 16:16

Défavorable

Auteur : Marie Claire SALEUR Organisation : S.A.G.N.E

Nous avons la terre, nous avons l'eau !

Redonnons sa vraie fonction à la Sagne qui a été une terre nourricière dont nous risquons d'avoir besoin dans un futur proche.

Oui au maraîchage porteur d'emplois pérennes,

Non au béton destructeur de biodiversité.

Observation n° 164 du 2 mars 2022 - 16:19

Favorable

Auteur : Cedric Maronda

Bonne initiative

Observation n° 165 du 2 mars 2022 - 16:28

Défavorable

Auteur : Michel Carbonell

Le massif de la Clape étant déjà trop abimé par le nombre de visiteurs, je trouve contradictoire d'y ajouter de trop nombreuses habitations.

N'est il pas possible pour les familles en attentes d'un logement de créer des biens dans les quartiers existants ?

Observation n° 166 du 2 mars 2022 - 16:29

Favorable

Auteur : Yvette Pocovi

L'Ecoquartier permettra de répondre à la demande de logements des Gruissanais avec un développement des logements sociaux dont Gruissan à besoin.

Observation n° 167 du 2 mars 2022 - 16:35

Favorable

Auteur : Christian Baillus

L'Ecoquartier un quartier exemplaire où la nature est placée au cœur des aménagements et permettra un développement de logements dont Gruissan à besoin.

Observation n° 168 du 2 mars 2022 - 17:02

Favorable

Auteur : michel MONIN

Un quartier pensé avec une grande sensibilité où les espaces verts s'allient avec grâce aux espaces bâtis.

Observation n° 169 du 2 mars 2022 - 17:42

Défavorable

Auteur : Martine Chavance

Ce projet immobilier trop ambitieux par sa taille nécessite la destruction d'espace naturel dont la préservation me paraît une priorité

Observation n° 170 du 2 mars 2022 - 18:12

Favorable

Auteur : PHILIPPE DUPAYAGE Organisation : DOUZEFRANCE

Ce projet innovant démontre une nouvelle fois le dynamisme de Gruissan et son ouverture à la qualité de l'environnement !

Observation n° 171 du 2 mars 2022 - 18:32

Favorable

Auteur : Pierre Dupuis

Depuis trop longtemps, nos jeunes sont obligés d'aller à Narbonne et ses environs par manque de logement adapté à leur situation.

L'écoquartier de la Sagne est une réponse à leur demande, des logements dans un cadre de verdure ceci dans un environnement préservé.

En clair un cadre de vie agréable où il fait bon vivre .

Certains comparent la Sagne à un jardin d'eden , ce n'est pourtant qu'une friche à la limite de la salubrité avec quelques jardins familiaux.

Le projet de la Sagne propose plus de jardins familiaux et/ou partagés.

Ce projet est une opportunité pour embellir encore plus notre ville , il est temps qu'il se réalise .

Observation n° 172 du 2 mars 2022 - 19:33

Défavorable

Auteur : ANNIE FOURCADE

bienvenue dans le monde des bisounours des promoteurs immobiliers, promettant la mixité sociale ! en réalité les gens qui ont des petits moyens seront parqués dans les 17 barres d'immeubles situés le long de la rocade Gruissan Narbonne et attenants à la déchèterie...les privilégiés se réservant les villas avec jardins à l'abri au milieu du site, sur les bonnes terres. Villas dont on ne nous annonce d'ailleurs aucun prix d'achat !

Observation n° 173 du 2 mars 2022 - 19:50

Favorable

Auteur : PHILIPPE DUPAYAGE Organisation : DOUZEFRANCE

Ce projet innovant démontre une nouvelle fois le dynamisme de Gruissan et son ouverture à la qualité de l'environnement !

Observation n° 174 du 3 mars 2022 - 09:21

Défavorable

Auteur : Lolita Martin

Encore un projet en total désaccord avec les enjeux climat et alimentation, soit disant au cœur de notre politique. Disparition des terres agricoles, bosquets, champs, destructions des jardins potagers, destructions des milieux naturels pour les espèces protégées, risque de détérioration de la nappe phréatique.

Observation n° 175 du 3 mars 2022 - 09:27

Défavorable

Auteur : Valy Lazarus

Outre la destruction d'un site protégé avec un éco système indéniable il y a suffisamment de logements à Gruissan pour loger les Gruissannais. Il suffirait d'inciter les nombreux propriétaires de logements vacants et de louer avec engagement de la mairie. Ces logements prévus si HLM apporteront à Gruissan une population n'y vivant pas actuellement. Par ailleurs Gruissan en tant que cité balnéaire n'a pas assez d'emplois à fournir à l'année. C'est un non pour moi.

Observation n° 176 du 3 mars 2022 - 09:43

Défavorable

Auteur : Georges Doussiet Organisation : UN PAS DE COTé

Construire des logements qui dévorent la nature, et, tout ça pour qu'ils soit inoccupés pratiquement toute l'année.

Il est important d'arrêter la destruction des espaces agricoles, il faut stopper l'abattage de la végétation.

Les jardins seront bientôt le seul moyen de se nourrir correctement.

Observation n° 177 du 3 mars 2022 - 10:54

Défavorable

Auteur : Paule Lebel

Préservation les terres agricoles à tout prix.

Observation n° 178 du 3 mars 2022 - 11:11

Défavorable

Auteur : Marie jo Pobe billet

C'est un endroit trop écologique ,avec des vignes etc...on ne peut l'éliminer pour des constructions alors qu'il y a tant de maisons saisonnières à gruissan, vides.....

Observation n° 179 du 3 mars 2022 - 12:24

Favorable

Auteur : Frederic GIMIÉ

Je suis très intéressé par ce projet j' ai d' ailleurs déposé une demande de parcelle pour la sagne.
En espérant que cette demande soit favorable. Cordialement
Gimié Frédéric

Observation n° 180 du 3 mars 2022 - 12:28

Favorable

Auteur : Robert Calisti

Je suis tout à fait pour ces constructions car il y a vraiment un manque de logements à Gruissan

Observation n° 181 du 3 mars 2022 - 12:35

Défavorable

Auteur : Régine Biard Organisation : moi même

Détruire la clape pour mieux la voir? Ah bon! Quant à 40% de logements sociaux, expliquez-moi où les gens vont aller travailler et quels moyens de transports ils vont utiliser. Où est la démarche écologique dans ce projet? Il semble aussi que la nappe phréatique sera mise à mal par tout ce bétonnage.

Observation n° 182 du 3 mars 2022 - 14:52

Favorable

Auteur : Pauline Trevisanut

Favorable

Observation n° 183 du 3 mars 2022 - 15:41

Défavorable

Auteur : Christelle M Organisation : Respectueuse de la nature

Il faut vraiment ne pas aimer le site de la Sagne (et la nature en général) pour envisager d'y construire des immeubles, qui plus est sans doute, à la place des jardins qu'on aura pris aux Gruissanaises et Gruissanais.

C'est d'une tristesse et d'une irresponsabilité déconcertante...

Non à la construction de 800 logements dans la Sagne ! Non aux expropriations ! Oui au respect de la nature !

Observation n° 184 du 3 mars 2022 - 16:32

Favorable

Auteur : Fabien IBANEZ

Un projet exemplaire qui concilie urbanité et protection de la nature. Les prix à Gruissan sont de plus en plus chers, seuls les gens de l'extérieur vont pouvoir acheter et faire perdre au village de son âme justement Gruissanaise...

Observation n° 185 du 3 mars 2022 - 16:39

Favorable

Auteur : Yves Delmotte

Je suis favorable à ce projet qui va permettre la création de logements sociaux supplémentaires sur notre commune.

Observation n° 186 du 3 mars 2022 - 16:49

Favorable

Auteur : Aurélie ESPITALLIE

Favorable

Observation n° 187 du 3 mars 2022 - 17:43

Favorable

Auteur : CHRISTIAN TOURNOIS

Beau projet, bien mené.

Observation n° 188 du 3 mars 2022 - 17:45

Favorable

Auteur : SYLVIE TOURNOIS-BUISSON

Belle avancée pour la ville de Gruissan.

Observation n° 189 du 3 mars 2022 - 19:29

Défavorable

Auteur : Estelle Mercier

Non au projet de l'écoquartier de la Sagne, il ne correspond pas aux besoins sociaux, économiques et encore moins environnementaux de la ville de Gruissan.

Il est de plus contraire à la loi climat.

Observation n° 190 du 3 mars 2022 - 21:16

Défavorable

Auteur : Magali Mercier

Halte à la bétonisation ! Arrêt de la destruction massive de ce magnifique environnement, respectons et aimons nos terres cultivables si nécessaires / NON et Non à l'expropriation . NON au projet de La Sagne!!!!!!!!!!

Observation n° 191 du 3 mars 2022 - 21:28

Défavorable

Auteur : Arlette Bonnaud

Je viens à Gruissan depuis 1962 . Ce projet ne correspond pas aux besoins sociaux, économiques ,et surtout environnementaux de la commune de Gruissan. Il est de plus contraire à la loi Climat. Assez!

Observation n° 192 du 3 mars 2022 - 21:30

Défavorable

Auteur : Andre Mercier

Non au projet de l éco quartier de La Sagne

Observation n° 193 du 3 mars 2022 - 21:45

Favorable

Auteur : Anne Bouissiere

Entièrement favorable pour cette réalisation qui sera un écrin au sein de la nature , un poumon économique et une vitrine pour Gruissan.

Gruissan va se démarquer de ses voisins qui peinent à sortir de leur aspect « vieillot » en innovant dans cet écoquartier

Vivement

Dr Anne Bouissiere

Observation n° 194 du 3 mars 2022 - 22:06

Favorable

Auteur : Robert Calisti

Je suis tout à fait pour ces constructions car il y a vraiment un manque de logements à Gruissan

Observation n° 195 du 4 mars 2022 - 08:16

Défavorable

Auteur : Laurent Cavalié

Non à la bétonisation des terres agricoles.

Observation n° 196 du 4 mars 2022 - 08:54

Défavorable

Auteur : DIDIER BORT

Contre la destruction massive des terres naturelles et agricoles !

Pour le respect de la loi dite « climat et résilience »!

Observation n° 197 du 4 mars 2022 - 10:35

Défavorable

Auteur : Sophie Delarue

Depuis de nombreuses années nous louons avec des amis deux ou trois maisons pour l'été aux abords de cette zone, nous avons été informés de ce projet par les propriétaires et donc nous renonçons à Gruissan, aucune envie de nous retrouver dans un environnement type Palavas ou la Costa Brava

Observation n° 198 du 4 mars 2022 - 11:10

Défavorable

Auteur : Aurélie Jdn

Je suis contre cet aménagement qui va avoir un impact important sur l'environnement : Disparition et de bétonisation des terres agricoles, bosquets, champs, destructions des jardins potagers, destructions des milieux naturels pour les espèces protégées, risque de détérioration de la nappe phréatique.
De plus, ce projet est en contradiction avec la Loi Climat et Résilience !

Je suis pour que l'alimentation soit au cœur des enjeux de notre société, le développement de l'agriculture urbaine, les jardins potagers.
Il est urgent que les municipalités se saisissent de l'avenir et des risques écocides tels que ce type de projets engendrent.

Observation n° 199 du 4 mars 2022 - 11:10

Favorable

Auteur : BENOIT BRULL

La réalisation d'un écoquartier à la Sagne répond à une problématique d'accession à la propriété tout en respectant l'environnement naturel.
Il contribue à améliorer la qualité de vie de plusieurs types de ménages grâce à la diversité des logements proposés. On retrouvera une mixité des occupants qui apportera une dynamique supplémentaire au village.
Ce projet permettra également de réunir des personnes de souches Gruissanaises qui s'expatrient dans les villages aux alentours pour accéder à la propriété, cette population est attaché à ce village et souhaite contribuer à son développement.

JE SUIS A 100 % FAVORABLE À CE PROJET.

Observation n° 200 du 4 mars 2022 - 11:24

Favorable

Auteur : Carmen ESTEPA

Désireuse de m'installer sur GRUISSAN à la retraite je suis très intéressée par cet éco quartier de LA SAGNE .

Observation n° 201 du 4 mars 2022 - 11:27

Défavorable

Auteur : CHRISTIAN MERCIER

Par mes grands parents (et une longue "lignée" avant eux)et ma Maman (Rouby/Mercier) je suis Gruissanais.Ma famille a un jardinet dans La Sagne.
Je dis NON à la bétonisation de la campagne de Gruissan.
Je dis NON à l'expropriation des détenteurs de jardins.
Je dis NON à l'éco quartier.

Observation n° 202 du 4 mars 2022 - 11:28

Favorable

Auteur : Pascal ECH

Je suis désireux de m'installer à GRUISSAN à la retraite donc je suis très intéressé par cet éco quartier de LA SAGNE .

Observation n° 203 du 4 mars 2022 - 11:31

Favorable

Auteur : Carmen ESTEPA

Votre projet d'un éco quartier à LA SAGNE est pour moi l'opportunité de pouvoir m'installer à GRUISSAN pour ma retraite .
J'adore votre ville !

Observation n° 204 du 4 mars 2022 - 11:39

Défavorable

Auteur : MICHELE MERCIER

Par mon mariage je suis devenue Gruissanaise.
J'aime ce village et sa campagne.
Je dis NON à l'ecoquartier.

Observation n° 205 du 4 mars 2022 - 13:39

Défavorable

Auteur : Paul MERCIER Organisation : Néant

Le projet de construction de l'écoquartier de la Sagne ne correspond pas aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de la commune de Gruissan. Il est de plus contraire à la loi Climat.

Observation n° 206 du 4 mars 2022 - 13:44

Favorable

Auteur : Pierre-Alexandre Dupuis

J'ai 24 ans et je trouve super sympa que la municipalité de Gruissan pense aux jeunes. Je suis respectueux de notre environnement et cet Ecoquartier est ce qu'il faut pour concilier logements et développement durable.

Je suis pour à 100%

Observation n° 207 du 4 mars 2022 - 15:34

Favorable

Auteur : Marie joe Delerue

En attente de ce beau projet, hâte de le voir aboutir

Observation n° 208 du 4 mars 2022 - 16:00

Défavorable

Auteur : Paul Braissant

Le projet de la Sagne c'est entre 1000 et 1500 tonnes de béton et destruction d'une zone naturelle qui ne sera pas remplacée. Ces logements sont entre-autre pour des citoyens qui devront faire de nombreux kilomètres en voiture pour trouver du travail car à Gruissan il n'y a pas de travail sauf un peu l'été. Le pouvoir d'achat des français va fortement baisser à cause des divers événements précédents et à venir. Il serait bien plus utile de faire des jardins familiaux qui permettraient de nourrir sainement des gens sans travail qui ont de la peine à joindre les 2 bouts.

Observation n° 209 du 4 mars 2022 - 16:16

Défavorable

Auteur : Sylviane Braissant

Le projet de la Sagne c'est entre 1000 et 1500 tonnes de béton et destruction d'une zone naturelle qui ne sera pas remplacée. Ces logements sont entre-autre pour des citoyens qui devront faire de nombreux kilomètres en voiture pour trouver du travail car à Gruissan il n'y a pas de travail sauf un peu l'été. Le pouvoir d'achat des français va fortement baisser à cause des divers événements précédents et à venir. Il serait bien plus utile de faire des jardins familiaux qui permettraient de nourrir sainement des gens sans travail qui ont de la peine à joindre les 2 bouts.

Observation n° 210 du 4 mars 2022 - 18:07

Défavorable

Auteur : FRANCOISE VALLOTTON

halte au bétonnage intensif de Gruissan, en plus dans une zone de nature verte, de faune et de flore.

Observation n° 211 du 4 mars 2022 - 18:25

Défavorable

Auteur : ERIC LAUTREY

VOUS AVEZ UNE REGION QUI RESTE NATURELLE AVEC BEAUCOUP DE PROMENADE IL

SERAIT VRAIMENT DOMMAGE DE SACRIFIER LA SAGNE ET LE COTE BIO DIVERSITE POUR CONSTRUIRE.
GRUISSAN RESTE TOURISTIQUE, NE METTEZ PAS PLUS DE BETON LE CHARME NE SERA PLUS LA.

ERIC ET DANIELLE

Observation n° 212 du 4 mars 2022 - 18:44

Favorable

Auteur : Cacilia DEOCAL RAGEL

Étudiante en vacances d'été à Gruissan depuis plusieurs années, je suis favorable à la construction de cet Ecoquartier !

Il faut penser à notre avenir et la conciliation entre habitations et environnement me semble opportun.

Il ne faut pas avoir peur du changement lorsqu'il est bon pour notre planète.

Il faut savoir se lancer et aller de l'avant !

CDR.

Observation n° 213 du 4 mars 2022 - 20:34

Favorable

Auteur : Chantal Macip

Très beau projet pour Gruissan et les nombreuses personnes qui ont du mal à trouver un logement
Bravoooooi à Mr le maire et son équipe

Observation n° 214 du 4 mars 2022 - 20:38

Défavorable

Auteur : ANGEL LLAMAS

il me semble URGENT de réduire l'artificialisation des sols ainsi que la dépense de terres agricoles.
Sans oublier la préservation de la faune. pour ces raisons je suis contre l'aménagement de la SAGNE.

Observation n° 215 du 4 mars 2022 - 20:45

Défavorable

Auteur : ROSEMARIE AGUIRRE

Je suis opposée à l'urbanisation de la SAGNE.

Observation n° 216 du 4 mars 2022 - 21:39

Défavorable

Auteur : PIERRE-ALAIN GROUNAUER

Bonjour

Le littoral est une zone précieuse qui mérite d'être épargnée par les grands ensembles d'habitation comme celui envisagé dans votre commune. Les terres arables rentrent aussi dans cette catégorie et devraient être réservées à assurer à la population une nourriture de qualité.

Observation n° 217 du 4 mars 2022 - 23:10

Favorable

Auteur : Cedric Lignon Organisation : Agent immobilier

J'attends de venir vivre à Gruissan et la sagne sera un beau projet pour ma famille .

J'ai vécu une belle adolescence à Gruissan.

Je suis super favorable

Observation n° 218 du 4 mars 2022 - 23:11

Favorable

Auteur : Cedric Lignon Organisation : Agent immobilier

J'attends de venir vivre à Gruissan et la sagne sera un beau projet pour ma famille .

J'ai vécu une belle adolescence à Gruissan.

Je suis super favorable

Observation n° 219 du 5 mars 2022 - 01:47

Favorable

Auteur : Benjamin Parra

Je souhaiterais obtenir un terrain!!!

Observation n° 220 du 5 mars 2022 - 09:21

Défavorable

Auteur : patrick zanoni

Je pense que le complexe prévu n'est pas en adéquation avec les attentes environnementales actuels , il vaudrait mieux faire des jardins familiaux qui permettraient de nourrir les personnes dans le besoin, ou vont travailler les personnes qui y habiterait ? dans quel secteurs sur Gruissan ? il faudrait qu'ils se déplacent au minimum sur Narbonne, donc de nouveau des allers et venus sur cette route déjà fortement saturée une bonne partie de l'année.

Observation n° 221 du 5 mars 2022 - 09:34

Favorable

Auteur : Emmanuelle Porceddu

Très beau projet qui sera en accord avec l'environnement.

Observation n° 222 du 5 mars 2022 - 10:09

Favorable

Auteur : Laurette Lignon Organisation : Elue

Nous attendons que ce beau projet d'eco quartier se réalise pour que nos enfants, nos jeunes puissent venir ou revenir à Gruissan Ville de leur enfance .

Observation n° 223 du 5 mars 2022 - 10:47

Favorable

Auteur : Marie Ange Fuentes

Beau projet qui s'inscrit parfaitement dans le modèle environnemental .

Observation n° 224 du 5 mars 2022 - 10:51

Favorable

Auteur : Samuel Pinchon

Hâte de voir ce beau projet se réaliser pour l'ensemble des habitants et pour les jeunes qui souhaite s'installer désireux de continuer à vivre à Gruissan .

Observation n° 225 du 5 mars 2022 - 11:37

Favorable

Auteur : Angélique AGOSTINHO

Tout d'abord je tiens à préciser que je ne vis pas à GRUISSAN mais que je viens chaque année durant l'été et ceci depuis plus de 20 ans.

Je suis favorable à cet écoquartier pour autant qu'il respecte toutes les nouvelles normes environnementales et que les bâtiments collectifs, qui pourraient être construits, ne soient que de petits bâtiments de maximum 4 étages afin qu'on ait pas l'impression de se retrouver dans une nouvelle ville.

Il faut impérativement respecter et conserver le charme du « VILLAGE » de Gruissan avec son architecture traditionnelle du Languedoc méditerranéen.

Pour cela, il faut prévoir de petits collectifs, de nombreuses petites maisons traditionnelles ainsi que de beaux nouveaux chalets.

Il faut également prévoir tout ce qui est possible pour protéger toutes les espèces végétales locales et accompagner au mieux les viticulteurs et agriculteurs locaux qui pourraient rencontrer des difficultés suite à la création de cet écoquartier.

Mon souhait et de pouvoir acquérir un bien dans ce nouvel écoquartier, pour dans un premier temps, le mettre en location annuelle et non saisonnière, durant quelques années afin de permettre à une famille Gruissanaise de profiter d'un nouveau logement dans ce nouveau lieu. Puis de le récupérer pour que je puisse à mon tour en profiter lorsque j'aurai arrêté mon activité professionnelle.

Observation n° 226 du 5 mars 2022 - 14:27

Défavorable

Auteur : Anne deSuisse

Ne cachons pas sous une chappe de béton ce que nos generations passées ont respecté et travaillé durement!

Observation n° 227 du 5 mars 2022 - 14:32

Défavorable

Auteur : Nazario Capilla

J'ai 2 amours. Gruissan fait partie de l'un deux.
Préservez ses espaces naturels et ses terres!
Non au béton!

Observation n° 228 du 5 mars 2022 - 14:34

Défavorable

Auteur : Maeva Ballesteros

Pourquoi détruire ce que mes aieux nous ont laissés. Non au béton au détriment des terres!

Observation n° 229 du 5 mars 2022 - 15:35

Défavorable

Auteur : sylvette maurel

partout en FRANCE on aménage des espaces verts à GRUISSAN on coupe les arbres. NON AU BETON
Autre problème la circulation !!! Personne n'en parle

Observation n° 230 du 5 mars 2022 - 17:35

Favorable

Auteur : Cyrille Rival

Très favorable à la réalisation de l'équo-quartier qui a pris bien trop de retard.

Observation n° 231 du 5 mars 2022 - 17:45

Favorable

Auteur : Jennifer Rigaud

C'est eco quartier fera du bien pour l'ensemble des infrastructures. Et permettre au jeune gruiissannais de rester sur Gruissan et d'avoir des logements à l'année. De en plus de personnes viennent vivre à Gruissan et malheureusement pas beaucoup de logements à l'année

Observation n° 232 du 5 mars 2022 - 18:05

Favorable

Auteur : Chantal Carrier

Ras

Observation n° 233 du 5 mars 2022 - 18:09

Favorable

Auteur : Michel Carrier

Ras

Observation n° 234 du 5 mars 2022 - 18:18

Favorable

Auteur : Paco Pinchon

Jeune Gruissannais travaillant dans l'artisanat à Gruissan je souhaite que ce projet se réalise enfin car je ne compte pas partir de Gruissan par manque de disponibilité de logement

Observation n° 235 du 5 mars 2022 - 20:57

Défavorable

Auteur : Anne Latrille

Ce quartier marécageux (d'où son nom) et pourvu de sources d'eaux douce est plus propice à des activités agricoles : maraîchage, potager etc

Observation n° 236 du 5 mars 2022 - 21:13

Défavorable

Auteur : hervé loquais

Je m'oppose à l'urbanisation des terres agricoles de la Sagne, en raison de l'impact important sur l'environnement :
non seulement la disparition des terres agricoles, bosquets, champs, mais aussi les destructions des jardins potagers, destructions des milieux naturels pour les espèces protégées, risque de détérioration de la nappe phréatique. Ce projet est en contradiction avec la Loi Climat et Résilience. L'alimentation est au coeur des enjeux de notre société, le développement de d'une agriculture à proximité de l'agglomération du Grand Narbonne et des jardins potagers permettrait la production de produits consommables par les habitants.

Observation n° 237 du 5 mars 2022 - 22:43

Favorable

Auteur : Brigitte PATRUNO

Je suis favorable au projet d'eco quartier de la Sagnev

Observation n° 238 du 6 mars 2022 - 10:21

Défavorable

Auteur : JEAN-LOUIS CHACHUAT

Je pense que Gruissan est le plus beau village de la cote avec une architecture originale. Gruissan est tournée vers le tourisme et non vers un habitat de masse. Ils est peu probable que les nouveaux habitants de la Sagne soient des touristes mais plutôt des gens travaillant sur Narbonne, vous voulez donc faire de Gruissan la cité dortoir de Narbonne !
DOMMAGE.

Observation n° 239 du 6 mars 2022 - 10:47

Défavorable

Auteur : sebastien MERCIER

Preservons la campagne de Gruissan et le jardinet hérité de nos parents.

Observation n° 240 du 6 mars 2022 - 14:02

Favorable

Auteur : Damien DOUILLY

Bonjour,

C'est avec plaisir qu'on voit apparaître l'esquisse de ce projet qui me plaît beaucoup. C'est mon désir le plus cher de venir habiter définitivement à Gruissan, étant propriétaire d'une maison depuis peu et d'un petit appartement pour ma mère, nous avons le désir le plus cher de venir nous fixer définitivement dans ce projet que vous nous avez envoyé et qui nous convient parfaitement !

Bien cordialement

Observation n° 241 du 6 mars 2022 - 14:26

Favorable

Auteur : Jean Christophe Gimié

Bonjour,

Je souhaiterais que ce projet écoquartier la Sagne aboutisse, car j'ai fait une demande de terrain, en espérant recevoir un avis favorable.

Cordialement

Gimié Jean Christophe

Observation n° 242 du 6 mars 2022 - 16:16

Défavorable

Auteur : Marion Combres Martin

Non à la bétonisation, Non à la destruction massive de terres naturelles et agricoles!
Non aux expropriations !

Observation n° 243 du 6 mars 2022 - 16:56

Défavorable

Auteur : Daniel Combres

Non à la bétonisation !

Non à la destruction massive de terres naturelles et agricoles !
Non aux expropriations !

Observation n° 244 du 6 mars 2022 - 18:48

Favorable

Auteur : Christophe JAMET

Nous sommes totalement favorables à ce projet. C'est un moyen de permettre aux Gruissanais comme nous d'accéder à la propriété. Le projet respecte les valeurs environnementale auxquelles nous sommes attachées.

Observation n° 245 du 7 mars 2022 - 07:31

Défavorable

Auteur : Aurélie Haltrecht

Zone protégée, comptant de nombreuses espèces animales ou végétales. Zone inondable. Assez de logements. Ne dénaturons pas ce qui reste de verdure.

Observation n° 246 du 7 mars 2022 - 08:36

Défavorable

Auteur : Olivier Mercier Organisation : Particulier

Préserveons ce poumon vert , ces paysages pour les générations futures
Merci

Observation n° 247 du 7 mars 2022 - 09:09

Défavorable

Auteur : Laqure Kessler

Le projet de la Sagne c'est entre 1000 et 1500 tonnes de béton et destruction d'une zone naturelle qui ne sera pas remplacée. Ces logements sont entre-autre pour des citoyens qui devrons faire de nombreux kilomètre en voiture pour trouver du travail car à Gruissan il n'y a pas de travail sauf un peu l'été. Le pouvoir d'achat des français va fortement baisser à cause des divers événements précédents et à venir. Il serait bien plus utile de faire des jardins familiaux qui permettraient de nourrir sainement des gens sans travail qui ont de la peine à joindre les 2 bouts.

Observation n° 248 du 7 mars 2022 - 09:27

Favorable

Auteur : Janine & Michel BAUDRACCO

Belle expérience..... cette future réalisation en harmonie avec la pratique du développement durable !

Observation n° 249 du 7 mars 2022 - 11:16

Défavorable

Auteur : Jean BADIE

Un projet inadéquat, mal fait et qui montre les mêmes rouages de bétonisation depuis 20 ans. Il y a d'autres voies à explorer plutôt que de s'étendre sur des terres naturelles

Observation n° 250 du 7 mars 2022 - 11:18

Défavorable

Auteur : Fleur JOURDAN

Projet mégalo pour Gruissan Complètement contraire à la loi Climat et Résilience , il faudra envisager des actions plus dures

Observation n° 251 du 7 mars 2022 - 11:27

Défavorable

Auteur : Gabriel BOURDET

Enfumage complet de communication bien ficelée pour un projet disproportionné et qui , au final, n'aura rien à voir avec ce qui était prévu ; avec la guerre aux portes de l'Europe et les désordres économiques qui vont s'ensuivre, les pbs de logistique attendus et inévitables, les matériaux n'arriveront pas, le chantier sera interminable, peut-être même arrêté; il faut en finir avec ce projet insensé dans le climat actuel

Observation n° 252 du 7 mars 2022 - 11:42

Défavorable

Auteur : Bernard GAUTIER

C'est quand même renversant de constater qu'avec la situation internationale actuelle qui inquiète tout le monde, il existe une catégorie de gens qui ne pensent qu'à s'en mettre plein les poches, à commencer par promoteurs et leurs affidés ; écœurant, adieu les vacances à Gruissan

Observation n° 253 du 7 mars 2022 - 11:45

Défavorable

Auteur : Jean-Paul Mercier

Nous sommes bien conscients qu'il soit nécessaire que les familles à revenus modérés travaillant et habitant sur la commune puissent se loger .

Pourtant , il n'y a pas si longtemps encore ,Mr le Maire avait toute liberté pour :

- 1 -Prévoir des logements sociaux lors de la construction de la 11eme rangée de chalets à la plage .
- Transformer en logements à loyers modérés la Maison Clérissy, appartenant déjà à la Commune, plutôt que de la vendre à un particulier.
- 2 -Exiger 30% de logements sociaux lors de la construction de la Résidence Ephyra et du Clos Rafaéli , comme le lui permettait la Loi puisque la Commune se trouvait alors en carence de logements sociaux .
- 3 -Exercer son droit de préemption sur la vente de l'Hôtel du Port .

Pourquoi Mr le Maire a-t-il écarté toutes ces possibilités ?

Cent logements , peut-être plus ,auraient ainsi pu être créés et occupés par des Gruissanaises et des Gruissanais.

Maintenant il reste à la Commune la possibilité de réhabiliter des appartements vendus sur le Port (exemple 2 appartements contigus horizontalement ou verticalement)et les proposer aux familles Gruissanaises en PRIORITE.

Dans tous les cas nous ne voulons pas de 800 logements dans La Sagne .

Personnellement JE VEUX GARDER MON JARDIN comme Mr le Maire nous l'avait promis pendant des années.

Il faudrait que les personnes favorables au projet d'aménagement de La Sagne se renseignent , dès à présent, sur les tarifs de locations ou de ventes qui sont envisagés (réponse par ECRIT de la Mairie)

NON AU PROJET

NON AUX EXPROPRIATIONS

HALTE AU BETON - STOP A LA MEGALOMANIE

Observation n° 254 du 7 mars 2022 - 11:48

Défavorable

Auteur : Didier Jeanclos

Un projet disproportionné

Le site naturel de la Sagne est particulièrement sensible à la montée des eaux et ne se prête pas à une urbanisation aussi dense. Le projet est disproportionné par rapport aux besoins , y compris à venir. . La première version était totalement hors de proportion (ce qui prouve un projet inadapté) et a dû être corrigée, mais l'actuelle reste disproportionnée. Le projet initial comportait une résidence senior et pas de résidences secondaires, le projet actuel ne comporte aucune structure adaptée aux seniors mais, en revanche comporte 25% de résidences secondaires, ce qui est inimaginable, au vu du nombre d'hébergements proposés par la station balnéaire. Cette urbanisation est énorme et présente un ratio de population à venir trop important par rapport à l'actuel. Il ne faut pas créer un village dortoir de l'agglomération, avec le trafic routier que cela implique. Les Gruissanais apprécient une qualité de vie qui ne peut qu'être modifiée par les changements induits par ce nouveau quartier . Pour une telle augmentation de la population il faut développer de façon importante les services publics : la voirie les transports l'école la crèche, ainsi que les autres services proposés à la population d'une commune.

Je suis propriétaire à La Sagne d'un verger planté d'oliviers et d'un puits creusé par mes soins. Or à ce jour je n'ai reçu aucune garantie que tout ceci soit préservé. Le projet se targue d'être un écoquartier or il n'a rien d'écologique.

Observation n° 255 du 7 mars 2022 - 12:01

Défavorable

Auteur : André Magafre Organisation : Particulier

Totalement opposé à ce projet inadapté aux besoins d'une commune déjà trop urbanisée et bétonnée. Ce soi-disant éco-quartier est un désastre écologique : artificialisation de sols naturels, dégradation de la biodiversité, risque de submersion lié au réchauffement climatique, atteinte irréversible à la nappe phréatique. Sans compter l'augmentation du nombre de véhicules dans une commune déjà saturée. La construction partielle de logements sociaux est un mauvais prétexte d'autant que les communes littorales touristiques sont soumises à des ratios inférieurs à la norme habituelle.

Si pour une fois la préservation des derniers espaces verts de la commune pouvait être prise en compte ce serait une grande avancée dans la responsabilité sociétale des élus.

Observation n° 256 du 7 mars 2022 - 12:09

Favorable

Auteur : André LAUNOY

Favorable à la réalisation de l'écoquartier qui permettra aux Gruissannais d'accéder à la propriété ou de se loger

Observation n° 257 du 7 mars 2022 - 12:45

Défavorable

Auteur : Loïc MERCIER Organisation : Particulier

Je ne suis pas favorable à ce projet qui ne correspond pas aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de la commune de Gruissan.

Qui plus est, la zone est inondable. Conservons cette zone verte et protégée pour les générations futures.

Observation n° 258 du 7 mars 2022 - 13:20

Favorable

Auteur : MARLENE PEYROUTOU

Je suis favorable à ce projet qui contribuera à valoriser et dynamiser notre région tout en respectant l'environnement naturel dont nous avons la chance de profiter.

Observation n° 259 du 7 mars 2022 - 14:21

Favorable

Auteur : Alain Viala

Le projet est conforme à mes idées au niveau de la protection de la planète

Observation n° 260 du 7 mars 2022 - 14:28

Favorable

Auteur : Viviane Viala

Très beau projet écologique, et préoccupation du bien être dans ce projet qui doit aboutir

Observation n° 261 du 7 mars 2022 - 16:08

Défavorable

Auteur : CHRISTINE DAEMERS

Trop de constructions à Gruissan. Pas de bétonisation au pied de la clape. Endroit déjà dénaturé par les constructions de maisons très hautes de la zone "artisanale"...près de la déchetterie. Inadmissible de vouloir encore construire sur Gruissan. De plus que deviendraient tous ces jolis jardins ? Nous ne comprenons pas du tout comment ce projet puisse être envisagé.

Observation n° 262 du 7 mars 2022 - 18:19

Défavorable

Auteur : JACQUES ANDRIEU

Je suis contre la bétonisation de la Sagne , contre la destruction massive des terres naturelles et agricole et destruction d'espèces protégées

Observation n° 263 du 7 mars 2022 - 18:22

Défavorable

Auteur : jb ANDRIEU

Ce projet d'urbanisation de la Sagne ne correspond pas aux besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Observation n° 264 du 7 mars 2022 - 18:34

Défavorable

Auteur : Sonia GIBERT

Ce projet d'urbanisation de la Sagne ne correspond pas aux besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Observation n° 265 du 7 mars 2022 - 18:36

Défavorable

Auteur : Marie Sophie LIMONGI

Je ne pense pas que construire plus encore une fois soit la solution pour les besoins de Gruissan. Ce n'est que déplacer le problème une fois de plus. La Sagne est un site qui permet l'absorption des eaux en cas de fortes pluies et qui protègent le village des inondations. Il est impensable d'aller bétonner cet espace naturel au profit de 17 barres d'immeubles ... le port est quasi vide ou peu fréquenté... il vaudrait mieux mettre le paquet sur les

rénovations des appartements existants afin de mettre à disposition des gruisanais des logements répondant aux besoins actuels.

Je suis aussi contre la destruction d'espèces naturelles PROTÉGÉES et encore moins favorable aux expropriations contraire aux promesses faites par Mr le maire de surcroît.

Observation n° 266 du 7 mars 2022 - 19:10

Défavorable

Auteur : Regis NICOLAS

Défavorable au projet

Observation n° 267 du 7 mars 2022 - 19:33

Défavorable

Auteur : DAVID BETTSWORTH

Tous les logements à Gruissan terminent en résidences secondaires ou en locations de vacances. Les vrais problèmes sont d'une part la rareté des emplois, et d'autre part les locations à l'année qui sont chères et introuvables. À mon sens ce projet ne résoudra aucun aspect de ces deux difficultés rencontrées par les Gruissanais.

Observation n° 268 du 7 mars 2022 - 21:01

Défavorable

Auteur : Jean Luc Soucaret

Il faut sauver Gruissan du virus Béton ce ne sera jamais un eco quartier ce n'est qu'un Leur politique

Sauvegarder toute cette nature et le vrai patrimoine des vrai gruisanais

Observation n° 269 du 7 mars 2022 - 21:05

Défavorable

Auteur : Myriam Perga

Non au bétonnage et à la destruction d'un vrai eco système

Bétonner des hectares d un eco système ne sera jamais un eco quartier exemple Ephira

Observation n° 270 du 7 mars 2022 - 21:08

Défavorable

Auteur : Marie Louise Rotzetter

Non au bétonnage

Lassagne est un vrai eco système

Observation n° 271 du 7 mars 2022 - 21:11

Défavorable

Auteur : Michele Pojurowski

Non au bétonnage

Lassagne est un vrai eco système faisant partie du patrimoine Gruissan

Observation n° 272 du 7 mars 2022 - 21:14

Défavorable

Auteur : Vincent Puremont

Nous faire croire que bétonner est écologique

Sauvons ce site vert vignes et oliviers appartenant aux vrai gruissanais

Observation n° 273 du 7 mars 2022 - 21:16

Défavorable

Auteur : Marie Perga

Sauvons ce site vert vignes oliviers potagers des vrais gruissanais

Observation n° 274 du 8 mars 2022 - 00:02

Défavorable

Auteur : GUY GARCIA

En préalable, je tiens à rappeler qu'il n'a jamais été demandé DIRECTEMENT AUX HABITANTS DE GRUISSAN LEUR ACCORD pour augmenter la population sédentaire de plus de 50%. L'élection de la municipalité actuelle avec un score très élevé ne peut, en aucun cas, faire office de consultation et d'accord pour un tel projet.

Si, comme cela semble avoir été dit, cette réalisation ne permet pas d'atteindre le quota obligatoire de logements sociaux (qu'il aurait même été mieux de dépasser), ce projet dans sa forme actuelle est inutile.

Si 65% sont des logements sociaux et d'accession à la propriété, qu'en est-il des autres 280 restant ? S'agit-il, comme annoncé, de logements à vocation touristique ?

En période touristique, la station est proche de la saturation qu'il ne faudrait pas atteindre afin qu'elle reste un lieu de villégiature agréable.

Contrairement à l'attente des candidats potentiels, les constructions à La Sagne seront probablement d'un coût élevé (constructions sur pilotis, fondations spéciales, surcoût dû au principe de l'écoquartier, ...). Cette zone n'est pas très adaptée pour un tel projet.

D'autres terrains sur la commune seraient plus opportuns et surtout, permettraient de sauvegarder cette zone de terre agricole. Pourquoi ne pas réaliser une vraie zone maraîchère ?

A ce jour, il a été perdu beaucoup de temps pour l'élaboration d'un projet qui, dans sa forme, ne répond pas aux besoins réels de la commune. Il serait peut-être temps de lancer une étude concrète ainsi qu'une vraie consultation des habitants pour trouver rapidement de meilleures solutions.

Observation n° 275 du 8 mars 2022 - 09:15

Défavorable

Auteur : Monique Servien

Je ne comprends pas l'opportunité de ce projet ! Gruissan regorge de voitures , la route de Narbonne est déjà saturée à certaines heures , comment gérer l'eau potable pour tout ce monde à venir comment gérer les déchets futurs , ,, , tous les problèmes seront amplifiés .

" le problème du futur seront les villes " disait Pierre Rabhi

Ce projet d'urbanisation de la Sagne ne correspond en rien aux besoins sociaux, économiques et environnementaux !

Comment peut on envisager encore de Bétonner les seules zones agricoles de son village ! dans quel but financier ?

Observation n° 276 du 8 mars 2022 - 10:42

Défavorable

Auteur : BERNARD VERDOUX

Bonjour

Je suis défavorable à ce projet de construction :

Il aggrave l'artificialisation des terres,

Il détruit une partie de la flore locale,

Il accroît l'offre déjà pléthorique de logement sur Gruissan, essentiellement occupé l'été par le tourisme,

Le prétexte de logement social masque l'intérêt de rénover et d'adapter l'existant excédentaire aux résidents permanents, en améliorant l'isolation par exemple,

Globalement c'est une erreur aussi bien sociale qu'écologique

Merci de votre attention

Observation n° 277 du 8 mars 2022 - 11:06

Favorable

Auteur : Emilie Rozain

Favorable à ce projet.

Ça va permettre aux jeunes gruisanais de rester. En espérant que ce soit abordable pour des jeunes de notre génération.

Observation n° 278 du 8 mars 2022 - 11:47

Défavorable

Auteur : Cyril Vibert

Je suis défavorable au projet de l'écoquartier La Sagne car il va à l'encontre de la loi Climat et Résilience, en particulier l'artificialisation des sols.

Observation n° 279 du 8 mars 2022 - 12:12

Défavorable

Auteur : annie haltrecht

Avis fort défavorable.

Zone inondable

Combien de victimes dans quelques temps?

Observation n° 280 du 8 mars 2022 - 12:31

Défavorable

Auteur : Catherine MAILHAN Organisation : Particulier

Je suis totalement CONTRE la création de ce quartier qui n'a d'éco que le nom.

Du moment qu'il y a bétonisation, c'est la destruction des éco systèmes, pollution des nappes phréatiques présente sur ce lieu magnifique

Suite au dernier rapport du GIEC, il me semble plus judicieux de ne pas créer ce quartier.

Gruissan doit rester une station balnéaire familiale et agréable à vivre pour tous

Observation n° 281 du 8 mars 2022 - 12:37

Défavorable

Auteur : Irene Taillade Organisation : La Sagne

Ne vois pas l'utilité d'utiliser un terrain voué à des activités agricoles ou en lien direct avec la nature pour construire des bâtiments d habitation quand il existe déjà des constructions (sur Port Gruissan notamment) qui sont inhabitées les 3/4 de l'année et dont les projets de transformation pour une meilleure utilisation sont en cours.

Observation n° 282 du 8 mars 2022 - 13:30

Défavorable

Auteur : christophe fabre

Je suis contre le projet je ne veux pas qu'on me prenne mon terrain sur lequel je cultive depuis des années mes fruits et légumes .je ne veux surtout pas être exproprié. On ne vient pas touché à vos biens personnels donc veuillez respecter ceux des autres.

Non aux expropriations!!!

Observation n° 283 du 8 mars 2022 - 16:00

Défavorable

Auteur : JACQUES BALLARIN

Je suis contre ce projet démesuré pour la commune de Gruissan , on nous fait croire un besoin de logements sociaux pour les gruissanais , alors que les employeurs sur la commune sont tres peu nombreux mis a part les emplois saisonniers ,saisonniers qui viennent de Narbonne et des départements extérieur .

Observation n° 284 du 8 mars 2022 - 16:23

Défavorable

Auteur : Victor Olivier

Non au projet d'urbanisation de la Sagne

Ce projet d'urbanisation de la Sagne ne correspond pas aux besoins sociaux, économiques et environnementaux

Mieux vaut des terres agricoles et des jardins communaux que du béton encore du béton, pourquoi détruire des espaces naturels et englober une nappe phréatique

L'expropriation est une méthode autoritaire rappelant tant de mauvais souvenirs

Observation n° 285 du 8 mars 2022 - 17:24

Défavorable

Auteur : jacques servien

je ne comprends vraiment pas comment on peut qualifier ce projet d'écologique qui va dans le développement durable .800 logements , plus de 1000 voitures , du béton ,du goudron,des jardins avec puits détruits ,la route vers Narbonne encore plus saturée , un risque d'inondation ,....

Observation n° 286 du 8 mars 2022 - 17:32

Défavorable

Auteur : Annick Jahan

Les terres agricoles sont une des garanties de nos ressources en nourriture locale. La pandémie a montré que l'approvisionnement local a été salubre. Il faut donc encourager l'économie locale, et dans ce cas, des terres qui sont fertiles, approvisionnées en eau, sont un réservoir miraculeux et hautement précieux pour les cultures, elles le prouvent déjà. C'est simplement une aberration de penser y construire un lotissement, ce projet immobilier va à contresens du bon sens ! Gruissan aurait une bien meilleure image, et serait considérée comme exemplaire si la commune protégeait et développait des jardins nourriciers. A moins qu'elle préfère être renommée comme la massacreuse de terres fertiles, d'animaux et insectes utiles à la biodiversité, pour une énième opération immobilière sous couvert d'une appellation trompeuse d'ecoquartier.

Observation n° 287 du 8 mars 2022 - 17:41

Favorable

Auteur : serge gimié

Bonjour, je suis pour le projet de l'écoquartier La Sagne qui apportera un plus à Gruissan.

Observation n° 288 du 8 mars 2022 - 17:45

Défavorable

Auteur : JACQUES PONSOT Organisation : LA SAGNE

je ne vois pas l'utilité de bétonner un terrain voué à des activités agricole ou en lien direct avec la nature pour construire des bâtiments d'habitation quand il existe déjà des constructions sur Port Gruissan qui sont inhabitées les 3/4 de l'année et pour lesquelles des projets de

transformation/amélioration sont en cours.

Observation n° 289 du 8 mars 2022 - 17:45

Défavorable

Auteur : Pascale Mansion

Notre époque va vers de gros problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires et en eau. Le dérèglement climatique dont le GIEC a conclu récemment que ses conséquences étaient plus graves encore que lors de leur précédent rapport, et la dramatique guerre en Ukraine, rendent les décisions encore plus urgentes et impératives.

Nous devons garder toutes nos terres agricoles, nos jardins et fonctionner le plus rapidement possible en circuit court.

Il y va de notre avenir, et de celui de nos enfants.

Quand nous avons la chance d'avoir un site agricole en même temps que l'eau qui peut l'arroser grâce à la grande nappe phréatique qui circule dessous, à fleur de sol... C'est un DEVOIR de le garder, de le protéger, de l'entretenir!...Et nous pouvons y faire encore plus de jardins! C'est une vraie richesse.

De plus le chômage est fort sur notre ville, et il est inconséquent de vouloir augmenter le nombre des habitants dans une ville trop loin du bassin d'emploi.

D'autre part, la circulation étant déjà très très difficile en période de vacances, on se demande bien ce qu'il en sera si ce projet se fait.

Nous sommes une station balnéaire et, de fait, notre ville est impropre à fournir ce "bien vivre ensemble" qui demande de gros moyens humains et logistiques que nous ne pouvons pas avoir. La complexité de la ville de Gruissan, avec ses mouvements de populations, les difficultés pour faire du lien entre les un.es et les autres (vu le changement constant des personnes), et l'éparpillement des différents quartiers de la Ville, interdisent tout projet comme celui-ci.

Observation n° 290 du 8 mars 2022 - 17:57

Défavorable

Auteur : Amelie Roy Organisation : Particulier

J'émet un avis défavorable car pour moi cela ne sera encore que de la résidence secondaire et je suis contre le tourisme de masse . Gruissan en prend le chemin , prenons l'exemple des cubes et du village avec bien trop de maisons fermés 10 mois dans l'année.

Observation n° 291 du 8 mars 2022 - 18:01

Défavorable

Auteur : Guy SOUTEIRAT Organisation : Les citoyens payeurs .

Battre le pot de fer!

Observation n° 292 du 8 mars 2022 - 18:06

Ne se prononce pas

Auteur : nadine mazel

Bonjour, gardons à l'esprit que la nature reprend toujours ses droits. D'autres communes ont payé cher, parfois en vies humaines, de l'avoir oublié ...: ne vendons pas au chant des sirènes du toujours plus quoi qu'il en coûte...à bon entendeur....

Observation n° 293 du 8 mars 2022 - 18:13

Défavorable

Auteur : Sylvie Riffis

Ce n'est pas écologique

Observation n° 294 du 8 mars 2022 - 18:39

Favorable

Auteur : ALAIN DEL VILLAR

Beau projet qui va mettre ce site en valeur.

Observation n° 295 du 8 mars 2022 - 18:52

Défavorable

Auteur : Arnaud DUPONT

Contre ce projet d'urbanisation qui va une fois de plus défigurer un site naturel utile et protecteur pour tous les gruissanais.

Observation n° 296 du 8 mars 2022 - 18:54

Défavorable

Auteur : aline bach

comment une zone ou on va construire en béton peut elle etre appelée éco quartier c'est une invention des promoteurs pour faire passer leur gros besoins d'argent

Observation n° 297 du 8 mars 2022 - 18:58

Défavorable

Auteur : bruno blanc

contre ce projet , la station à deja trop de constructions fermé une grande partie de l'année

Observation n° 298 du 8 mars 2022 - 19:03

Défavorable

Auteur : Un habitant de Gruissan

800 logements soit environ 3 000 habitants et 1 000 voitures supplémentaires : circulation amplifiée jusqu'à l'asphyxie les jours de marché. Les queues interminables Narbonne-Gruissan ou l'inverse

selon les horaires en été.

Des travaux pour 10 ans (les voisins apprécieront) : le bruit, la poussière, le bien-vivre ensemble !

Les jardins et puits actuels à jamais disparus avec des expropriations à la clé : pour les parcelles privées, il s'agit d'un patrimoine familial qui disparaît ; pour les terres municipales, des personnes qui sont contre le projet mais ne peuvent rien dire, on comprend pourquoi...

Les gens favorables au projet ne cachent pas leur souhait d'avoir un terrain ou un appartement. Les jeunes gruisanais, pourront-ils réellement payer pour s'installer dans les chalets de luxe ?

Et pour finir, l'argument « logements sociaux ».

Pourquoi n'ont-ils pas été intégré à tous les projets précédents ?

Pourquoi ne peut-on pas retaper de l'ancien avec tous les appartements vides de la station ?

Cela aussi, c'est une décision politique !

Observation n° 299 du 8 mars 2022 - 19:23

Défavorable

Auteur : Jacky Destoup

Ça suffit le bétonnage sur la commune!

Observation n° 300 du 8 mars 2022 - 19:25

Défavorable

Auteur : Jean-michel Laffage

Il est inadmissible que l'on brade mère nature à des fins de profits pour des promoteurs copains ou amis avec les politiques en place

Observation n° 301 du 8 mars 2022 - 19:26

Défavorable

Auteur : Christelle Vie Organisation : Personnel

Préserver le cite et laisser c est gens profiter de leurs petits coins de nature cela fait partie de leurs vie avec leurs souvenirs..

Md Viè

Observation n° 302 du 8 mars 2022 - 19:44

Défavorable

Auteur : Marie- Pierre BASTIN

non à la bétonisation qui va avoir pour conséquence la destruction de terres naturelles et agricoles et la disparition de certaines espèces en matière de faune et de flore.Ce projet est contraire à la loi climat.

Observation n° 303 du 8 mars 2022 - 20:03

Défavorable

Auteur : michele MOULIN

trop de béton, trop de voitures, on a aimé la station familiale, on ne veut pas d'un Saint-Tropez à la Gruissanais....et les petits jardins ont leur place dans notre environnement, il n'y a rien de plus écolo que ça!

Observation n° 304 du 8 mars 2022 - 20:09

Défavorable

Auteur : Patrick Goral

Des logements pour des jeunes gruisanais ou des familles qui ont besoin de place oui
Des immeubles pour faire venir des personnes qui n'ont rien à voir avec la vie de notre village non
Trop de béton

Observation n° 305 du 8 mars 2022 - 20:33

Défavorable

Auteur : Clément Bettsworth

Bonjour,

Je fais cette démarche dans le but de signifier mon profond désaccord avec le projet d'urbanisation de la Sagne. Ce projet de La Sagne ne correspond pas aux besoins sociaux, économiques ou encore environnementaux de Gruissan.

Cordialement,
Clément Bettsworth

Observation n° 306 du 8 mars 2022 - 20:58

Favorable

Auteur : Jacky MARTIN

Bel exemple d'écoquartier valorisant la commune en embellissant un espace qui hormis quelques parcelles cultivées ressemble plutôt à une friche.
Gruissan a beaucoup d'espaces naturels bien plus accueillants. Il ne faut pas cependant léser pécuniairement les actuels propriétaires et veiller à ce que cela ne devienne pas rapidement un outil de spéculation pour initiés.

Observation n° 307 du 8 mars 2022 - 22:23

Défavorable

Auteur : Jean-paul MAFFRE

Quel est l'objectif de ce projet démesuré?
Pour QUI ? Pour quoi Faire ?
Quel est le besoin ?

Dans le « dossier de présentation », il y a une phrase (paragraphe 2) :

« Le dossier de DUP a pour objectif de permettre une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique. »

Où est l'utilité Publique ?

800 logements prévus représentent environ entre 2500 et 3500 habitants : c'est un deuxième village !

-Est-ce pour les Gruissanais ? leurs demandes doit représenter 20 à 30%. D'autres solutions existent

-Est-ce pour loger des personnes du département ? Où est le bassin d'emploi ?

- Est-ce pour loger des personnes de la région ?

Nous sommes face à un projet complètement à l'encontre du contexte actuel et futur :

- NON à la bétonisation de 31 Ha de terres agricoles

- Encore un projet de « destruction de la nature » non justifié. (cf : la colline de Capitoul ! anti écologique)

-Gruissan n'a pas besoin d'accueillir plus de touristes et plus de logements. Plus de 50% des logements de la station sont inoccupés 6 mois /sur 12.

-Gruissan continuera d'être visité et attractif si nous sommes capables de conserver son cadre naturel et varié exceptionnel, pas en ajoutant du béton supplémentaire. (du toujours plus !).

-L'Argument d'éponger le « Quota de logements sociaux » déficitaire pour la commune est un mauvais prétexte, étant donné que le reliquat existant ne sera jamais comblé.

Enfin projet présenté comme « écologique » sur une Zone sensible !! (Atteinte irréversible à la nappe phréatique).

Beaucoup d'énergie et de finances dépensées pour artificialiser 31 Ha de terres arables, et faire un projet « plus naturel » que la nature elle-même !!

Observation n° 308 du 8 mars 2022 - 22:48

Défavorable

Auteur : Didier Acau

Le projet d'écoquartier de la Sagne est une aberration pour le village de Gruissan.

En effet, s'il s'agit de répondre au manque de logements dans la commune, des appartements existants, par exemple situés sur le port auraient pu être préemptés par la mairie, mis aux normes en vigueur et confiés à un bailleur social.

L'ajout d'un quartier entier dans un village côtier sans besoin particulier de main-d'œuvre, va conduire à l'augmentation exponentielle de la fréquentation de la route Narbonne-Gruissan qui sera alors empruntée par tous les nouveaux habitants allant travailler, ce qui, au-delà de la bétonisation d'un site naturel va à l'encontre d'un objectif écologique, qui semble faire partie du projet proposé sous le nom d'« éco-quartier » .

Le site d'implantation choisi est une zone humide, typique du littoral méditerranéen, non urbanisée, accueillant des jardins communaux, qui fait partie du patrimoine naturel de la ville de Gruissan que celle-ci devrait plutôt s'attacher à préserver qu'à détruire.

En définitive, la recherche perpétuelle de l'augmentation de la population gruisannaise conduit à déclarer d'utilité publique des projets qui n'en n'ont aucune, en plus d'être nuisible pour l'environnement.

Observation n° 309 du 8 mars 2022 - 22:59

Défavorable

Auteur : Sébastien Pascaud

Monsieur le Maire,

En tant que résident régulier de la commune de Gruissan, je vous fais part de mon avis défavorable sur ce projet.

Vouloir augmenter la part de logements sociaux et en accession ne peut justifier un tel projet surtout que des alternatives sont possibles.

Bien qu'étant pensé comme un écoquartier, celui-ci ne pourra éviter une destruction du milieu naturel de la Sagne : perte de la biodiversité, imperméabilisation des sols, modification des écoulements naturels...

Au delà du bilan environnemental à rebours des enjeux du siècle, urbaniser toujours plus n'apportera rien d'autre qu'une dégradation de la qualité de vie des Gruissanais et des touristes qui apprécient tant Gruissan pour son environnement et sa douceur de vie loin de la fureur des agglomérations surpeuplées.

D'un point de vue économique, au-delà des rentrées fiscales supplémentaires qui peuvent expliquer votre volonté d'urbaniser massivement la commune, je doute fortement que les futurs habitants pourront travailler sur Gruissan et n'auront d'autre choix que de travailler sur Narbonne ou ailleurs. A l'heure d'un choc pétrolier qui rappelle notre dépendance toxique à la voiture, le bilan carbone de votre projet est désastreux. Les voitures supplémentaires viendront encombrer la route de Narbonne déjà saturée l'été.

Pour conclure, l'utilité de ce projet n'est pas démontrée au regard des possibles alternatives au dit « écoquartier » : préemption et réhabilitation des habitats du village ou du port par exemple tout en pensant aux équilibres que la commune doit conserver pour ne pas perdre son authenticité et détruire ce qui lui est le plus cher, son environnement remarquable. Pourquoi aucune alternative au projet n'est étudiée ? Pourriez-vous démontrer que ce projet est indispensable et surtout le plus pertinent parmi les différentes possibilités ? Tout laisse à croire que votre projet est un postulat qui se fera au détriment de tous.

Observation n° 310 du 8 mars 2022 - 23:10

Défavorable

Auteur : Arnaud Bouve

Je ne souhaite pas l'extension de l'urbanisation
J'ai choisi Gruissan pour son environnement naturel sauvage
C'est pour cela que Gruissan est unique

Observation n° 311 du 8 mars 2022 - 23:30

Défavorable

Auteur : Valérie Frenkel Organisation : La Sagne

Primo, on sait pertinemment aujourd'hui que bétonner une zone humide naturelle est une aberration totale. Secondo, Gruissan n'a pas les infrastructures pour absorber une population annuelle correspondant à 800 logements, on doublerait presque la population actuelle ! Tertio, la Sagne devrait être un site protégé compte tenu de sa valeur en biodiversité et de sa magnifique source! Et on exproprie pas des gens pour servir une ambition toute personnelle!

Observation n° 312 du 9 mars 2022 - 07:58

Défavorable

Auteur : Stephanie Dejean

privilégions le respect de notre territoire et de ce bel environnement si typique à cette belle ville de Gruissan

Observation n° 313 du 9 mars 2022 - 08:36

Favorable

Auteur : roseline planchon

je suis contre ce projet cessez le beton gardez ce site naturel pour tous l entretenir oui! je pense que vous pouvez trouver d autres endroits pour des logements quand on veut on peut

Observation n° 314 du 9 mars 2022 - 10:20

Défavorable

Auteur : Marie-Lea Miqueu

Non à une urbanisation supplémentaire et à la perte de surfaces végétales.

Observation n° 315 du 9 mars 2022 - 11:12

Défavorable

Auteur : Martine Lapointe

Comment peut on parler d'UTILITE PUBLIQUE pour un projet de construction de 800 nouveaux logements à Gruissan ?

Où est le bassin d'emploi ? où sont les infrastructures nécessaires ? la route de Gruissan Narbonne est déjà saturée durant toute la période estivale.

Comment peut on justifier l'EXPROPRIATION des personnes qui possèdent des jardins sur le site de La Sagne pour remplacer ceux-ci par du béton, encore du béton et toujours du béton ?

Les rapports alarmistes du GIEC ne seront ils donc jamais lus et entendus?

Dans le contexte actuel (pandémie, urgence climatique, montée des eaux, réfugiés climatiques, ...) peut on se permettre d'artificialiser 31 hectares de terres arables à Gruissan et perdre la biodiversité du site de La Sagne ?

Observation n° 316 du 9 mars 2022 - 12:26

Défavorable

Auteur : Adrien AUDIRAC

Monsieur le Maire,

Quand j'étais enfant, j'ai fait du canoë-kayak dans la Sagne. C'était pendant les inondations de 2003.

Depuis, rien ne s'est arrangé : montée des eaux, recrudescence des épisodes cévenols, crues ravageuses dans l'Aude, coups de mer... le dérèglement climatique n'est pas un épiphénomène. Et pourtant, alors que la prise de conscience est mondiale, que les rapports s'empilent et que les images nous submergent, vous avez décidé de bétonner une zone naturelle, agricole, humide, inondable, proche du rivage, en cuvette, déversoir des eaux de la Clape et entourée de trois étangs. Ce n'est pas pour rien que la fin de l'artificialisation nette a été demandée par les citoyens de la convention climat et qu'elle est entrée dans notre droit par la loi Climat résilience.

Comment dans ce contexte demander le droit d'exproprier des propriétaires de jardins et de friches pour les transformer en logements inondables ?

Je donne donc un avis naturellement défavorable.

Observation n° 317 du 9 mars 2022 - 12:49

Défavorable

Auteur : roseline planchon

non au beton

Observation n° 318 du 9 mars 2022 - 12:56

Défavorable

Auteur : Louissette MILHÉ née BRAS

Contre le béton. Préservons les espaces naturels et agricoles que nous ont laissés nos anciens. D'autres lieux se prêtent mieux à la construction de logements sociaux.

Pas d'intérêt public dans ce projet. NON aux expropriations.

Observation n° 319 du 9 mars 2022 - 13:00

Défavorable

Auteur : YVAN MILHÉ

Contre ce projet grandiose d'urbanisation qui n'a aucune utilité.

NON au béton, NON aux expropriations.

Observation n° 320 du 9 mars 2022 - 13:23

Défavorable

Auteur : Pierre PERIE

Non à l'urbanisation de la Sagne.

Observation n° 321 du 9 mars 2022 - 13:45

Défavorable

Auteur : BÉRENGÈRE MASCLAUX

NON à la destruction des terres naturelles et agricoles,
NON à l'expropriation.

Observation n° 322 du 9 mars 2022 - 14:58

Défavorable

Auteur : RENE AZIBERT Organisation : PROPRIETAIRE SAGNE

Cher Didier, depuis que tu me promènes (But du Projet de la Sagne...permettre aux Gruissannais de revenir habiter à GRUISSAN...pas d'expropriation...etc...) je suis hostile au projet actuel ou des promoteurs pourront construire et vendre des habitations à des prix exorbitants alors que mon terrain(boisé ,eau électricité,aménagements)(1 ha026) serait bradé. C'est une insulte à mes origines, au bien que m'ont transmis mes parents et au travail que j'ai accompli. NON au projet actuel, NON à la réserve de moustiques du projet de rétention d'eau. Je souhaite que mon beau fils CARRIE Jean-Philippe puisse construire ou posséder une habitation dans un futur projet.

Observation n° 323 du 9 mars 2022 - 15:09

Défavorable

Auteur : DIDIER DEPOND

Projet disproportionné par rapport aux besoins locaux. Bétonnage excessif de Gruissan

Observation n° 324 du 9 mars 2022 - 15:57

Défavorable

Auteur : Jean-Philippe CARRIE Organisation : DEFENSE DES PROPRIETAIRES

Depuis 2001 lors de notre premier entretien sur le devenir de notre terrain dans LA SAGNE, monsieur le Maire, vous nous avez promis un regroupement familial et étiez favorable au retour des Gruissannais sur leur commune d'origine. Plusieurs projets ont été élaborés par vous-même afin de pouvoir bâtir sur nos terres. Aujourd'hui, vous voulez nous exproprier pour vos besoins personnels en faisant croire aux gens qu'il s'agit d'un lotissement à caractère social alors que la majorité des logements prévus seront à but lucratif et locatifs. Non à ce projet.

Observation n° 325 du 9 mars 2022 - 16:06

Défavorable

Auteur : sandra roani

Arrêtons avec la béton, ne détruisons pas ce que la nature nous a donné

Observation n° 326 du 9 mars 2022 - 16:56

Favorable

Auteur : Laura GUERIN

Je suis totalement favorable à la concrétisation de ce très beau projet !
Il va permettre de répondre à la demande de plus en plus croissante de logements sur Gruissan, tout en préservant l'environnement naturel.

Observation n° 327 du 9 mars 2022 - 17:44

Défavorable

Auteur : Jeanine HERNANDEZ

Cette importante augmentation de la population va générer une circulation de plus en plus dense et va amplifier les problèmes de parking.

D'importantes infrastructures supplémentaires seront nécessaires : écoles, crèche, transports publics, voirie, salles de sport et de spectacle, services sociaux, autres équipements et services publics.

Est-ce que le coût induit a bien été pris en compte dans le financement de ce projet ?

Gruissan va perdre son caractère de village où il fait bon vivre et qui nous est si cher.
Il serait vraiment dommage de ne pas préserver ce poumon vert et de ne pas conserver les jardins.

Observation n° 328 du 9 mars 2022 - 18:32

Défavorable

Auteur : Roger MARTI

Bonjour. Je pense que beaucoup de bonnes choses ont été faites pour Gruissan ces dernières années. Les services proposés aux Gruissannais sont arrivés je crois à saturation. On le voit l'été avec la circulation et même l'hiver, les jours de marché ou de salons; Les voies d'accès aux villages ou aux parkings ne sont pas modulables; Un tel rajout de population ne va faire qu'empirer cette situation. De plus la zone choisie poumon de l'entrée de Gruissan va porter préjudice à une faune et une flore rare concentrée à cet endroit. Sans parler de l'eau qui s'accumule et heureusement s'évacue par la terre. Les rues et les terrasses de futures constructions seront autant de surfaces étanches. On ira l'eau que je vois de chez moi pendant trois ou quatre jours. Le pluviométrique actuel n'étant déjà pas efficace. Pour moi, NON à ce quartier qui remplacera une zone verte riche en histoire et colonisée par de nombreuses espèces. On interdit l'approche des plages pour protéger certaines espèces et là on occulte le problème. Voilà mon avis sur ce projet qui est démographiquement inutile. Merci. Mr MARTI.

Observation n° 329 du 9 mars 2022 - 18:59

Défavorable

Auteur : Valérie DELHOMME

Ce projet va à l'encontre de la loi Climat et résilience. Il nous faut à tout prix protéger les espaces naturels et arrêter l'artificialisation des sols.

Profitons de ces terrains pour développer des jardins partagés. Pour le manque de logements sociaux, d'autres pistes sont possibles comme la réhabilitation des appartements sur le port par exemple.

Observation n° 330 du 9 mars 2022 - 19:01

Défavorable

Auteur : Marie Martine Carrera Organisation : Habitante de Gruissan

Ce projet d'urbanisme de La Sagne ne correspond pas aux besoins socio économiques et environnementaux de Gruissan

Très éloignée du centre urbain et inexistance de Collège et Lycée sur cette zone où vous voulez attirer une nouvelle population

Cela engendrera une auge des transports urbains et individuels néfaste au verdissement de Gruissan

Observation n° 331 du 9 mars 2022 - 19:19

Défavorable

Auteur : Muriel LOUBIGNAC

Dans la Sagne il y a des jardins particuliers et des jardins communaux. tous sont cultivés depuis des années par des jardinières et des jardiniers motivés, écoresponsables et satisfaits de leurs productions. Pourquoi vouloir les détruire pour construire un soi disant écoquartier et laisser croire que d'autres les remplaceront. Dans le premier plan de masse paru en mars 2020, "ON" les avait oubliés!!! C'est dire l'importance qu'"ON" y accordait (voir pièce jointe).

NON AUX EXPROPRIATIONS

NON A LA DESTRUCTION DES JARDINS COMMUNAUX

Observation n° 332 du 9 mars 2022 - 19:45

Défavorable

Auteur : Dunja Strack

Non à la destruction d'espèces protégées au niveau européen.

Non aux expropriations !

Observation n° 333 du 9 mars 2022 - 19:51

Défavorable

Auteur : Andreas Strack

Non a la destruction d'especes protegees au niveau europeen. Non aux expropriations.

Observation n° 334 du 9 mars 2022 - 20:40

Défavorable

Auteur : BRIGITTE SAUPHANOR

Après avoir lu les différents commentaires formulés dans cette consultation, je m'interroge :

- Certains disent que cela permettra aux jeunes Gruissanais de s'installer dans leur village à un prix raisonnable. Si les prix sont plus bas que le marché immobilier actuel, les acquéreurs seront nombreux, comment sera-t-il possible de privilégier et sur quels critères les Gruissanais (âge, activité professionnelle sur Gruissan, quotient familial, généalogie, engagement pour une résidence principale et non pas secondaire, clause de non location saisonnière, de non revente, etc.). Une

telle discrimination est-elle bien morale et légale.

Un tel projet implique des propositions claires et chiffrées sur les infrastructures à mettre en regard : école, collège, circulation, gestion des déchets, dimensionnement d'une station d'épuration, protection des milieux naturels comme le massif de la Clape, les étangs contre le risque accru d'incendie ou de pollution.

Alors qu'il est préconisé de réduire les « dents creuses », présentes dans le village, ce qui sous-entend bien évidemment de subventionner les frais de mises aux normes actuelles en termes d'isolation. Certains logements destinés initialement à la location saisonnière pourraient également être transformés en logements à l'année.

Ce qui permettrait de ne pas augmenter la surface urbanisée, de privilégier l'emploi de proximité très déficitaire à Gruissan.

- A l'heure d'une forte demande de consommer local, il pourrait être envisagé de créer un potager municipal permettant d'approvisionner en légumes et fruits locaux l'école, la maison de retraite, voire les Gruissanais.

Le site de la Sagne, déjà riche en jardins familiaux et puits patrimoniaux, pourrait ainsi être préservé et aménagé. Pendant la période de confinement, il est apparu qu'aucun maraicher n'existait sur le village alors que la Sagne, aux dires des anciens, était le jardin de Gruissan dans les années 70.

Cette belle initiative, déjà portée par un bon nombre de municipalités (village de Lagraulet-du-Gers, Châteauneuf-le-Rouge, Maisons-Alfort, Mouans-Sartoux, etc.) pourrait redorer l'image de notre village qui se veut très préoccupé par son engagement environnemental, bien malmené par ce projet.

Observation n° 335 du 10 mars 2022 - 00:05

Défavorable

Auteur : Dominique Vaucouloux

Dans la situation difficile que connaît notre pays (covid, conflits armés) et qui nécessite une maîtrise accrue des dépenses et investissements, le projet immobilier de Lasagne ne paraît pas véritablement approprié sur de nombreux points :

1er point : ce vaste projet immobilier de 800 logements supplémentaires avec expropriations à la clé est destiné à loger des personnes qui n'auront pas de débouchés professionnels à moins de 25 km minimum aller-retour. (De Gruissan à Narbonne 12 km). C'est méconnaître les contraintes et coûts de déplacement (hausse du prix des carburants entre autres) que cela implique.

2 ième point : Avec une population de 5300 habitants y résidant à titre permanent, Gruissan est en capacité d'héberger plus de 80000 vacanciers durant 2 mois d'été. C'est dire que le parc immobilier est hors période estivale largement surdimensionné. Ce projet en limite d'une station balnéaire sans activités autre que de services est totalement hors contexte. Comment pourrait-il, dans ces conditions, justifier la réalisation de logements à caractère social.

3 ième point : On propose en fait de bétonner largement en proximité de zones inondables du littoral. Rappelons que Gruissan situé en bord de mer, a la particularité d'être entouré de plans d'eau communiquant avec la mer et qui récupèrent les eaux des précipitations du massif de la Clape. Avons-nous oublié les drames classés catastrophes naturelles qui ont encore récemment affectés plusieurs villes du littoral méditerranéen ?

4 ième point : Peut-être est-il temps, s'il n'est pas déjà trop tard, de préserver les quelques endroits où la nature n'est pas trop touchée par la pollution, la destruction des espèces animales, le

saccage d'une végétation nécessaire au maintien d'un équilibre sur lequel l'actualité ne cesse de nous alerter. Le concept d'Eco quartier semble être un habillage destiné à faire passer un projet qui est loin d'être écologique.

Pour résumer : Ce projet ne peut que satisfaire le promoteur retenu. Dans tous les cas, un programme immobilier coûteux pour la collectivité compte-tenu de ce qui précède et des charges d'infrastructure et d'entretien qu'il implique. Un projet dont les conséquences financières et environnementales perdureront inmanquablement et que devront assumer sur le long terme, les Gruissanais et leurs représentants locaux à venir.

Observation n° 336 du 10 mars 2022 - 00:19

Défavorable

Auteur : Françoise LOMBARD

Voici mon avis :

Ce programme de construction de 800 logements est toujours beaucoup trop important, tant pour la population supplémentaire qu'il va amener à Gruissan (+ 60 % c'est ENORME!) que pour l'emprise au sol sur un secteur jusqu'ici naturel.

Pourquoi parle t'on déco-quartier alors que l'on va détruire des espaces naturels et qu'il va falloir "compenser financièrement et reporter cette nature autre part ". Quelle ironie ! On va largement bitumer (31 ha) alors qu'il y a une prise de conscience générale pour limiter au maximum le bitume et remettre à l'honneur la nature et tout ce qu'elle apporte.

AVALER LA NATURE, je pense que c'est aussi une grave erreur économique car Gruissan vit essentiellement du tourisme. Et les touristes , ainsi que ses habitants, apprécient Gruissan parce qu'il y a beaucoup de nature autour , c'est un endroit privilégié qui, peu à peu, voit les constructions grandir tout autour, inexorablement . On a déjà beaucoup construit sur toute la longueur du bord de mer et maintenant on s'attaque aux pieds du massif de la Clape : si on continue, on va détruire à jamais l'attractivité de Gruissan et sa qualité de vie.

De plus ce n'est pas justifié démographiquement car il n'y a pas d'entreprise qui s'installe et a besoin de main d'œuvre supplémentaire. Et on ne peut pas dire que Gruissan est un village qui se meurt et qui a besoin d'agrandir sa population....

Donc pour la cinquantaine de logements qui seraient manquants, pourquoi la mairie n'a t'elle pas choisi de construire 2 petits immeubles dans la zone où elle est propriétaire et favoriser un aménagement de l'espace naturel tout autour en jardins partagés et parc naturel ?

S'il y avait vraiment une volonté de protection environnementale, il faudrait plutôt convertir en habitat principal une partie de l'habitat touristique devenu inadapté. Par exemple racheter des studios pour les transformer en appartement à vivre , il y a de quoi faire à Gruissan et

je pense que ces projets seraient vraiment rentables à long terme.
C'est dommage, car c'est un axe de développement proposé par le Plan Littoral 21 pour lequel des aides et subventions sont prévues mais qui n'a pas été choisi par la mairie . Dixit un des axes mis en avant dans ce plan Littoral 21 : "Prendre en compte les enjeux environnementaux croissants et répondre à une préoccupation écologique de plus en plus prégnante avec une recherche de destinations plus préservées".

Il n'est pas trop tard , une prise de conscience et de la volonté et on peut choisir de valoriser l'existant au lieu de le dégrader à jamais !
Pourquoi s'entêter sur un si grand projet urbain alors qu'une bonne partie de la population gruisanaise est contre ?
C'est surtout les grands promoteurs immobiliers qui vont y trouver leurs comptes, ne soyons pas dupes !
Pour un tel projet, qui va impacter la vie de tous les habitants, il faudrait vraiment organiser un référendum et là, sous le secret de l'anonymat, sans aucune pression, on saurait vraiment si les habitants de Gruissan souhaitent cette nouvelle zone urbanisée. C'est cela la véritable démocratie participative
Mr le maire, qu'attendez-vous pour organiser ce référendum ?

Observation n° 337 du 10 mars 2022 - 00:19

Défavorable

Auteur : Ghyslaine Picard

Projet d'Ecoquartier de La Sagne ! Quand on sait que Sagne vient du Gaulois « sagna » qui signifie « terrain marécageux », on se dit que nos ancêtres étaient peut-être plus réalistes que certains politiciens actuels. Ils savaient, eux, qu'on ne s'installe pas impunément dans une zone potentiellement inondable.

Citons :

N° 316 : 9 mars 2022 - 12:26

Auteur : Adrien AUDIRAC

Son avis : Défavorable

Monsieur le Maire,

Quand j'étais enfant, j'ai fait du canoë-kayak dans la Sagne. C'était pendant les inondations de 2003.

A une époque où les inondations se multiplient, avec force images les projetant au premier plan des informations télévisées, il est curieux que les personnes qui souhaitent tant s'installer dans ce nouveau quartier ne se sentent pas plus concernées par le problème. Seront-elles aussi ravies lorsque leurs biens flotteront autour d'elles, qu'elles ne pourront plus revendre un bien invivable et que les assurances refuseront de leur souscrire un contrat ?

Les contributeurs ayant donné un avis favorable ont parfois parlé du coût d'acquisition d'un logement à Gruissan. S'ils ne trouvent aucun appartement dans leur moyen, alors qu'il en existe –nécessitant certes quelques rénovations- à des prix tout à fait abordables, croient-ils réellement qu'ils pourront acheter un bien dans cet écoquartier ?

Si la qualité de l'habitat atteint réellement celle proposée dans le film de visite virtuelle de l'Ecoquartier de La Sagne (bravo aux réalisateurs, c'est une petite merveille. Je serais d'ailleurs

curieuse de savoir qui l'a financée.) comment peuvent-ils penser que des habitations répondant totalement à toutes les normes environnementales – surtout en temps de pénurie de matériaux tel que nous le connaissons actuellement – n'atteindront pas des prix largement supérieurs à ceux des logements actuellement proposés à la vente ?

A une époque où on tente de relocaliser au maximum l'agriculture vivrière, où l'on s'aperçoit plus que jamais qu'il ne faut plus dépendre de pays étranger, pourquoi se priver de jardins qui faisaient vivre, à une époque pas si lointaine, la population gruissanaise.

Par ailleurs, compte-tenu de son étendue et du nombre de personnes qu'il va amener sur Gruissan, doublant pratiquement la ville actuelle, il serait peut-être judicieux de ne plus l'appeler « quartier » mais de lui donner un nouveau nom puisqu'il s'agira carrément d'une nouvelle ville qui aura besoin d'une nouvelle école, de nouvelles infrastructures... et peut-être d'un nouveau maire, un maire qui lui soit propre !

Le seul avantage serait de ne pas faire supporter aux Gruissanots et Gruissanais l'augmentation plus que conséquente des impôts qui suivrait une telle réalisation !

Si, enfin, quelques regrets venaient aux personnes favorables à ce projet, qu'elles se visitent les sites d'habitation réalisés au cours des dernières années par le groupe promoteur de ce projet.

Elles pourront aisément visualiser l'énorme différence existante entre projets et réalisations !

Nota Peut-être serait-il souhaitable de ne pas compter comme voix favorable chaque vote des personnes ayant rempli 2 fiches et plus...

Observation n° 338 du 10 mars 2022 - 07:09

Défavorable

Auteur : Stephanie Dejean

privilégions le respect de notre territoire et de ce bel environnement si typique à cette belle ville de Gruissan

Observation n° 339 du 10 mars 2022 - 08:34

Défavorable

Auteur : Marie-Hélène Escriva

Je suis défavorable au projet d'urbanisation de La Sagne. pour toutes les raisons évoquées par l'association S.A.G.N.E dans cet énoncé.

Observation n° 340 du 10 mars 2022 - 08:58

Défavorable

Auteur : Marie Françoise Solere

Sauvegarde et protection de la nature et l'environnement . Destruction des vignes et jardins. Excès de population en rapport aux structures.

Observation n° 341 du 10 mars 2022 - 09:15

Défavorable

Auteur : jeannette truillet

le seul endroit où il reste de l'eau potable et une terre pour cultiver les légumes.

Observation n° 342 du 10 mars 2022 - 10:13

Défavorable

Auteur : Hugues Marin

Une majorité d'avis favorables font état :

- De respect de l'environnement, (alors que nous sommes sur un site naturel fragile à préserver)
- D'accession à la propriété (quand certains envisagent de mettre en location saisonnière : c'est lucratif et cela peut se comprendre)
- D'un projet ambitieux à mettre à l'actif de la municipalité en place (serait-ce une nouvelle forme de pragmatisme ?)
- Pour la plupart, des avis favorables sans argument construit, avec même pour quelques-uns une simple mention « RAS »

L'actualité nous montre une nouvelle fois qu'il est relativement facile d'orienter les opinions. Il faudra assumer sur la durée des choix non pertinents comme nous continuons d'assumer les erreurs du passé dans le domaine de l'immobilier et du logement.

Observation n° 343 du 10 mars 2022 - 10:56

Défavorable

Auteur : Pierre Verniers

La ville de Gruissan n'a pas besoin de lotir ni de bétonner des espaces naturels ni d'augmenter à tout prix sa population
Cordialement

Observation n° 344 du 10 mars 2022 - 11:06

Défavorable

Auteur : Nicole Grenier Boley

Trop de nouvelles constructions dans un endroit naturel à protéger

Observation n° 345 du 10 mars 2022 - 11:07

Défavorable

Auteur : Anne Monnin Organisation : Association Sagne

Je suis contre ce projet

Observation n° 346 du 10 mars 2022 - 11:20

Défavorable

Auteur : Philippe Merloz

Je suis défavorable à ce projet pour les raisons suivantes:

Écologique : alors que partout ailleurs en France on s'accorde à reconnaître l'importance des zones

humides nous nous apprêtons à bétonner et bitumer plusieurs hectares sous lesquels se trouve une nappe phréatique

Sociologique: vouloir attirer à Gruissan des populations en difficulté qui ne trouveront sur place que des emplois saisonniers précaires revient à condamner ces gens à une précarité chronique, et donc à créer un réservoir de main d'œuvre qui pèsera lourd sur l'évolution des salaires de tous les Gruissanais. Quant à l'argument d'offrir à des Gruissanais « de souche » une accession privilégiée à la propriété, combien de pavillons de Mateille n'ont servi qu'à une spéculation juteuse, en revendant les maisons peu de temps après leur construction à des « étrangers » avec une belle plus-value?

Urbanistique /Qualité de vie: a-t-il été évalué le nombre de véhicules supplémentaires induits par les logements prévus ? Et l'impact de ces véhicules sur la qualité de vie de l'ensemble de Gruissan ?

Observation n° 347 du 10 mars 2022 - 11:20

Défavorable

Auteur : Philippe Merloz

Je suis défavorable à ce projet pour les raisons suivantes:

Écologique : alors que partout ailleurs en France on s'accorde à reconnaître l'importance des zones humides nous nous apprêtons à bétonner et bitumer plusieurs hectares sous lesquels se trouve une nappe phréatique

Sociologique: vouloir attirer à Gruissan des populations en difficulté qui ne trouveront sur place que des emplois saisonniers précaires revient à condamner ces gens à une précarité chronique, et donc à créer un réservoir de main d'œuvre qui pèsera lourd sur l'évolution des salaires de tous les Gruissanais. Quant à l'argument d'offrir à des Gruissanais « de souche » une accession privilégiée à la propriété, combien de pavillons de Mateille n'ont servi qu'à une spéculation juteuse, en revendant les maisons peu de temps après leur construction à des « étrangers » avec une belle plus-value?

Urbanistique /Qualité de vie: a-t-il été évalué le nombre de véhicules supplémentaires induits par les logements prévus ? Et l'impact de ces véhicules sur la qualité de vie de l'ensemble de Gruissan ?

Observation n° 348 du 10 mars 2022 - 11:24

Défavorable

Auteur : RENE AZIBERT Organisation : PROPRIETAIRE

Auteur : RENE AZIBERT

Organisation : PROPRIETAIRE SAGNE

Son avis : Défavorable

Cher Didier, depuis que tu me promènes (But du Projet de la Sagne...permettre aux Gruissannais de revenir habiter à GRUISSAN...pas d'expropriation...etc...) je suis hostile au projet actuel ou des promoteurs pourront construire et vendre des habitations à des prix exorbitants alors que mon terrain(boisé ,eau électricité,aménagements)(1 ha026) serait bradé. C'est une insulte à mes origines, au bien que m'ont transmis mes parents et au travail que j'ai accompli. NON au projet actuel, NON à la réserve de moustiques du projet de rétention d'eau. Je souhaite que mon beau fils CARRIE Jean-Philippe puisse construire ou posséder une habitation dans un futur projet.

Observation n° 349 du 10 mars 2022 - 12:13

Défavorable

Auteur : Marie José Carrère

Seul poumon vert qui nous reste sur gruissan, il y a déjà trop de construction sur notre village

Observation n° 350 du 10 mars 2022 - 14:01

Défavorable

Auteur : claude petit

un projet qui ne correspond plus aux enjeux de la prochaine décennie. Quand les élus locaux changeront de politique?

Observation n° 351 du 10 mars 2022 - 14:30

Défavorable

Auteur : Mathilde Lambert

Je me rends souvent à Gruissan car j'aime beaucoup le massif de la Clape ainsi que la merveilleuse diversité des paysages autour du village. Un seul reproche pour l'instant : si le village et le château ont été rénovés avec beaucoup d'intelligence et de respect de l'ancien, les alentours souffrent de l'invasion du béton et des rond-points prétentieux. Je pense que Gruissan mérite mieux que des concessions au tourisme de masse et je trouve le projet visuellement décevant : bien qu'implantées avec une organisation circulaire les maisons reproduisent le schéma du pavillon de banlieue entouré de son terrain alors que l'on aurait pu construire un /des îlots communs bas en bois ce qui aurait économisé de l'espace et permis des espaces communautaires plus forts. Bravo toutefois au jardinier dessinateur qui fait pousser si vite de grands arbres d'espèces nouvelles dans le terreau fertile de Gruissan, c'est là le plus beau défi du projet.

D'autre part, je pense que nous avons deux choses importantes à garder à l'esprit :

-le respect de la biodiversité qui est notre meilleure arme pour affronter l'avenir (mauvais ménage avec la création d'un lotissement même "écoresponsable")

-l'intérêt chaque jour plus évident d'accroître notre autonomie alimentaire qui me fait penser que toute terre agricole devrait être sanctifiée.

Enfin : y a-t-il eu une étude d'impact écologique indépendante avant le montage de ce projet ?

Observation n° 352 du 10 mars 2022 - 14:36

Défavorable

Auteur : Thierry SAHUC

Vous n'allez pas nous faire croire que les chalets que vous avez prévus de construire sur les terrains de la Sagne justifient une Déclaration d'Utilité Publique ?

De plus, je ne pense pas qu'ils soient destinés à des familles (ou jeunes gruissanais) à revenus modestes.

Avouez que détruire des jardins pour soi disant y construire un écoquartier est plutôt paradoxal...

Observation n° 353 du 10 mars 2022 - 16:15

Défavorable

Auteur : mauricette madrange

Alors que l'écologie proclame le retour à la nature et aux produits bio (ou de culture traditionnelle), pourquoi vouloir détruire des jardins qui apportent la bio diversité et une nourriture saine afin de les remplacer par du béton. C'est une grande aberration. Du béton il y en a déjà assez sur nos côtes. Honnêtement à par vouloir laisser une trace de son passage à la mairie, je pense que l'équipe municipale devrait réfléchir un peu plus et revoir le dossier, avant de faire passer Gruissan d'adorable village à ville béton/touristes

Observation n° 354 du 10 mars 2022 - 16:31

Défavorable

Auteur : Annick THOMAS

Complètement inutile de supprimer la nature et ses richesses pour remplacer par du béton. Il y en a déjà beaucoup trop à Gruissan, laissez la nature protéger la vie.

Observation n° 355 du 10 mars 2022 - 16:59

Favorable

Auteur : Alexandra RAMI

POUR !

Observation n° 356 du 10 mars 2022 - 17:32

Défavorable

Auteur : Christine Marty

Je suis contre cette urbanisation

Observation n° 357 du 10 mars 2022 - 17:42

Défavorable

Auteur : Claudine CHALMETON

Toutes les étymologies du terme "La Sagne", ancien Français: "sagne" ou "saïne", celtique et/ou gaulois "sagna" et enfin occitan "sanha", concourent à la même signification: "terre marécageuse". En occitan "la sanha", c'est le roseau des étangs, "le typha latifolia". Par extension ce terme représente donc le terrain marécageux. Le marécage a longtemps revêtu un sens péjoratif. Or aujourd'hui nous savons parfaitement, que toute "zone humide" sur terre est un trésor inestimable pour l'écologie et la biodiversité, pour l'ensemble du vivant. On y trouve une multitude d'écosystèmes qui sont un lien entre les écosystèmes terrestres et les écosystèmes aquatiques et maritimes. La biodiversité de la faune (oiseaux, poissons, amphibiens...), la flore ainsi que l'eau et sa circulation complexe, sont liés à des conditions de vie très spécifiques et très fragiles. La

végétation en particulier y joue un rôle important de filtre naturel, débarrassant l'eau de ses impuretés et lutte contre l'érosion des sols. Le fameux typha latifolia précité, " la sanha" en occitan, a de grandes fonctions écologiques. Ce roseau est un véritable purificateur de l'eau, il élimine les hydrocarbures et les métaux lourds, fixe l'azote et de plus c'est une plante mellifère. A Gruissan, la sanha, abrite une importante vie sauvage mais elle accueille aussi des humains amoureux de ce milieu et sentinelles de sa protection. Procéder à l'installation de plusieurs centaines de constructions immobilières, serait participer à la dégradation de cette zone humide. 87% des milieux humides de la planète ont déjà disparu. N'y ajoutons pas la perte irremplaçable de La sanha de Gruissan!

Observation n° 358 du 10 mars 2022 - 18:52

Défavorable

Auteur : Anne Trinché

Je suis contre cette atteinte à l'éco système !!

Observation n° 359 du 10 mars 2022 - 18:58

Défavorable

Auteur : Viviane THIVENT Organisation : Europe Ecologie les Verts Groupe Local du Narbonnais

Avec ce projet imaginé en 2007, il est question d'exproprier des Gruissanais pour cause d'utilité publique : il n'y aurait pas assez de logements (sociaux ou non) à Gruissan et il faudrait en construire de nouveaux au travers d'un éco-quartier flambant neuf où tout, circulation, éclairage et énergie est repensé et harmonisé. De quoi rendre ce projet désirable 15 ans plus tard ? A voir.

1- Ces dernières années, la lutte contre l'artificialisation des sols est devenue une priorité comme le montre la note ministérielle du 31 janvier 2022 : « L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. » C'est un des axes de la loi 2021-1104 du 28 août 2021. Certes, cette loi ne formule pas de contraintes immédiates mais fixe une feuille de route... De quoi rendre assez obsolète la vision de cet écoquartier érigé sur une zone non artificialisée. Le maître d'ouvrage serait inspiré de rechercher des alternatives comme l'exige de la loi ALUR (Accès au logement et urbanisme rénové) ! En l'état, rien, aucune étude, ne permet d'affirmer que le besoin en logements sociaux ne pourrait pas être résorbé en travaillant les dents creuses à l'intérieur du village ou des quartiers de la station ou en imaginant une politique de reconquête et de réhabilitation du bâti existant. Pour rappel, sur les 13 269 logements gruissanais, 79,2% (soit 10 509 logements) sont des résidences secondaires (Insee 2018) contre 2 747 des logements principaux. Avec un tel déséquilibre et dans le contexte de limitation de l'artificialisation de sol, il est important que cette commune imagine dès à présent des outils permettant d'enclencher la reconquête du tissu urbain. C'était d'ailleurs, un des objectifs du plan Littoral 21, si nous en croyons la communication régionale et dont le maire de Gruissan a été un ardent propagandiste. Bref, construire la ville sur la ville ne peut plus être un slogan vide mais correspondre à des actions concrètes.

2- L'Altimétrie (environ 2,5 mètres NGF) et la présence d'une masse d'eau proche de la surface (cf. la toponymie et page 27 d'un rapport de présentation de 2017) doivent nous interpeller quant à la problématique d'élévation du niveau marin. Le document note des relevés piézométriques élevés, eu égard à la topographie. S'il est en lien avec les nappes karstiques de la Clape, il est tout de

même sensible aux variations du niveau marin (cf. Aven Station à St Pierre la Mer). Or, le document relève quelques inquiétudes vis-à-vis de l'alimentation de la zone humide et le suivi des niveaux piézométriques ne suffit pas à lever les doutes. Les circulations souterraines doivent être mises en évidence afin d'éviter les interférences dues à la pression isostatique du bâti (descente de charge) avec celles-ci. On ne construit pas des logements « en dur » pour quelques années mais a minima pour un demi siècle. Dans la période d'espérance de vie de cet aménagement, les désordres constructifs seront donc présents : remontées d'humidité et au pire, déstabilisation des fondations. En 2022, au moment où le GIEC vient de publier son nouveau rapport, personne ne peut plus ignorer cela.

3- L'importance des zones humides est connue pour la biodiversité comme pour leur rôle de tampon dans les territoires de plaines littorales comme le Narbonnais, et les mobilisations pour leur préservation sont nombreuses et justifiées. Cela devrait suffire à refuser la suppression d'une partie de celles présentes dans le périmètre... d'autant que la compensation proposée n'est pas la création d'une nouvelle zone humide mais la préservation d'une existante.

5 - La problématique de l'autonomie alimentaire, peu présente en 2007, est devenue au fil des ans, très prégnante. La récente crise liée à la pandémie l'a montré de manière éclatante. Ainsi dans de nombreux bourgs de l'agglomération, et à Narbonne même, on a vu de nombreux jardins abandonnés remis en culture. Il semble que la Sagne soit le seul tènement de la commune approprié pour cette activité. Nous constatons qu'un espace 5000 m² va y être consacré. Par rapport à l'existant cela ressemble plus à une rustine pour « faire bien » qu'à une réelle volonté de répondre à un besoin de la population. Si nombre de ces jardins sont aujourd'hui abandonnés sur le secteur, c'est lié plus à l'incertitude pesant sur leur devenir qu'à un désintérêt de la population.

6- Toutes les enquêtes montrent la forte sensibilité des populations aux pollutions sonores. D'après le document de présentation, page 26, les habitations situées au nord de la zone, à 100 m du bord de chaussée seront significativement impactées. L'aménagement d'une butte arborée ne suffira pas à atténuer le bourdonnement continu et les bâtiments devront être isolés phoniquement. Dans une région où la vie en extérieur des logements appartient au confort et à l'art de vivre, il nous semble inopportun de construire des logements dans ce secteur. D'autant qu'il semblerait que c'est là que seraient implantés le R+2, autrement dit les logements sociaux. Est-ce moralement acceptable ? Ajouté au bruit, avec la même source, il y a la pollution de l'air, cet aspect n'est même pas effleuré alors qu'il s'agit d'un problème de santé publique dont la létalité n'est pas négligeable. En 2021, le nombre de décès prématurés qui lui sont imputables en France métropolitaine a été évalué à plus de 97 000 !

7- En outre, le projet mentionne la construction d'habitations variées dont des "hébergements touristiques" supplémentaires, ce alors que la ville en regorge déjà. Ces hébergements touristiques (dont la proportion n'est pas précisée) doivent être retirés du projet et une assurance doit être prise afin que les logements potentiellement construits ne puissent pas devenir des résidences secondaires. Le nombre de logements construits (750 logements) doit aussi nous interroger puisqu'il représenterait une augmentation de 27% du parc immobilier principal. Ce alors que, rappelons-le aucune politique de reconquête du bâti existant n'est engagée. Quelle suite à La Sagne et au développement de Gruissan si l'outil permettant de reprendre la main sur le parc immobilier vieillissant de la commune n'est pas mis en place ? Une nouvelle extension prise sur le milieu naturel ? Sur les étangs ?

8- La lecture du parti d'aménagement trahit une vision dépassée de la nature et de l'agriculture. Nous citerons deux exemples : la transplantation d'oliviers dans les ilots comme décoration et non pour une exploitation rationnelle. D'autre part, la nature n'est vue que comme une vitrine (page 38 du document de 2017) en « maintenant un espace naturel en rive de l'opération. Il pourra faire

l'objet d'un projet à part entière : parcours découverte sur promenade suspendue en bois, mise en place d'une scénographie dictée par la biodiversité ». Quant on sait que nous sommes sur un habitat du lézard ocellé (Timon lepidus) et que celui-ci bénéficie d'un plan national d'action et les pertes d'habitat sont la première cause des menaces pesant sur l'espèce. Page 41, nous relevons la volonté de « définir une palmette végétale, propre au projet et fondée dans son identité méditerranéenne : plantations arborées et arbustives en bouquets. » Nous sommes très surpris que vous fassiez la promotion d'une espèce invasive et pyrogène comme le pin d'Alep. Ce d'autant plus que la mairie de Gruissan s'est engagée (L'Indépendant du 6 déc 2021) dans des opérations de limitation de son expansion...

Conclusion : d'une manière générale, nous ignorons quel usage sera fait de la présente consultation. Comme trop souvent en pareil cas, nous voyons s'égrener des avis favorables qui le sont parce qu'il faut l'être ! La seule justification qui vaille à nos yeux est celle de la demande en logement, en particulier sociaux. Une politique volontariste en place depuis des années aurait permis des réponses rapides en faisant usage par exemple du droit de préemption urbain. Dès lors, cet aménagement n'aurait plus aucune utilité et n'engendrerait pas d'externalités négatives. En effet, il est clair, à l'examen des documents fournis, que ce projet était exemplaire au tournant du XXIème siècle. Vingt deux ans plus tard, pourrait-on y jeter le même regard ? Certainement pas au vu des défis à relever au cours du XXIème dans lequel nous sommes déjà entrés à grands pas. Si ce projet se poursuit, la ville de Gruissan aura raté une occasion de se montrer à la hauteur de ses responsabilités.

--

Viviane Thivent

Observation n° 360 du 10 mars 2022 - 19:06

Défavorable

Auteur : Helena Cazaute

Non à l'impact sur l'environnement.

Observation n° 361 du 10 mars 2022 - 19:09

Défavorable

Auteur : Gilles Fouyssac

Halte à l'urbanisation à tout va et respectons le côté sauvage de Gruissan.

Observation n° 362 du 10 mars 2022 - 19:28

Défavorable

Auteur : Fabienne Guill

Le projet est trop important et va enlever à Gruissan son attrait majeur qui est sa nature préservée, quel dommage de privilégier les enjeux financiers au respect de la nature....

Observation n° 363 du 10 mars 2022 - 19:37

Défavorable

Auteur : Jules Calmettes

Les endroits cultivables avec nappe phréatique comme la Sagne de Gruissan devraient être considérés comme intouchables pour le bien de la population. Nous sommes dans une période complètement incertaine, avec le dérèglement climatique, la (ou les?) pandémies et l'instabilité géopolitique actuelle. Nous devons plus que jamais garder ces terres cultivées et cultivables qui, dans un proche avenir, nous seront d'un grand secours.

D'autre part, vu la quantité de béton qui va être utilisée, il est incroyable de parler d'écoquartier !

Observation n° 364 du 10 mars 2022 - 19:41

Défavorable

Auteur : Regis Rul

Non au monde d avant !!

Réchauffement climatique/crise mondiale/assèchement du Sud de l Europe...

Ecoquartier est , dorénavant , un mot galvaudé...vil prétexte pour dénaturer la nature.

Remplissons les dents creuses là où c est possible , tout doit désormais être fait pour , à minima , bloquer l extension de l emprise humaine .

Des lignes de transport en commun pour relier régulièrement ville/village/station balnéaire plutôt que de mettre 150 voitures (à minima) de plus sur la route de Narbonne pour rejoindre travail/ études/administrations .

Gruissan n a nul besoin de grandir et ce faisant participe à la préservation de ce massif exceptionnel .

Observation n° 365 du 10 mars 2022 - 20:10

Défavorable

Auteur : Michel Rul

Le terme éco est usurpé.

Exproprier serait abusif.

Ce projet n'a rien de probant au niveau social, économique ou environnemental.

Observation n° 366 du 10 mars 2022 - 20:13

Défavorable

Auteur : Sophie CHARIAL

Très défavorable. Trop de bitume. Les espaces naturels se réduisent comme peau de chagrin.

Observation n° 367 du 10 mars 2022 - 20:52

Défavorable

Auteur : Jean Christophe Régis

détruire tout un éco système

Artificialiser des sols

Risque d'inondation en cas de grosses pluies

Augmentation de la population donc plus de monde sur UNE SEULE ROUTE donc problème de circulation.

Pour moi aucun point positif.

Observation n° 368 du 10 mars 2022 - 21:12

Défavorable

Auteur : Michel Palais

Eco quartier ça sonne le bon alibi pour artificialiser des zones de pleine nature voilà encore un projet complètement anachronique à notre époque de dérèglements climatiques et de phénomènes météo violents. Un accroissement de 60% de la population dans une zone où la nature a encore sa place c'est complètement anti écologique.

Observation n° 369 du 10 mars 2022 - 21:17

Défavorable

Auteur : C Coste

Où est l'écologie de ce projet???

Remplacer des espaces naturels par du ciment et bitume? Impact négatif sur la faune, la flore, l'écoulement des eaux pluviales surtout lors d'épisodes type cévenol

800 logements => 2000 à 3000 personnes supplémentaires sur la commune, et 1000 à 1500 véhicules supplémentaires? Les infrastructures sont déjà saturées, de la pollution supplémentaire... négatif

Accession à la propriété pour les jeunes Gruissanais? Très utopique! Gruissan est une station balnéaire où la spéculation immobilière est forte, d'ici 3 ou 4 ans ces logements seront revendus et deviendront des résidences secondaires comme cela a été le cas pour ses résidences HLM de Gruissan, la 11e rangée des chalets....

Ne tuez pas le charme et la quiétude de Gruissan par des projets de développement inconsidéré!

Observation n° 370 du 10 mars 2022 - 21:23

Défavorable

Auteur : Jean-Claude LUCAS

Ultra urbanisation ne serait pas rendre attractive la ville de Gruissan en effet construire sur le sable puis maintenant sur des zones marécageuses risquerait en cette période de réchauffement climatique de porter préjudice.

Je vous rappelle au cas où que le niveau de la mer même la méditerranée devrait monter significativement dans les 80 prochaines années en êtes-vous prêt à en assumer les conséquences

Observation n° 371 du 10 mars 2022 - 21:39

Défavorable

Auteur : Françoise Gouzy Organisation : Les Arrosées

La côte est déjà bien assez envahie de maisons ou appartements vides 85% de l'année...

Il y a de plus en plus d'urgence à préserver des éco-systèmes larges, les espèces animales se trouvant déjà

suffisamment affaiblies, exterminées est plus juste, par le réchauffement climatique !
Projet aberrant !

Observation n° 372 du 10 mars 2022 - 21:42

Défavorable

Auteur : Olivier Dolques

Laisser place à la nature !!!!!

Observation n° 373 du 10 mars 2022 - 22:10

Défavorable

Auteur : Corinne ALAZET

À l'heure où les enjeux climatiques doivent prévaloir sur l'aspect financier, il est inadmissible qu'un élu accepte une telle absurdité. Gruissan est une perle qui, si elle continue d'être convoitée et violée par des assassins plein de fric, deviendra une sale prostituée de la même couleur que ses compatriotes de béton qui jalonnent la Méditerranée...alors la carte postale touristique sera répugnante tout comme tous ceux qui auront laissé faire...

Stop au bétonnage ! Retour à une nature préservée, protégée qui elle, à coup sûr, attirera davantage dans son écrin intact que n'importe quel parking, immobilier de standing ou pas...

Observation n° 374 du 10 mars 2022 - 22:19

Ne se prononce pas

Auteur : Michel RICARD

Comment se prononcer sans les éléments financiers: cout du mètre carré de logement final vendu aux gruisannais en mal de logement? seront -ils prioritaires? qu'est-ce qu'un gruisannais prioritaire?

L'impact sur l'environnement n'est pas négligeable mais l'avenir de nos familles l'est tout autant. Pourquoi alors avoir arrêté une ZAC en 2001 pour en créer une autre en étant obligé d'exproprier les gruisannais 20 ans plus tard?

Le dossier ne dispose d'aucun élément sur l'impact de la population nouvelle sur les infrastructures actuelles (écoles, services publics, eau potable, station d'épuration...) . Aussi comment se positionner devant autant d'interrogations?

Pourrait-on dépasser les débats stériles de certains propriétaires dans la Sagne qui veulent plus d'argent de leur terre qu'ils ont eu de la chance de ne pas être expropriés lors de l'aménagement en 1970, des oppositions strictes d'écologistes que l'on peut comprendre mais qui doivent entendre les besoins des familles, des favorables au projet car ils espèrent avoir un logement qu'on leur a peut être promis, pour étudier les questions de fonds sur ce projet et donner enfin un avis sur un dossier complet , avis qui pourrait être "éclairé"?

Observation n° 375 du 10 mars 2022 - 22:58

Défavorable

Auteur : D. Herry

Seul espace végétalisé de la commune, protégeons cet espace naturel, cette zone humide, laissons place au maraîchage et autres cultures, sans oublier que ce lieu est riche d'espèces protégées (faune et flore)
NON au béton, NON aux expropriations

Observation n° 376 du 10 mars 2022 - 23:52

Défavorable

Auteur : Christian Fourcade

Pourquoi je suis défavorable à ce projet ? Parce que trop c'est trop. Parce que j'ai vu construire la station, parce que je l'ai vu s'étendre continuellement, de plus en plus laide, détruisant petit à petit tout ce qui faisait la beauté de ce village unique, parce que maintenant cette boulimie d'espace s'attaque à la ceinture verte qui isole la station de la partie à ne pas toucher, la Clape, parce qu'on va spolier et chasser des Gruissanais, parce que Gruissan ne doit pas devenir une banlieue dortoir de Narbonne, parce que si ça ne s'arrête pas là ça continuera ailleurs, à la Gouttine, à Capoulade, à Saint Martin, comme à Capitoul, parce qu'il y a des hommes et des femmes qui vivent là depuis toujours et que c'est aussi important de les y maintenir qu'il l'est de protéger une fleur rare ou un lézard.

Je possède et j'aime la collection des "Gruissan d'autrefois". La collection des "Gruissan d'après-demain" est en préparation et ce sera bien triste à voir.

Observation n° 377 du 11 mars 2022 - 00:16

Défavorable

Auteur : Barbara Bettsworth

Je ne suis pas en faveur de ce projet, dit "écoquartier La Sagne":

- ce projet risque de déplacer le vrai cœur du village (mairie, poste, gendarmerie, commerces etc.) rendant la vie quotidienne des Gruissanais encore plus difficile
- la D32 est déjà surchargée, même hors saison - avec le projet La Sagne, cela ne peut qu'empirer
- La Sagne est un quartier tranquille de jardins et de terres agricoles, de flore et de faune et de quelques espèces rares qu'il faut préserver pour les futures générations

A l'heure actuelle où on parle des risques d'inondations et de submersions sur le littoral, est-il vraiment sensé de lancer un projet de bétonisation, là où la terre absorbe naturellement les excès d'eau provenant de La Clape et/ou des orages?

En plus, lors d'un des multiples présentations de ce projet, on nous a montré clairement qu'une partie importante de La Sagne n'est pas constructible parce que cette partie est une zone inondable. Le projet n'est donc pas cohérent.

Observation n° 378 du 11 mars 2022 - 00:58

Défavorable

Auteur : Bettsworth Bettsworth

Au début du projet d'aménagement de La Sagne, il s'agissait d'inciter les propriétaires à bâtir en rendant des terrains agricoles constructibles sous réserve de respecter un cahier des charges,

sans contrainte et expropriation. Depuis la nomination d'un promoteur, il ne s'agit plus du même projet et les engagements de la mairie n'ont pas été respectés.

Je m'inquiète de l'ampleur du projet. Cela reviendrait à déplacer le centre de la ville. Ce projet n'est pas compatible avec la tendance actuelle qui consiste à limiter la bétonisation en fonction des constructions des années précédentes. Comment cela peut être en accord avec la loi?

La Sagne est une zone humide, les risques de submersion ne sont pas négligeables. Il s'agit de terres cultivables, de vignes et de jardins avec peu d'habitations. La Sagne abrite des espèces animales protégées. Tout cela est-il voué à disparaître? Avez-vous pensé aux Gruissanais qui risquent de perdre leur jardin, leur puits, leurs vignes?

Je ne comprends pas comment on ose qualifier ce projet d'écoquartier. La planification des logements sociaux devrait répondre aux besoins des habitants, se situer plus près des logements existants et éviter de marginaliser le centre du village. Il y a peu d'emplois à l'année à Gruissan, et ce type d'aménagement, de par sa taille, peut aboutir à la création d'un quartier dortoir avec plus de personnes qui iront travailler à Narbonne ou plus loin encore. Cela générera un surcroît de trafic sur la route de Narbonne et créera des problèmes d'infrastructure sur Gruissan également.

En conclusion, je ne pense pas que le projet d'urbanisation de la Sagne corresponde aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de la commune et de la région.

Observation n° 379 du 11 mars 2022 - 02:36

Défavorable

Auteur : Indiana Liester

Gruissan est suffisamment étendue. Laissez cette zone intacte. Créer un quartier de plus ne fera qu'enlaidir et polluer cette zone si jolie actuellement. Arrêtez l'urbanisation à outrance. Gruissan s'étale suffisamment comme ça et est très appréciée justement grâce à ces zones naturelles, ne détruisez pas cette harmonie.

Observation n° 380 du 11 mars 2022 - 02:36

Défavorable

Auteur : Indiana Liester

Gruissan est suffisamment étendue. Laissez cette zone intacte. Créer un quartier de plus ne fera qu'enlaidir et polluer cette zone si jolie actuellement. Arrêtez l'urbanisation à outrance. Gruissan s'étale suffisamment comme ça et est très appréciée justement grâce à ces zones naturelles, ne détruisez pas cette harmonie.

Observation n° 381 du 11 mars 2022 - 06:19

Défavorable

Auteur : Claude Massiat

Je m'oppose totalement à ce projet destiné à des vacanciers ironiquement !!!

Observation n° 382 du 11 mars 2022 - 06:59

Défavorable

Auteur : Severine Bernard

Je suis défavorable au projet, contre les expropriations.

Observation n° 383 du 11 mars 2022 - 07:36

Défavorable

Auteur : Anne Trinché

Je suis contre cette atteinte à l'éco système !!

Observation n° 384 du 11 mars 2022 - 08:41

Défavorable

Auteur : Chrystele Treille

Il y a une réelle nécessité de logement sur notre commune, il y a un parc immobilier immense qui dort, devenant de plus en plus vétuste. Un vrai geste écologique et assurant un avenir pour notre commune serait de prendre une décision politique forte d'acheter, transformer et proposer à la location à l'achat. Oui financièrement ça serait un engagement mais à l'époque où la Terre nous rappelle chaque jour les conséquences de la " bétonnisation" à outrance, détruire une zone d'équilibre naturelle est une aberration.

A chaque forte pluie le rôle de la Sagne est visible et ce n'est pas quelques zones de drainage artificielle qui remplaceront efficacement la nature.

Je suis restée très concrète mais que va t'il rester de la biodiversité, si importante à notre survie après ces centaines de constructions.

Je suis contre ce projet d'autant que des rapports existent proposant d'autres possibilités.

Observation n° 385 du 11 mars 2022 - 08:44

Favorable

Auteur : Nicolas NATERA

Je suis favorable à cet éco-quartier qui est un très beau projet pour la ville de Gruissan

Observation n° 386 du 11 mars 2022 - 08:51

Défavorable

Auteur : Benoît Sauphanor Organisation : Les tournesols (jardin partagé)

S'il fait bon vivre à Gruissan, c'est grâce à son cadre exceptionnel et aussi à des actions louables de la municipalité, dans bien des domaines.

Mais édifier un écoquartier en détruisant 31 ha de zone naturelle et agricole, dont plus de 7 ha de jardins et vergers, est une fausse bonne idée.

Dans leur Guide Pratique de l'Elu Local, les Eco Maires recommandent de « § développer sa commune sans artificialiser les sols, § proposer une alimentation biologique et locale dans les cantines, § sanctuariser les zones humides, § favoriser la réhabilitation et le renouvellement urbain sans toucher aux jardins et espaces végétalisés ... »

§ L'artificialisation des sols est la principale cause de déclin des espèces animales (moins 30% d'oiseaux en milieux agricoles et périurbains, les plus touchés, en seulement 20 ans). Les mammifères et insectes de la Sagne, sa cinquantaine d'espèces d'oiseaux, ses reptiles et

amphibiens, tous protégés, ses orchidées rares, verront leur milieu disparaître.

§ Des demandes d'attribution de jardins familiaux ou partagés sont actuellement non satisfaites. Dans un même temps la mairie préempte, outre la Sagne, les terres et jardins du quartier voisin Horte de Nadalet, en vue notamment de la création de voies de circulation et de parkings. Les espaces restreints de jardins annoncés dans le futur quartier, comme la mini-parcelle toujours en attente à la Noria, ne satisferont pas la demande croissante d'autonomie alimentaire et de consommation locale.

§ Comme souvent exprimé, la réhabilitation de logements vacants serait à même de satisfaire une grande partie de la demande des Gruissanais, loin d'atteindre 800 logements (20 fois le « Hameau Intégré à l'Environnement » de Capitoul). Le rêve est beau si l'on en croit la visite virtuelle qui préfigure l'écoquartier dans 10 ans : de jolies villas dans un écrin de verdure irriguée, à l'ombre de platanes centenaires. Est-ce crédible et bien adapté au contexte ?

Ces 800 logements trouveront acquéreur à en lire ici ceux qui « observe(nt) depuis toujours les possibilités d'investissement foncier et résidentiel sur Gruissan ».

Avec pour corollaire 20% de circulation s'ajoutant aux engorgements actuels, une pression accrue sur les espaces naturels dont la commune dénonce et combat pourtant la sur-fréquentation. Et avec plus probablement une migration quotidienne vers les bassins d'emploi qu'un réel développement économique local.

D'expérience il est difficile de se loger à Gruissan, les Gruissanais vendant leurs biens au prix fort. Incluant ceux acquis il y a peu comme logements sociaux si l'on consulte le site des notaires.

Quelle part des logements de la Sagne suivront la même voie ?

Eviter et réduire les impacts est ici hors propos. Compenser est irréalisable. Si le milieu naturel de la commune est vaste, ses zones terrestres sont dominées par des forêts de pins d'Alep et la monoculture de la vigne. Le milieu riche et diversifié qu'on prévoit de détruire n'existe pas ailleurs à Gruissan. Sa disparition ne sera pas compensée par l'aménagement d'une micro-Clape éphémère à Fontcaude, ni par la mise en valeur d'une lagune salée à Mateille, en zone de loisir.

Mais surtout, la possibilité de créer sur la commune une zone de cultures fruitières et légumières répondant aux attentes et aux besoins futurs de la population sera définitivement anéantie. Restera la nostalgie d'un patrimoine naturel et culturel, de ces puits d'une grande beauté voués comme la noria à la destruction, de ce qu'aurait pu être la Sagne avec une vision différente de notre avenir.

A consulter : <http://maclape.com/articles/sagne/territoire.html>

Observation n° 387 du 11 mars 2022 - 09:04

Défavorable

Auteur : Roland Géraud Organisation : Earl Géraud

Trop grand

Trop de destruction naturelle

Observation n° 388 du 11 mars 2022 - 09:13

Défavorable

Auteur : pascale laforet

Contribution de l'Association S.A.G.N.E

Concertation préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de

Gruissan

22 février 2022

Monsieur le Maire,

Vous sollicitez l'avis des habitants de Gruissan au sujet de la procédure visant d'une part à rendre le PLU compatible avec le projet d'artificialisation de la Sagne et d'autre part à permettre l'expropriation des propriétaires de terrains ne souhaitant pas les vendre. En résumé, vous devez prouver « l'utilité publique » de votre projet.

Dans l'attente de l'enquête publique qui devra avoir lieu une fois cette phase de concertation achevée, l'association S.A.G.N.E. vous soumet trois réflexions en espérant qu'elles trouveront en vous un écho.

Assez intuitivement, l'utilité publique s'apprécie au regard de trois conditions. Le projet apporte plus d'avantages que d'inconvénients, le projet est opportun et le projet est nécessaire.

1. Premièrement, le bilan avantage inconvénient.

Il y a moins d'un an, le Parlement a adopté la loi dite « climat et résilience ». Cette loi pose un principe clair : « [sur les dix prochaines années] la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ne peut dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée au cours des dix années [précédentes].

Si on adopte un tel principe c'est que l'inconvénient d'artificialiser plus que la moitié des années précédentes l'emporte sur les avantages.

Le projet d'aménagement de la Sagne porte sur 31 hectares. D'après le SCOT, sur les dix dernières années, l'artificialisation à Gruissan a été de 2 hectares par an, soit 20 sur 10 ans. Gruissan a donc le droit d'artificialiser 10 hectares dans les dix prochaines années. Le projet de la Sagne représente 31 hectares d'artificialisation : il est donc contraire à la loi.

Dès lors, la première condition n'est pas réunie.

2. Deuxièmement, l'opportunité.

Le principal argument pour avancer l'utilité publique est tout à fait légitime : le besoin de diversifier les types de logements et de permettre à tous d'y accéder : ce sont les logements sociaux dont chaque commune se doit de posséder 20%

Entre 2013 et 2019 le taux de logements sociaux sur la commune est passé de 4,8% à 4,9% alors que 16 hectares ont été artificialisés sur la même période, signe de la priorité donnée au sujet et de l'apparente impérieuse obligation du projet de la Sagne.

Néanmoins, la loi dite « 3DS » mutualise cette obligation au niveau de l'agglomération pour les communes soumises au recul du trait de côte comme la nôtre (le déploiement par vos soins d'un habitat flottant en est la plus évidente des démonstrations). Ainsi, le législateur a retiré l'argument d'opportunité au projet de la Sagne.

Dès lors, la deuxième condition n'est pas réunie.

3. Troisièmement, la nécessité.

D'après le dictionnaire : « est nécessaire ce qui ne peut être autrement ». Le projet de la Sagne est présenté comme nécessaire car cet espace serait le seul à pouvoir répondre au besoin démographique et social de Gruissan.

Pourtant, une étude commandée par votre collectivité a montré les potentialités de densification de Gruissan sans artificialisation. Cela signifie que des alternatives à la Sagne existent, en d'autres termes que, projet utile ou non, il est possible de le réaliser autrement : il n'est donc en rien « nécessaire ».

Dès lors, la troisième condition n'est pas réunie.

Pour conclure, aucune des trois conditions élémentaires justifiant la déclaration d'utilité publique du projet n'étant réunies, nous ne pouvons que vous inviter à l'abandon de cette procédure.

Remis à Gruissan, le 22 février 2022,

Observation n° 389 du 11 mars 2022 - 09:43

Défavorable

Auteur : Marie Pierre Perié

Il me paraît important de conserver ces jardins et espaces naturels, puits, flore et faune. Pourquoi détruire tout cela ? C'est notre patrimoine qui s'en va.

Observation n° 390 du 11 mars 2022 - 09:52

Défavorable

Auteur : Carole Tourrette

Dire non au projet c'est protéger la biodiversité la faune et la flore tant qu'il est encore temps .
Préserver nos espaces naturels c'est une nécessité soyons les gardiens de la nature

Observation n° 391 du 11 mars 2022 - 09:56

Défavorable

Auteur : Pierre RIVAL

J'ai toujours connu La Sagne avec ces jardins où il fait bon vivre, les chants des oiseaux, le calme, la tranquillité. Que restera t'il de tout ça ? Cette nature est si belle, ne la détruisons pas.

Observation n° 392 du 11 mars 2022 - 10:00

Défavorable

Auteur : Valerie Babou

Dégradation de la nature et destruction de l'équilibre écologique. Surpopulation face aux structures en place.

Observation n° 393 du 11 mars 2022 - 10:10

Défavorable

Auteur : Pierre RIVAL

J'ai toujours connu La Sagne avec ces jardins où il fait bon vivre, les chants des oiseaux, le calme, la tranquillité. Que restera t'il de tout ça ? Cette nature est si belle, ne la détruisons pas.

Observation n° 394 du 11 mars 2022 - 10:18

Défavorable

Auteur : Alice Molinier

Changer d'avis sur ce projet, ne serait pas admettre une erreur. Changer d'avis, ne serait pas apparaître faible. Changer d'avis, serait montrer qu'un politicien, peut intégrer les arguments différents des siens. Ce serait redonner confiance à une population qu'un maire a le devoir de maintenir, soudée. Abandonner ce projet et rebondir aussitôt sur un autre en ne pensant qu'à ces jeunes qui attendent un logement à un prix abordable et à tous les silencieux qui ont peur de ce que va devenir Gruissan.

Observation n° 395 du 11 mars 2022 - 10:38

Défavorable

Auteur : Eric MAILHAN

DEFAVORABLE à ce projet destructeur de biodiversité
C'est bien le dernier endroit de Gruissan qu'il ne faut surtout pas bétonner.
Pourquoi ne pas plutôt développer un espace agriculture bio qui nourrissait les habitants de Gruissan.
Et que dire des nappes phréatiques à l'heure où on sait que l'humanité va manquer d'eau !!!
NON ce projet ne doit pas voir le jour.

Observation n° 396 du 11 mars 2022 - 11:11

Défavorable

Auteur : Clape Ma Organisation : MACLAPE.COM

Non à ce projet destructeur: quand on oublie les leçons du passé et qu'on ne comprend pas le futur, il ne peut y avoir que de mauvaises décisions et c'est le cas de ce projet. Les enjeux de demain se font sur ces terres de Gruissan

Observation n° 397 du 11 mars 2022 - 11:12

Défavorable

Auteur : Alain Siguier

Je pense qu'il est temps d'arrêter de bétonner .. et de préserver nos campagnes ..

Observation n° 398 du 11 mars 2022 - 11:27

Défavorable

Auteur : Virginie Rossard

C'est de l'urbanisme sauvage et artificialisation de sol qui est un poumon et une zone de culture où il y a de l'eau douce ! Il existe une alternative étudiée longuement dans un mémoire d'étude de doctorant-es urbanistes de 2012-13. Il y a destruction d'un milieu naturel contenant le lézard ocelet, la magicienne dentelée, un criquet protégé. L'augmentation du nombre d'habitants engendre des places supplémentaires à l'école, et une augmentation du trafic routier. Est-ce que la ville de Gruissan est capable d'accueillir ces nouveaux arrivants ? Des logements sociaux qui seront près de la route. Etc...

Observation n° 399 du 11 mars 2022 - 11:44

Défavorable

Auteur : Jean Pierre Viaud

Alors que des milliers de personnes déploient tout leur génie pour transformer le moindre mètre carré en culture de légumes, de fleurs, en exploitation de ruches (MÊME sur les toits de constructions dans les grandes villes) afin de palier au manque de nourriture saine, d'éviter la pollution en favorisant des circuits courts.

L'administration de Gruissan par ses dirigeants déploie une énergie féroce pour détruire nos jardins qui sont en capacité de nourrir nos anciens, d'approvisionner nos cantines afin d'apporter une alimentation saine à notre jeune génération.

Le besoin en logements qui seront prouvés et quantifiés (nommément) peut être très facilement palier par des constructions "édifiées" dans des zones appropriées limitant les risques d'inondations de notre habitat.

Les EXEMPLES ne manquent pas et se multiplient à chaque grande intempérie, entraînant des drames humains et matériels jamais égalés dans le monde entier.

Les dirigeants de Gruissan ne sont sûrement ni SOURDS ni COUPÉS DE L'INFORMATION, ils N'AIMENT seulement pas GRUISSAN.

leur intérêt est autre, c'est pitoyable.

Je suis CONTRE CE MARCHE DE DUPES.

Observation n° 400 du 11 mars 2022 - 11:53

Favorable

Auteur : Suzy Pueyo Organisation : Délégué de quartier chalets

Ce projet permettra entre autre aux jeunes gruisannais travaillant ici ou dans le coin de rester vivre a gruisan

Son orientation très écologiques est un exemple de développement durable qui devra être la référence dans l'avenir

Observation n° 401 du 11 mars 2022 - 12:05

Défavorable

Auteur : Jeanne Marie Viaud

-La destruction des jardins de la Sagne est au bénéfice de qui?

-Le bétonnage de nos jardins est au bénéfice de qui ?

-800 logements correspondent à 3200 habitants !

Qui sont ces 3200 Gruissannais qui sont sans logement ?

Il serait temps de faire les comptes en toute transparence.

-Pour qui nous prend on ?

Je suis pour une vie saine et la sécurité qui va avec .

Il y a assez de place dans notre ville pour loger les demandeurs.

Une simple réflexion et une saine intelligence permettraient d'éviter de grands et irréversibles futurs dégâts

Observation n° 402 du 11 mars 2022 - 12:05

Défavorable

Auteur : Nathalie Burgevin

Canet

Observation n° 403 du 11 mars 2022 - 12:09

Défavorable

Auteur : Franck Zerdoun

Contre.

Observation n° 404 du 11 mars 2022 - 12:12

Défavorable

Auteur : Jean-Marie ALLEON Organisation : Particulier

C'est proprement scandaleux de voir le peu d'intérêt que porte la mairie de Gruissan pour un tel site, tant du point vue écologique qu'humain.

Toujours plus de tourisme et d'argent il n'y que cela qu compte...

Mes meilleurs souvenirs d'enfance et adolescence en vacances à la campagne de Gisèle

LAFFAGE et ses alentours sauvages, sont là bas à jamais !

J'espère de tout mon coeur que la Sagne pourra être sauvée.

Merci à tous de vos efforts là bas sur place, vous avez tout mon soutien !!!

Jean-Marie ALLÉON

Région Parisienne

Observation n° 405 du 11 mars 2022 - 12:13

Défavorable

Auteur : Benoît CASTELAR

Je suis contre ce projet qui va détruire une zone naturelle qui sert de déversoir lors des fortes pluies et qui permet la présence d'espèces diverses. De plus les jardins présents sur ce lieu sont très importants.

Préserveons la nature et STOP au béton !!!

Observation n° 406 du 11 mars 2022 - 12:18

Défavorable

Auteur : Magali Da Costa

Les projets d'aménagements de territoires doivent protéger l'existant et la faune sauvage. Les projets de réhabilitation des logements des centres villes et villages seraient plus bénéfiques.

Observation n° 407 du 11 mars 2022 - 12:23

Défavorable

Auteur : Bernadette Marty

Question d'éthique environnementale. Il est primordial et indispensable de préserver toute zone agricole, maraîchère pour les générations futures d'autant plus dans nos régions du sud où ces espaces sont rares (problème d'eau) et précieux (richesse de la biodiversité, maintien des écosystèmes).

Il est certainement possible d'envisager d'autres espaces où la créativité des architectes pourra s'exprimer pour créer des logements pour les jeunes Gruissanais sans porter atteinte à ce patrimoine

Observation n° 408 du 11 mars 2022 - 12:34

Défavorable

Auteur : Guillaume Marcolini

Gardons cet espace naturel

Observation n° 409 du 11 mars 2022 - 12:36

Défavorable

Auteur : Julien Maintenant

A l'heure où l'extension des zones bâties est un problème, à l'heure où préserver les terres agricoles est une nécessité (l'actualité en témoigne), je ne comprends pas comment il est encore possible d'autoriser ce genre d'aménagements hypocrites dont le vernis "écologique" s'écaille déjà.

A fortiori sur de bonnes terres (terre à jardin), au pied de la Clape et dans le PNR, sur une commune qui ne dispose pas de terres de qualité... Une aberration motivée par des enjeux financiers...

Observation n° 410 du 11 mars 2022 - 12:54

Défavorable

Auteur : Patricia Peyre

Non au béton.

Observation n° 411 du 11 mars 2022 - 13:25

Défavorable

Auteur : Louis Berthelot

La complainte des oliviers de la Sagne

Nous avons vécu des années durant
Tranquillement, caressés par les vents,
Parfois en hiver, la souche mouillée
Quand les étangs de Gruissan débordaient

A jamais dans nos cernes huileuses
Les souvenirs des Barberousse heureuses
La joie des touristes et des Gruissanais
Comme une mélodie douce sont gravés

Mais voilà le maire et ses bétonnières
Voulant détruire sans aucune manière
Le PPRL ne veut contredire
Ce projet aberrant pour l'avenir

J'ai exprimé poétiquement mon profond désaccord avec ce projet. Un ami de Gruissan et de la Sagne

Observation n° 412 du 11 mars 2022 - 13:29

Favorable

Auteur : Nathalie ROEN

Oui à ce beau projet respectueux de l'environnement et qui permettra aux jeunes gruisanais de se loger dans les meilleures conditions

Observation n° 413 du 11 mars 2022 - 13:30

Défavorable

Auteur : Julie Lombard

Pourquoi dénaturer Gruissan ? Une des rares stations balnéaires de la côte à avoir autant de

charme !

Si c'est réellement pour répondre à une demande de logement alors pourquoi ne pas soutenir les rénovations de bâtiments existants ? Voire un réaménagement du port.

Et pourquoi un projet de cette envergure ? Bien trop grand pour Gruissan.

Est ce que la réelle motivation de ce projet ne serait pas simplement l'argent ? Comme bien trop souvent.

Et qui profite toujours aux mêmes... (Promoteur SM et la mairie)

Gruissanais et amoureux du village, ne nous laissons pas bernier par des plans coloriés en vert pour nous faire croire à une importante présence de la nature...

Il est grand temps d'arrêter le bitumage.
Je vous en prie.

Observation n° 414 du 11 mars 2022 - 13:31

Défavorable

Auteur : ANNIE CHALMETON

voici une lettre à l'attention de Monsieur Didier Codorniou
veuillez prendre en compte la situation geopolitique actuelle et le futur de vos concitoyen-nes
Merci

Observation n° 415 du 11 mars 2022 - 13:32

Défavorable

Auteur : Valentin MAILHAN

DEFAVORABLE à ce projet
Trop de béton et plus assez d'espace vert.
Prenez en considération les dernier rapport du GIEC !!!

Observation n° 416 du 11 mars 2022 - 13:34

Défavorable

Auteur : Kevin JEANROY Organisation : Sites & Monuments - SPPEF

Avis défavorable de l'association Sites & Monuments au projet "Écoquartier La Sagne" sur le site de La Sagne à Gruissan, en raison du caractère écologique et agricole particulièrement remarquable et sensible du site choisi. Ci-joint : la lettre en 3 pages adressée à ce titre au conseil municipal de Gruissan + copie des deux articles parus en janvier 2022 dans le journal L'Indépendant. Kevin Jeanroy, délégué pour l'Aude

Observation n° 417 du 11 mars 2022 - 13:34

Favorable

Auteur : Sylvie Galine

Totalement en accord avec ce projet, qui j'espère aboutira !

Observation n° 418 du 11 mars 2022 - 13:34

Favorable

Auteur : LASC sylvie

Je suis enchantée d'enfin pouvoir l'opportunité de faire construire une maison dans mon village favori, GRUISSAN. J'ai cherché pendant de nombreuses années dans l'ancien mais je n'ai jamais trouvé ce que je recherchais. ce nouveau quartier va me permettre d'acheter un terrain et d'y construire mon nid.

Observation n° 419 du 11 mars 2022 - 13:36

Favorable

Auteur : MINETON julien

Même si ce projet n'est pas parfait, il a le mérite de répondre à beaucoup de demandes et de prendre en considération l'environnement naturel de GRUISSAN

Observation n° 420 du 11 mars 2022 - 13:37

Favorable

Auteur : BRAME Agnes

Je vais enfin pouvoir construire une maison à GRUISSAN, ce n'est pas trop tot!

Observation n° 421 du 11 mars 2022 - 13:38

Favorable

Auteur : CRAVA Nicole

Avis favorable

Observation n° 422 du 11 mars 2022 - 13:39

Favorable

Auteur : FABRE Pierrette

On ne peut pas tout vouloir et son contraire. Si on veut pouvoir installer nos enfants dans notre région, il faut accepter de faire certains compromis. Ce projet me semble un bon compromis et il offre surtout ce que beaucoup de gens attendent depuis des années, une offre de logement neuf.

Observation n° 423 du 11 mars 2022 - 13:39

Favorable

Auteur : Sandy Marlot

Oui à l'eco quartier ! Pour un meilleur accès au logement des jeunes gruisanais !

Observation n° 424 du 11 mars 2022 - 13:42

Favorable

Auteur : Rolland Gritto

Pour le partage de la Sagne dans le respect de l'environnement

Observation n° 425 du 11 mars 2022 - 13:42

Favorable

Auteur : SAGI François

Ce quartier viendra égayer l'entrée de ville

Observation n° 426 du 11 mars 2022 - 13:43

Favorable

Auteur : Elodie Cigale

Favorable à ce projet

Observation n° 427 du 11 mars 2022 - 14:09

Défavorable

Auteur : MARIE-JOE BARBERA Organisation : camus

CONTRE L'expulsion

Observation n° 428 du 11 mars 2022 - 14:09

Défavorable

Auteur : Isabelle BARTHE

.

Observation n° 429 du 11 mars 2022 - 14:10

Défavorable

Auteur : V C

.

Observation n° 430 du 11 mars 2022 - 14:13

Défavorable

Auteur : JEAN CLAUDE CAMUS

ABSOLUMENT CONTRE L'EXPULSION

Observation n° 431 du 11 mars 2022 - 14:14

Défavorable

Auteur : JEAN CLAUDE CAMUS

ABSOLUMENT CONTRE L'EXPULSION

Observation n° 432 du 11 mars 2022 - 14:15

Défavorable

Auteur : JEAN CLAUDE CAMUS

ABSOLUMENT CONTRE L'EXPULSION

Observation n° 433 du 11 mars 2022 - 14:30

Favorable

Auteur : Maria Escanda

Oui au projet de la SAGNE, et au partage entre les gruisanais. Non à une fausse polémique basée sur l'égoïsme de certains

Observation n° 434 du 11 mars 2022 - 14:32

Défavorable

Auteur : luc laforet

Monsieur le Maire,

Vous sollicitez l'avis des habitants de Gruissan au sujet de la procédure visant d'une part à rendre le PLU compatible avec le projet d'artificialisation de la Sagne et d'autre part à permettre l'expropriation des propriétaires de terrains ne souhaitant pas les vendre. En résumé, vous devez prouver « l'utilité publique » de votre projet.

Dans l'attente de l'enquête publique qui devra avoir lieu une fois cette phase de concertation achevée, l'association S.A.G.N.E. vous soumet trois réflexions en espérant qu'elles trouveront en vous un écho.

Assez intuitivement, l'utilité publique s'apprécie au regard de trois conditions. Le projet apporte plus

d'avantages que d'inconvénients, le projet est opportun et le projet est nécessaire.

1. Premièrement, le bilan avantage inconvénient.

Il y a moins d'un an, le Parlement a adopté la loi dite « climat et résilience ». Cette loi pose un principe clair : « [sur les dix prochaines années] la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ne peut dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée au cours des dix années [précédentes].

Si on adopte un tel principe c'est que l'inconvénient d'artificialiser plus que la moitié des années précédentes l'emporte sur les avantages.

Le projet d'aménagement de la Sagne porte sur 31 hectares. D'après le SCOT, sur les dix dernières années, l'artificialisation à Gruissan a été de 2 hectares par an, soit 20 sur 10 ans. Gruissan a donc le droit d'artificialiser 10 hectares dans les dix prochaines années. Le projet de la Sagne représente 31 hectares d'artificialisation : il est donc contraire à la loi.

Dès lors, la première condition n'est pas réunie.

2. Deuxièmement, l'opportunité.

Le principal argument pour avancer l'utilité publique est tout à fait légitime : le besoin de diversifier les types de logements et de permettre à tous d'y accéder : ce sont les logements sociaux dont chaque commune se doit de posséder 20%

Entre 2013 et 2019 le taux de logements sociaux sur la commune est passé de 4,8% à 4,9% alors que 16 hectares ont été artificialisés sur la même période, signe de la priorité donnée au sujet et de l'apparente impérieuse obligation du projet de la Sagne.

Néanmoins, la loi dite « 3DS » mutualise cette obligation au niveau de l'agglomération pour les communes soumises au recul du trait de côte comme la nôtre (le déploiement par vos soins d'un habitat flottant en est la plus évidente des démonstrations). Ainsi, le législateur a retiré l'argument d'opportunité au projet de la Sagne.

Dès lors, la deuxième condition n'est pas réunie.

3. Troisièmement, la nécessité.

D'après le dictionnaire : « est nécessaire ce qui ne peut être autrement ». Le projet de la Sagne est présenté comme nécessaire car cet espace serait le seul à pouvoir répondre au besoin démographique et social de Gruissan.

Pourtant, une étude commandée par votre collectivité a montré les potentialités de densification de Gruissan sans artificialisation. Cela signifie que des alternatives à la Sagne existent, en d'autres termes que, projet utile ou non, il est possible de le réaliser autrement : il n'est donc en rien «

nécessaire ».

Dès lors, la troisième condition n'est pas réunie.

Pour conclure, aucune des trois conditions élémentaires justifiant la déclaration d'utilité publique du projet n'étant réunies, nous ne pouvons que vous inviter à l'abandon de cette procédure.

Observation n° 435 du 11 mars 2022 - 14:50

Favorable

Auteur : Andre Rival

Donner aux gruisanais qui le souhaitent la possibilité d'y habiter.

Observation n° 436 du 11 mars 2022 - 14:51

Favorable

Auteur : Andre Rival

Donner aux gruisanais qui le souhaitent la possibilité d'y habiter.

Observation n° 437 du 11 mars 2022 - 15:02

Défavorable

Auteur : Virginie Rossard

C'est de l'urbanisme sauvage et artificialisation de sol qui est un poumon et une zone de culture où il y a de l'eau douce ! Il existe une alternative étudiée longuement dans un mémoire d'étude de doctorant-es urbanistes de 2012-13. Il y a destruction d'un milieu naturel contenant le lézard ocelet, la magicienne dentelée, un criquet protégé. L'augmentation du nombre d'habitant engendre des places supplémentaires à l'école, et une augmentation du trafic routier. Est ce que la ville de gruisan est capable d'accueillir ces nouveaux arrivants ? Des logements sociaux qui seront près de la route. Etc...

Observation n° 438 du 11 mars 2022 - 15:39

Défavorable

Auteur : CAROLE RABBIN

A l'heure de la parution du dernier rapport du GIEC où la planète est confrontée à une baisse de la disponibilité des ressources eau, à la baisse de moitié des aires de répartition des espèces animales et végétales, ce projet est-il logique ? La réponse est non, ce projet ne découle d'aucune logique sur le long terme.

Au lieu de préserver l'espace naturel, d'arrêter l'urbanisation des zones côtières, et de restaurer les écosystèmes naturels toujours selon les préconisations du rapport GIEC, ce projet est tout le contraire il est totalement contreproductif et totalement inadapté à ce qui nous attend.

Je ne suis pas favorable à ce projet qui mettrait à mal à le fragile équilibre du village tant sur le plan écologique, que social. Pourquoi social mais parce que l'on voit bien qu'il a plusieurs entités

"géographiques" : village, plage, nouveau port et autres quartiers excentrés qui ne cohabitent jamais réellement. Ce nouveau quartier ne ferait qu'allonger malheureusement la liste et créerait davantage de disparité entre nous. C'est très malheureux d'en arriver là. Cette vision de Gruissan n'est pas la mienne.

Observation n° 439 du 11 mars 2022 - 15:55

Défavorable

Auteur : Sophie LOMBARD

Quel dommage d'entacher l'âme de Gruissan, authentique village de pêcheurs, en détruisant une partie de son charme ; LA NATURE
Trop de bitume tue le bitume, tout cela n'a rien d' "éco-logements"
31hectares de verdure détruits alors qu'ils sont nécessaires à l'environnement, contrairement à ces 800 logements.

Observation n° 440 du 11 mars 2022 - 16:00

Défavorable

Auteur : Francis Bettsworth

La ville n'a pas besoin de s'agrandir encore. Avec plus de 70,000 lits disponibles, on a atteint les limites de la construction. Ces projets sont d'un autre siècle. Non à la bétonisation!

C'est absurde de détruire un espace naturel et bio diverse pour construire un quartier qui prétend être éco.

Au lieu de construire sur l'espace vert, pensons au renouvellement et au re-développement des quartiers déjà établi.

Observation n° 441 du 11 mars 2022 - 16:04

Défavorable

Auteur : Pierre Fouyssac Organisation : Stade Toulousain

La ville de gruissan n'a pas besoin de ce genre de projet !
Il est a l'encontre de la protection de la nature et de ce beau village

Observation n° 442 du 11 mars 2022 - 16:15

Défavorable

Auteur : Léna Brigasco

Non à la dénaturation de gruissan

Observation n° 443 du 11 mars 2022 - 16:19

Défavorable

Auteur : Sébastien Gerard

Je suis totalement contre ce projet qui est surdimensionné pour Gruissan

Observation n° 444 du 11 mars 2022 - 16:22

Défavorable

Auteur : Michel Astor

Cet aménagement n'est pas utile, la Sagne doit rester un espace naturel.

Observation n° 445 du 11 mars 2022 - 16:24

Défavorable

Auteur : Mathilda DOLOREZ

Préserveons la nature, c'est elle qui nous sauvera.

Observation n° 446 du 11 mars 2022 - 16:27

Défavorable

Auteur : MARIE GARBAY

Ce projet ne rejoint pas les critères de construction en éco-responsabilité que l'on aurait pu attendre d'un projet sur un terrain vierge et surtout anciennement classé.

L'envergure de ce projet ne permet pas une insertion harmonieuse dans un urbanisme partagé avec le reste du village. Il va créer un nouveau "hameau" déconnecté du reste du village.

Enfin, il ne fait pas la part belle aux investissements publics indispensables pour une bonne cohésion sociale (école, halte garderie, mairie annexe, Maison de service au Public, etc...)

En résumé, il s'agit d'une opération qui apparaît purement spéculative au détriment du vivant une fois encore.

Observation n° 447 du 11 mars 2022 - 16:31

Défavorable

Auteur : Laure Fouyssac

Impact sur le paysage

Observation n° 448 du 11 mars 2022 - 16:36

Défavorable

Auteur : Célia Cazaute

À l'heure où le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) dresse un bilan plus alarmant que jamais sur l'évolution du climat et de ses causes, comment peut-on accepter un tel projet ?!

Gruissan est un VILLAGE avec une histoire de plusieurs siècles et non une simple station balnéaire

de la côte d'azur. Le tourisme est notre richesse, il nous permet de faire vivre la station et cela grâce à notre environnement unique et naturel incroyable. Continuons à bétonner et à détruire tout cela et nous n'aurons plus aucun attrait touristique !

Pourquoi ajouter des logements quand des centaines sont vides ? Restaurer et non multiplier... Pourquoi détruire notre faune et flore quand des villes créent des poumons géants jusqu'à leur toit d'immeuble ?

Construire c'est détruire.
Protéger c'est prospérer.

Non au projet de l'Égo-quartier !

Observation n° 449 du 11 mars 2022 - 16:39

Défavorable

Auteur : Marine Brigasco

Impossible de détruire autant d'hectares pour de simples logements et dénaturer Gruissan

Observation n° 450 du 11 mars 2022 - 16:42

Défavorable

Auteur : Pascale Mansion Calmettes

Il ne faut pas oublier aussi que notre époque n'est plus au tourisme de masse et que nous serons sûrement dans l'obligation d'accueillir des personnes en situation de détresse à cause du dérèglement climatique, des guerres (dont la dernière, celle d'Ukraine). La qualité de vie sera surtout une survie !

D'autre part, les Français et Françaises moyens auront de moins en moins les finances nécessaires pour partir en vacances.

Si nos élus changent d'avis sur ce projet et sur leur vision sociétale, en tenant compte de tout ça et en stoppant tout le bétonnage, il sera possible d'être en accord avec eux. Dans le cas contraire, c'est complètement rédibitoire.

Observation n° 451 du 11 mars 2022 - 16:43

Défavorable

Auteur : Margaux SEUX

C'est une aberration qu'une si grande surface de nature soit détruite et gâchée à la faveur d'un soit disant éco-quartier

Observation n° 452 du 11 mars 2022 - 16:44

Défavorable

Auteur : Jacqueline Augé

Je regrette que GRUISSAN ne garde pas son âme de station balnéaire accessible aux français

moyens.

Toujours plus grand n'est pas la solution

Il faut mieux la qualité à la quantité

On n'est pas des sardines on a le droit au respect de vivre dans un espace humain et décent

Observation n° 453 du 11 mars 2022 - 16:45

Défavorable

Auteur : Marine Moliere

Laissons à la nature son espace !

Observation n° 454 du 11 mars 2022 - 17:04

Défavorable

Auteur : Anna Bitoun

Je suis défavorable, gardons un peu de nature et de verdure plutôt que de rajouter des constructions qui viendront perturber l'écosystème

Observation n° 455 du 11 mars 2022 - 17:09

Défavorable

Auteur : Coralie Mayet

La nature, la vie, est plus importante que l'argent.

Observation n° 456 du 11 mars 2022 - 17:18

Défavorable

Auteur : Victor TINE

Trop de monde, ne plus toucher à notre dimension "village".

Observation n° 457 du 11 mars 2022 - 17:26

Défavorable

Auteur : Fanny Sanchez

Protégeons nos terres !

Observation n° 458 du 11 mars 2022 - 17:33

Défavorable

Auteur : anne laforet

Le projet d'aménagement de la Sagne est préjudiciable à l'environnement local. Il détruit une zone humide avec des espèces protégées. Ce projet d'habitation n'est pas adapté aux infrastructures

existantes (route, égoûts...), il ne propose pas d'en créer et il va détruire celles existantes. D'autres espaces de Gruissan seraient mieux adaptés pour cette opération immobilière. Le réchauffement climatique ne va pas être propice à cette zone. Je suis donc contre

Observation n° 459 du 11 mars 2022 - 17:36

Favorable

Auteur : Sylvie Trevisanut

Favorable au projet

Observation n° 460 du 11 mars 2022 - 17:38

Favorable

Auteur : Thierry Trevisanut

Favorable au projet

Observation n° 461 du 11 mars 2022 - 17:44

Ne se prononce pas

Auteur : ghyslaine Picard

Ayant déjà rempli une fiche indiquant que je suis défavorable au projet, j'indique ne pas me prononcer sur celle-ci mais mon opinion reste inchangée. Je tenais simplement à demander si le projet de soi-disant "Eco"quartier était réellement d'actualité alors même que TOUT Gruissan reçoit ce jour une nouvelle "alerte orange de vigilance pluie et inondations" ?

Observation n° 462 du 11 mars 2022 - 17:46

Défavorable

Auteur : Anne MONTAUT

Stop à l'urbanisation excessive...et des logements vides les 3/4 de l'année !

Observation n° 463 du 11 mars 2022 - 17:46

Défavorable

Auteur : patrick bettsworth

Bonjour.

Ce nouveau projet d'urbanisation à Gruissan ne correspond pas à un besoin pour la commune.

Gruissan a déjà subi de nombreux projets d'urbanisation et je dirais même de "bétonisation" dans les 30 dernières années.

Cette commune rurale et touristique ne dispose pas d'un bassin d'emploi en nombres important et par conséquent elle n'a pas de besoin de constructions dénaturantes supplémentaires.

ce projet serait très impactant pour Gruissan et sa nature sauvage qui représente ces plus gros atouts touristiques.

Ce potentiel a déjà été bien agressée par différents programmes dans le passé.

Ces terres appartiennent pour la plupart à des gruisannais et leur permettent de disposer d'un jardin , d'un espace naturel, d'un potager ce qui est vitale pour eux.

La zone située en bordure de mer doit rester naturelle, Construire encore plus à Gruissan va dénaturer ces espaces naturels.

Pourquoi construire à gruisan alors que les espaces d'emploi sont à Narbonne, à Beziers, ect ... Ca n'a tout simplement pas de sens et ne servira pas les interets de la commune et de ses habitants et touristes.

Je rappelle également que ces espaces sont en bord de mer et donc soumis aux nouvelles législations de conservation du littoral et de ses espaces naturels

Cordialement.
P Bettsworth

Observation n° 464 du 11 mars 2022 - 17:59

Défavorable

Auteur : Amandine HÉRÉDIA

Impact importante sur l'environnement. Disparition de terres agricoles, bosquets,champs,destruction des jardins partagés, des milieux naturels et risque de détérioration de la nappe phréatique.